

L'ANNÉE ACTUARIELLE

■ 2008-2009

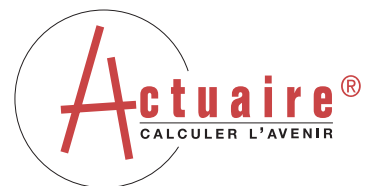


L'ANNÉE ACTUARIELLE

2008-2009

 **Institut des Actuaire**s

Institut des Actuaires
4, rue Chauveau-Lagarde
75008 Paris
Tél. + 33 (0)1 44 51 72 72
www.institutdesactuaire.com



© Institut des Actuaire, juin 2009

Ouvrage co-édité par le Centre d'Études Actuarielles

www.institutdesactuaire.com

L'INSTITUT DES ACTUAIRE



L'Institut des Actuaire, 3^e association d'actuaire au niveau européen, regroupe, organise et représente ses 2250 membres, et assure l'exercice d'un actuariat de qualité au service du public dans les domaines de l'assurance, de la réassurance, de la finance, du contrôle et du conseil. Garant du respect de la déontologie et de l'application des normes et règles professionnelles, l'Institut des Actuaire contribue au développement des sciences actuarielles et de leurs applications, et s'emploie à améliorer la reconnaissance et la réputation de la profession d'actuaire en France et dans le monde entier. Avec les nouveaux cadres réglementaires et comptables internationaux, les actuaire, qui exercent une fonction clé dans les secteurs de l'assurance et de la finance, verront à l'avenir leur rôle renforcé en matière de modélisation et de gestion des risques.

LE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2008 DE L'INSTITUT DES ACTUAIRES

En 2008-2009, l'Institut des Actuares a créé l'IRM (Institut du Risk Management), multiplié les groupes de travail (Variable annuités, Modèles internes, VaR), les formations et les partenariats (SEPIA, conférences scientifiques, journées d'études). Il a également organisé la *Summer School* du Groupe consultatif en juillet 2008. En 2009, l'Institut des Actuares organise la réunion de toutes les Commissions du Groupe consultatif les 24 et 25 septembre à Lille (France).



Je tiens en préambule à saluer la mémoire de deux membres éminents de l'Institut des Actuaire récemment disparus auxquels le Conseil d'administration de l'Institut a rendu hommage pour le caractère exceptionnel de leur apport au mouvement actuariel français.

Il s'agit de Michel Laparra qui nous a quittés le 3 décembre 2008. Actuaire ISUP, promotion 1971, membre agrégé de l'Institut des Actuaire depuis 1986, Michel Laparra a été président de la Commission Scientifique de l'Institut des Actuaire de 1999 à 2008. Il était, depuis 2002, président du Centre d'Études Actuarielles. Grand dirigeant de l'assurance, de la réassurance et de l'actuariat conseil, Michel Laparra a longtemps été un des piliers du fonctionnement de nos associations au travers de son fort engagement dans le mouvement actuariel français.

Le 6 janvier 2009, Max Lacroix nous a également quittés. Actuaire ISFA, promotion 1933, membre qualifié de l'Institut des Actuaire, Max Lacroix avait reçu le titre de président honoraire de l'Institut des Actuaire et de membre d'honneur de l'AADISFA pour ses nombreuses réalisations et missions effectuées au service des actuaire. En 2001, il a reçu la médaille de distinction de l'Association Actuarielle Internationale. Max Lacroix a créé le cours de mathématiques financières à l'ISFA en 1934 et a été actuaire conseil. Il fut administrateur au Secrétariat général de l'ONU, en charge des questions démographiques et statistiques (servant à New York, aux Philippines et au Vietnam). Il a dirigé la direction de la Commission Européenne en charge du personnel, de l'administration, de la finance et de la technologie de l'information de 1960 à 1978. Max Lacroix a été le premier président du Groupe consultatif actuariel européen de 1978 à 1988 et en était resté membre du bureau comme conseiller.

J'ai rendu hommage à la contribution exceptionnelle de Max Lacroix pour le mouvement actuariel au Conseil de l'Association Actuarielle Internationale (AAI) et au Comité Freedom du Groupe consultatif. Une minute de silence a été observée dans ces deux instances.

Thomas BÉHAR

Le rapport d'activité 2008-2009

Le principal fait marquant de l'année 2009 a été la création par l'Institut des Actuaire de l'IRM, l'Institut du Risk Management. En 2008-2009, le mouvement actuariel est plus actif que jamais avec la création de nouveaux groupes de travail (Variable annuities, Modèles internes, VaR), la multiplication des formations, de nombreux partenariats et l'organisation de la *Summer School* du Groupe consultatif en juillet 2009.

1 ► EN CRÉANT EN 2009, L'INSTITUT DU RISK MANAGEMENT, L'INSTITUT DES ACTUAIRE SE POSITIONNE RÉSOLUMENT DANS LE DOMAINE DE L'ERM (ENTERPRISE RISK MANAGEMENT).

Le fait que la formation d'actuaire prédispose à l'exercice des fonctions de CRO (*Chief Risk Officer*), ainsi que les besoins du marché dans le domaine expertise ERM, ont progressivement et naturellement conduit l'Institut à prendre le cap ERM. L'IRM est la première formation actuarielle européenne à avoir été créée en ERM.

1.1 Principales étapes

- **En mai 2008**, les résultats d'une enquête Formation conduisent un groupe de travail composé de Michel Piermay, Stéphanie Bégué, Emmanuel Dubreuil et Anne Laure Louvel à proposer au Conseil de créer une formation diplômante en un an, de 2 ou 3 jours par mois, qui soit réservée aux actuaire et débute en janvier 2009. Délivrante le titre d'actuaire expert ERM, la création de l'IRM, société SAS, filiale de formation (55% Institut des Actuaire et 45% CEA) a répondu au souhait d'offrir à des actuaire diplômés, ayant au moins 5 ans d'expérience, des perspectives de carrière plus importantes, de positionner la profession d'actuaire dans la fonction ERM et d'assurer au mieux de cette manière, le respect du Core Syllabus ERM international.
- **En juillet 2008**, un Comité de projet constitué de Stéphane Loisel, Christophe Mugnier, Frédéric Heinrich, Charles Descure, Michel Piermay est mis en place pour en mener à bien la mise en œuvre opérationnelle. Il est décidé de faire labelliser cette formation au niveau international.

■ **Le 20 octobre 2008**, à l'occasion du lancement de l'IRM, une conférence a été animée par Stéphane Loisel, Christophe Mugnier. Régis de Larouillère les a rejoints fin 2008 pour le pilotage de la formation.

■ **En janvier 2009**, ont débuté les cours de la première promotion de l'IRM, qui est animée sur le plan opérationnel par Régis de Larouillère, Christophe Mugnier et Stéphane Loisel.

1.2 La reconnaissance internationale

Depuis deux ans, un groupe de travail composé de Thomas Béhar et Stéphane Kuypers participe à un projet international de reconnaissance mutuelle de qualification ERM délivrée par les principales associations actuarielles (SOA, CAS, Institute of Actuaries of Australia...). Le traité de reconnaissance internationale devrait être signé en juin 2009. Il permettra de délivrer aux actuaires experts ERM formés par l'IRM, le label CERA (*Chartered Enterprise Risk Analyst*) initialement créé pour la SOA.

1.3 L'ERM à l'Institut des Actulaires

En 2009, l'ERM-II, association internationale d'ERM a accepté l'adhésion de l'Institut des Actulaires. Au-delà de la création de l'IRM, l'ERM rythme de manière régulière l'activité de l'Institut.

■ Le thème de la *Summer School* du 21 au 23 juillet 2008 du Groupe consultatif a été l'ERM.

■ En février 2009, Fabrice Sauvignon et Jean Casanova ont interviewé Jean-Luc Besson, CRO du groupe SCOR. L'interview est parue dans l'Écho des actuaires N° 9.

■ Le 25 mai, dans le cadre d'une conférence scientifique, Alain Lessard, Chief Risk Officer d'AXA France est intervenu sur "le métier de CRO après le vote de Solvabilité II".

■ Dans la revue du Congrès 2009, est parue une interview de Pierre Lacoste, promotion 2009 de l'IRM.

■ Le 25 juin 2009, Stéphane Loisel participera à une conférence sur le risk management organisée par l'Argus.

■ Enfin, l'ERM sera l'un des thèmes des journées d'études de Deauville de septembre 2009.

2 ► EN 2008-2009, LE MOUVEMENT ACTUARIEL EST DE PLUS EN PLUS ACTIF

On a assisté à la création de nouveaux groupes de travail, la multiplication des formations et des partenariats et la participation régulière de l'Institut aux réunions internationales.

2.1 Lancement de 3 nouveaux groupes de travail

2.1.1 Le groupe de travail sur les "Variable annuités" animé par Fabrice Sauvignon

76 personnes se sont inscrites à ce groupe de travail. Une réunion de lancement organisée par Fabrice Sauvignon a eu lieu le 9 février à l'auditorium de AG2R-La Mondiale, et la réunion 2009 présentant les différents travaux a eu lieu le 6 mai et a réuni 45 personnes. Ont été constitués dans cette perspective 5 ateliers dont les thèmes étaient, l'état des lieux de l'offre existante sur le marché français, l'état des lieux de la réglementation et du cadre comptable, l'état des lieux de l'existant à l'étranger, la préconisation des principes fondamentaux de risk management, la préconisation des méthodes de provisionnement et d'évaluation des besoins de capitaux.

2.1.2 Le groupe de travail sur les "Modèles internes" animé par François Bonnin

Les Commissions Comptable, Finance et Solvabilité ont décidé de créer un groupe de travail sur les processus de validation des modèles internes. La réunion de lancement a eu lieu le 16 janvier 2008 et, depuis, ce groupe de travail se réunit tous les mois. Les réponses au CP 37 ont été élaborées pour le Groupe consultatif. Une conférence sur l'état des lieux des modèles internes, rédigée par le CEIOPS, a été organisée le 16 mars 2009 et a réuni 120 personnes. Aujourd'hui ce groupe répond aux *Consultation papers* du CEIOPS sur la validation des modèles internes, au nom de l'Institut des Actulaires ou via le Groupe consultatif actuariel européen.

2.1.3 Le groupe de travail sur la "VaR" animé par François Chauvet

Les législateurs ont élargi les contrôles de risques rendus obligatoires pour les fonds d'investissement. À l'instar des salles de marchés des banques, la *Value-at-Risk* (VaR) est devenue une mesure standard de gestion des risques au niveau des fonds d'investissement. Plusieurs pays européens ont imposé cette mesure pour certains types de fonds (Fonds Sophistiqués Luxembourgeois par exemple). Un contrôle des modèles de gestion de risques est une obligation légale.

La volatilité des marchés a connu ces derniers mois un changement de régime drastique par rapport aux niveaux historiques des vingt dernières années, avec des valeurs absolues ayant pratiquement doublé au cours des précédents mois. Les modèles de VaR ont ainsi été mis à rude épreuve et ont montré des limites face à ces niveaux de volatilité.

Le *backtesting* de nombre de modèles a permis de révéler des dépassements des pertes réelles par rapport aux pertes prédites par les modèles de VaR.

Le groupe d'étude a pour objectif d'analyser et de comparer les calculs *ex ante*, produits par différents modèles de calculs de risques, à plusieurs dates critiques de la période 2007-2008, qui constitue une période particulièrement intéressante pour juger de la robustesse des modèles.

Le groupe sera composé d'actuaire ayant accès aux principaux modèles et ayant la possibilité de reproduire les calculs pro-format sur les données authentiques d'époque sur des portefeuilles modèles types, puis de travailler en commun au dépouillement des résultats et à leur analyse.

Au-delà de ces mesures et constatations, l'ambition est de proposer des recommandations pour l'amélioration des modèles, l'interprétation des résultats et leur utilisation dans le cadre réglementaire.

2.2 La formation

En 2008-2009, la Commission de qualification a qualifié les actuaire selon une nouvelle procédure, tout en préparant la phase II de la réforme de qualification, avec le projet de rendre obligatoire le PPC (perfectionnement professionnel continu). De janvier 2008 à mai 2009, 132 actuaire ont été qualifiés.

Conformément aux recommandations de l'AAI, il a été décidé de mettre en œuvre une mission d'audit dans les filières de formation reconnues par l'Institut, afin de vérifier la conformité des enseignements au Core Syllabus.

2.2.1 Les conférences

En raison de l'accroissement du nombre de manifestations actuarielles et de leur plus grande ampleur, un nouveau département, le Département Événements actuariels dirigé par Christophe Éberlé a été créé fin 2008 et s'est réuni 4 fois. L'organisation du Congrès annuel a été sa mission principale.

2.2.1.1 PPC (perfectionnement professionnel continu)

Cycle de formation SéPIA

DATE	THÈME	INTERVENANT
16 juin 2009	Construction de tables d'expérience en assurance : quels outils ?	
	Le contexte de la prise en compte de l'expérience : construction versus positionnement, les exigences de la certification, la typologie des risques à prendre en compte, les outils de base	Frédéric PLANCHET
	Quelle modélisation pour le risque arrêt de travail ? Les particularités du risque arrêt de travail, les modèles usuels, l'approche par le modèle d'Aalen	Michaël CHOUKROUN
	Prendre en compte le risque de longévité : les modèles prospectifs de mortalité	Stéphane LOISEL
	Les outils de suivi du risque : un exemple sur des garanties en cas d'incapacité de travail	Pierre THEROND
16 septembre 2008	Méthodes de provisionnement en assurance non-vie	
	Introduction à la problématique (méthodes déterministes, particularités des différentes branches, impact de la réassurance)	Jean-Marie NESSI
	Les méthodes stochastiques de provisionnement et incertitude sur l'estimation des provisions	Nathalie BALSON
	Mise en œuvre pratique sous R	Arthur CHARPENTIER
	Solvabilité II et IFRS	Emmanuel PIERRON
10 juin 2008	Solvabilité II : l'évaluation des provisions techniques en assurance vie	
	Introduction à la logique de provisionnement en Solvabilité II : la <i>current exit value</i>	Pierre THEROND
	Passifs (partiellement) répliquables : contrats en unités de compte et garanties plancher	Frédéric PLANCHET
	Focus sur les proxies de calcul du <i>Best estimate</i> et les <i>national guidance</i>	Perrine KALTWASSER
	L'approche marked-to-model : le cas des contrats d'épargne en euros	Luca de DOMINICIS

2.2.1.2 Les conférences scientifiques et techniques

Conférences thématiques

DATE	THÈME	ANIMATEUR
31 janvier 2008	Réunion QIS3 avec l'ACAM	Pierre-Jean VOUETTE de l'ACAM
20 mai 2008	Réunion QIS4 avec l'ACAM	Pierre-Jean VOUETTE de l'ACAM
22 janvier 2009	Qualification professionnelle et rémunérations	Ariane ADAM-GUILLAUME, Olivier CAYOT et Michel LUZI
12 mars 2009	Présentation de PillarOne	par Laurent BERTHAUT de Munich Ré, Thomas SCHAFFRATH-CHANSON de PillarOne et Markus STRICKER de Intuitive collaboration
16 mars 2009	État des lieux des modèles internes	François BONNIN, Vincent DUPRIEZ, Pierre VALADE et Régis WEISSLINGER
25 mai 2009	Le métier de CRO après le vote de Solvabilité II	Alain LESSARD, CRO AXA France
5 juin 2009	Le virus brownien et la déroute des professionnels de la finance	Christian WALTER

L'enquête menée en 2008 sur les salaires 2007 (cf. p. 76 tableau de présentation des salaires moyens fixes) a été communiquée par le Département Carrières, à l'occasion d'une conférence, et mise en ligne sur le site. Un numéro spécial de l'Argus, en juin 2008, a été consacré à la rémunération des actuaires.

2.2.1.3 Conférences sur les meilleurs mémoires

DATE	TITRE MÉMOIRE	ACTUAIRE
22 février 2008	Provisionnement et corrélation entre branches	Géraldine KRAUTH prix SCOR 2007
22 février 2008	Le modèle additif d'Aalen, une alternative au modèle de Cox dans le cadre de la construction d'une loi de maintien en incapacité de travail	Mickaël CHOUKROUN
23 janvier 2009	Réassurance et technique financière de transfert de risque – l'exemple du <i>Mortality bond</i> : une obligation indexée au risque (sur)mortalité	Blaise BOURGEOIS et Gwendal POUUNET, SCOR 2008
13 février 2009	Mesure du risque de provisions sur un horizon d'un an	Arnaud LACOUME
13 février 2009	Analyse du risque et couverture des tranches de CDO synthétique	Areski COUSIN
10 avril 2009	Modélisation des marchés de matières premières et valorisation de ses dérivés	Jean-Baptiste NESSI et Louis MAGUERITTE
10 avril 2009	Lois de maintien d'incapacité/invalidité en assurance statutaire-rechutes	Ginette AGOPOMÉ
12 juin 2009	Provisionnement et définition des fonds propres afférents au référentiel Solvabilité II d'une compagnie d'assurance IARD. Analyse de l'impact sur la valorisation du portefeuille	Nada CHIDIAC
12 juin 2009	Titrisation d'un risque de longévité : modélisation, tarification et conséquences sur le besoin en capital	Blanche PEPIN de BONNERIVE

2.2.1.4 Conférences ISUP et l'AAE ISUP

DATE	THÈME	INTERVENANT
17 mars 2009	Copules, avenir de l'actuariat ou gadget statistique	Arthur CHARPENTIER
3 novembre 2008	Assureurs : Solvency II, notation et gestion intégrée des risques	Lotfi ELBARHDADI
22 janvier 2009	Présentation de l'assurance dépendance : enjeux, fondamentaux techniques	Marie-Françoise RESVE
29 avril 2009	Utilisation des processus de LEVY en gestion des risques	Christian WALTER

En 2008, la formule du Congrès a été renouvelée et a connu un franc succès: 150 personnes sont venues assister aux 3 conférences sur le thème des retraites. 13 "conférenciers" sont intervenus. 5 sponsors ont participé au financement de l'événement. En 2009, 1 600 personnes ont assisté à la Nuit des Actuaire, qui a eu lieu fin mars.

2.2.1.5 Congrès 2008 : programme des conférences

L'avenir des régimes de retraites

Conférence animée par Régis de Larouillère, RLC Développement stratégique

- Dominique Libault, directeur de la Sécurité sociale "L'avenir des retraites : principales problématiques, et ligne d'action des pouvoirs publics"
- Yves Guégano, secrétaire général du COR "Les enjeux chiffrés à l'horizon 2020, les leviers d'action et quelques enseignements tirés de l'étranger"
- Pierre-Edouard Du Cray, directeur des études de Sauvegarde Retraites "Vers davantage d'équité entre régimes spéciaux et régime général?"
- Thierry Poincelin, conseiller technique à l'Institut des Actuaire "l'intégration des régimes spéciaux dans le régime général; l'exemple des IEG"

L'évolution des produits de retraite

Conférence animée par François Lusson

- Sylvain Merlus, Groupama-Gan et Jean-Pierre Diaz, BNP Paribas assurances "Présentation des nouveaux outils réglementaires pour les contrats individuels et collectifs"

- Frédéric Dedieu, CNCE "Témoignage d'entreprise (IRS et régimes supplémentaires)"
- Pierre Théron, Prix SCOR

Solvabilité II et la retraite

Conférence animée par Christophe Eberlé, Secrétaire général de l'Institut des Actuaire

- Évelyne Massé, Commission Européenne "Actualités de la réforme"
- Yann Ribourg, UMR "Les engagements de retraite en Europe"
- Christophe Izart, La Mondiale "La vision QIS4 de la retraite"
- Claire Lasvergnas, Generali "Les nouveaux leviers de pilotage"
- Richard Deville "Faut-il étendre Solvabilité II aux fonds de pension?"

Conclusion du Congrès

- Michel Piermay, Vice-président de l'Institut des Actuaire

2.2.1.6 Conférences journées d'études

Des journées d'études, organisées en collaboration avec le SACEI, consacrées à différents sujets actuariels se sont déroulées aux Arcs en mars 2008. 40 personnes y ont participé.

En 2008, le programme a été le suivant :

	THÈME	INTERVENANT
Retraite	Point sur la transformation des IRS	François LEPRINCE
	Exemple de réforme d'un régime de retraite de la fonction publique	Antoine DELERUE
Santé	Provision pour risques croissants	Anne MARION
Dépendance	Modélisation, contrôle et actualité en 2008	François LUSSON
Finance	La notion de valeur liquidative et la modélisation du risque : contrôler les risques ou les cacher ?	Michel PIERMAY
Assurance	Fast closing	Thomas BÉHAR
	Place des actuaires dans l'ERM	Stéphane CHAPPELLIER
	Les orientations politiques prises sur Solvency II	Frédéric HEINRICH
	Modélisation actif-passif : quelle démarche de modélisation ? Quelles applications ?	Patrice PALSKEY Guillaume LEROY
	Titrisation	Vincent DUPRIEZ
	L'indemnisation des catastrophes naturelles en France	Jean-Philippe CASANOVA

En 2009, les journées d'études ont eu lieu les 14 et 15 mai à Brest.

Le 14 mai 2009

Ouverture de la première journée par Hervé LE BORGNE (directeur de l'EURO-Institut d'Actuariat)

- Alexandre GOHIN (INRA Rennes) - "Volatilité naturelle des marchés de matières premières et interventions publiques"
- Martial PHELIPPE-GUINVARCH (Actuaire - Institut des Actuaires) - "Le chiffre d'affaires de l'éleveur de porc est-il assurable?"
- Patrick HENAFF (Bank of America - Global Head of Quantitative Analytics) - "Options réelles : valorisation et gestion du risque - application à la valorisation d'actifs industriels"
- Jacques JANSSEN (JACAN) - "Modélisation stochastique actif-passif et Solvabilité II"
- François BONNIN (Altia) - "Apport des actuaires dans la valorisation d'actifs complexes ou "illiquides" ?"

Table ronde commune AFFI / Institut des Actuaires / SACEI sur le thème de la crise financière

Participants AFFI : financiers et banquiers

Participants Institut des Actuaires : Thomas BÉHAR / Arnaud GIRAUDON (président du Directoire de Suravenir)

Le 15 mai 2009

Ouverture de la deuxième journée par François LUSSON (président du Syndicat des Actuaires Conseil et Actuaires Experts Indépendants)

- David FITOUCHI (Mazars Actuariat) - "IFRS Assurance : Test de recouvrabilité et Liability Adequacy Test (LAT)... une anticipation de la phase 2?"
- Frédéric PLANCHET (Winter & Associés - ISFA) - "Modélisation de l'actif d'un organisme assureur : aspects théoriques et contraintes pratiques dans la perspective de Solvabilité II"
- Marine HABART (BNP Paribas Assurance - Doctorant TELECOM Bretagne) - "Gestion du risque de pandémie (modélisation, impact, stratégie de couverture)"
- Yann RIBOURG (CBP) - "Les différents modèles européens de l'assurance emprunteurs"
- François LEPRINCE (Galea & Associés) et Eric BRAMOULLE (CNP Assurances) - "Retraite supplémentaire : actualité et évolutions techniques (dispositifs, IAS 19, fin de carrière...)"

Clôture des journées d'études Institut des Actuaires / SACEI par Thomas BÉHAR (président de l'Institut des Actuaires)

L'Institut des Actuaires et le SACEI ont choisi le site de Deauville pour leurs journées d'études 2009. Elles auront lieu cette année les 17 septembre et 18 septembre. Les thèmes sont : "Assurances de personnes : retour aux fondamentaux" et "la place des actuaires dans l'ERM après l'adoption de la directive Solvabilité II".

	► Rapport d'activité 2008-2009	► Les comptes de l'Institut des Actuaire
	► L'Institut des Actuaire	► Instances internationales
	► Le mouvement actuariel	► Formation d'actuaire
	► Organisation de l'Institut des Actuaire	► Tableau des actuaire

2.3 Une augmentation croissante des partenariats

2.3.1 Un partenariat avec la SFdS (Société française de statistique) a été conclu en mars 2009. La SFdS a pour mission de promouvoir la statistique et sa compréhension, de favoriser ses développements méthodologiques.

Ce partenariat a pour objectif de permettre aux membres de chaque organisme de bénéficier de tarifs préférentiels (adhésions, formations) et de faire participer des chercheurs aux manifestations de l'Institut et des actuaire au Congrès de la SFdS.

2.3.2 L'Institut des Actuaire a été partenaire de nombreuses conférences et manifestations en 2008-2009

	ORGANISATEUR	SUJET	INTERVENANTS
2008			
17 septembre	Conférence de Silverlife, centre de recherche sur l'économie du vieillissement	5 ^e risque : l'assurance dépendance, quelles modalités pour le partenariat public-privé ?	
17 septembre	Quatrième conférence annuelle des Échos sur Solvabilité II	Quelles avancées réglementaires et quelles retombées économiques pour le secteur de l'assurance ?	Thomas BÉHAR
22 septembre	Académie des sciences techniques comptables financières	Conférence Retraites et Fonds de pension IAS 19	
23 septembre	Financial Times Forum Pilotage des Retraites Françaises		Emmanuel TASSIN, sur Solvabilité II et les retraites
24 septembre	Bloomberg, le Comité de Normalisation Obligatoire (CNO), l'Institut des Actuaire et Natixis	Analyse de stratégies d'investissement obligatoire dans le contexte de marché actuel	Michel PIERMAY Emmanuel TASSIN
5 décembre	OCDE	La gouvernance des entreprises d'assurance	Jean CASANOVA
2009			
12 mars	Rencontres d'actualité de l'Agefi "Produits financiers et IFRS – la <i>fair value</i> a-t-elle vécu ?"	Du <i>mark-to-market</i> au <i>mark-to-model</i> : comment adapter les modèles de valorisation des produits financiers complexes et/ou illiquides, révélés inefficients en temps de crise ?	François BONNIN
13 mars	Formation assurance dépendance de l'Argus	Connaître, tarifier et piloter le risque dépendance	Noëlle BOGUREAU
6 avril	FAIDER (Fédération des Associations Indépendantes de Défense des Épargnants pour la Retraite)	Les vérités sur l'épargne longue	
26 et 27 mai	EDHEC Institutional Days	L'impact de Solvabilité II sur la gestion des compagnies d'assurance	Emmanuel TASSIN
24 au 26 juin	Institut de Statistique de l'Université de Neuchâtel	Colloque en l'honneur de Jean-Claude Deville pour son apport dans le domaine des enquêtes par sondage	
22 et 23 octobre	Les Journées d'Économie et d'Économétrie de l'Assurance organisées par Arthur Charpentier à la Faculté des Sciences Économiques de l'Université de Rennes 1	Les thèmes seront les suivants : – provisionnement et risk management – assurance vie et risque de longévité – aléa-moral, antisélection et économie de l'assurance – grands risques et titrisation	

2.3.3 Salons professionnels

L'Institut des Actuaire a par ailleurs participé à des salons professionnels: le forum GI (Salon des investisseurs institutionnels) les 27 et 28 mars 2009, et Decid'Assur les 24 et 25 mars 2009, où Thomas Béhar est intervenu

sur Solvabilité II aux côtés de Bernard Spitz (FFSA), Philippe Jurgensen (ACAM), Jean-François Allard (mutuelle des architectes de Paris) et Romain Durand (Actuaris). Fabrice Sauvignon est intervenu dans un forum métiers sur les *Variable annuities*.

2.3.4 Dîners ou déjeuners-débats

Jean-Paul Betbèze, membre du Conseil d'analyse économique, chef économiste et directeur des Études économiques de Crédit Agricole SA, est intervenu en novembre 2008 sur le sujet "Quelles sorties de quelles crises?"; Jérôme Cazes, directeur financier de Coface est intervenu en février 2008 sur la crise financière et les *subprimes*; Thierry Francq, secrétaire général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est intervenu en mai 2009 sur la régulation et la nouvelle supervision.

2.3.5 Communication

■ Externe

Après avoir interviewé Thomas Béhar, l'Argus a publié en juin 2008 un numéro spécial sur les rémunérations des actuaires. Des citations sont parues en 2008 dans le journal de l'APEC.

■ Interne

En ce qui concerne la communication interne, en plus de l'Année Actuarielle 2008-2009, trois numéros de l'Écho des actuaires sont parus. Un numéro spécial a été consacré au Congrès annuel de l'Institut en 2008, dont le thème était la retraite.

Deux exemplaires du BFA (Bulletin Français de l'Actuariat) sont parus en 2008.

133 Actus ont été envoyés de janvier 2008 à mai 2009.

En 2008 et en 2009, Thomas Béhar a adressé ses vœux au nom de l'Institut des Actuaires à 580 dirigeants.

2.4 Sur le plan international

2.4.1 La Summer School: le temps fort de 2008

L'Institut des Actuaires a organisé, avec la collaboration efficace de l'ISFA, la *Summer School* 2008 les 21, 22 et 23 juillet à Lyon.

Le programme de cette "université d'été" portait sur l'ERM. Les points traités dans ces journées ont été les suivants:

- de Solvabilité II à l'ERM, les outils, les pratiques et les perspectives de recherche
- les récents développements dans les méthodes Chain-Ladder
- la modélisation de la réassurance du risque de crédit en assurance non-vie
- copulas, dépendances entre risques et application à Solvabilité II
- estimation par les agences de notation du capital économique pour l'évaluation des fonds propres
- impact du point de vue "Risques" sur les programmes d'ERM
- provisionnement
- évaluation des passifs d'assurance: quelques points-clés
- table ronde sur les récents développements du projet Solvabilité II.

Les intervenants étaient des professionnels et des universitaires venant de France, de Suisse et des États-Unis. 76 auditeurs ont participé à cette *Summer School*. Celle-ci a été un succès, tant par le nombre de participants présents que par le degré de satisfaction exprimé dans les questionnaires d'appréciation. Par ailleurs, un programme social, en plus des dîners officiels et informels avait été proposé aux accompagnants.

2.4.2 Participation de l'Institut à des réunions internationales

Avec 17 représentants présents auprès de l'AAI (qui comporte 15 comités et 14 sous-comités) ou du Groupe consultatif (qui comporte 6 comités et 6 sous-comités), l'Institut des Actuaires est beaucoup plus présent sur la scène internationale: l'actualité, qu'il s'agisse de Solvabilité II ou de la crise financière, a en effet intensifié la quantité des travaux des comités et des groupes de travail.

INSTANCE	DATE	LIEU
Commission retraites du Groupe consultatif	4 avril 2008	Lisbonne, Portugal
Commissions Assurance et Formation du Groupe consultatif	18 avril 2008	Oslo, Norvège
Réunion du Conseil, des Comités, du forum et des présidents de l'AAI	11 au 14 juin 2008	Québec, Canada
Réunion de tous les Comités du Groupe consultatif	25 et 26 septembre 2008	Zurich, Suisse
Réunion du Conseil et des comités et forum des présidents de l'AAI à Limassol	1 ^{er} au 4 novembre 2008	Chypre, Grèce
Réunion de toutes les Commissions (exceptée celle de la formation) du Groupe consultatif	26 au 27 mars 2009	Budapest, Hongrie
Réunion du Conseil et des comités et forum des présidents de l'AAI	27 au 30 mai 2009	Tallinn, Estonie
Colloque d'ASTIN	1 au 4 juin 2009	Helsinki, Finlande
Réunion de toutes les Commissions du Groupe consultatif	24 et 25 septembre 2009	Lille, France

2.4.3 Autres événements

Thomas Béhar, président de l'Institut a rencontré la présidente de l'Institut des Actuares brésiliens à l'occasion de son passage à Paris.

Le président des actuares espagnols est venu à la "Nuit des Actuares" qui a eu lieu le 28 mars 2009.

L'ensemble des représentants de l'Institut à l'international participent à la réunion mensuelle du Département

international et rapportent sur les travaux respectifs des comités et groupes de travail auxquels ils participent.

En 2008, l'Institut des Actuares a participé à 4 réunions internationales de l'AAI et du Groupe consultatif. Une rencontre a été organisée avec la DAV à l'occasion de laquelle des axes de collaboration ont été fixés dans le cadre des consultations AAI.

2.5 Le Conseil d'administration en 2008-2009

Ses activités

Depuis le 1^{er} juillet 2008, le nouveau Conseil s'est réuni une fois par mois en moyenne :

- taux moyen d'administrateurs présents : 80 % ;
- représentativité moyenne aux votes par le biais des pouvoirs : 90 %.

Le principe de fonctionnement a toujours été le dialogue, la recherche de consensus et enfin le vote en l'absence de consensus. La plus grande partie des décisions courantes a été adoptée de façon collégiale. Aucune décision n'a nécessité le recours à la prépondérance du vote du Président du Conseil.

Transparence et information

Tous les procès-verbaux des Conseils, ainsi que les ordres du jour se trouvent sur le site de l'Institut des Actuares à la rubrique "Conseil d'administration". Il en est de même de tous les documents importants de la vie de l'Institut : nouveaux statuts, nouveau règlement intérieur, Code de déontologie. Des communiqués réguliers "Actu" sont adressés à tous les membres pour leur permettre de suivre les événements de l'Institut. 120 *Actus* ont été envoyés depuis janvier 2008.

Ses travaux

- Quelques administrateurs ont rencontré le Bureau ASSUR 1 au Ministère du Trésor, lequel est aujourd'hui "en attente" des positions de l'Institut des Actuares sur Solvabilité II.
- Thomas Béhar, président de l'Institut a rencontré Bruno Deletré, inspecteur des finances auquel le Ministère des finances a confié une mission sur la supervision financière.

- En novembre 2008, Stéphane Loisel et Frédéric Heinrich ont répondu au *Call for paper* du Groupe consultatif "Quelles leçons tirer de la crise financière sur Solvabilité II ?"

- Stéphane Loisel et Christophe Mugnier ont pris en charge le lancement de l'IRM sur le plan opérationnel (business plan, recrutement élèves et professeurs, élaboration du programme, etc.).

- François Bonnin a animé le groupe de travail "Modèles internes" et Fabrice Sauvignon celui sur les "Variable annuités".

- Stéphane Kuypers est en charge du traité international sur l'ERM.

- L'article 47 de la directive Solvabilité II prévoyant la fonction actuarielle sans que soit défini le niveau de formation exigé, un groupe de travail s'est constitué en février 2009, à l'initiative de Frédéric Heinrich. Il est composé de Frédéric Heinrich, Stéphane Kuypers, Emmanuel Tassin, Alexandre Guchet, Thomas Béhar. Un texte sur le rôle des actuares dans Solvabilité II sera présenté au Ministère de l'économie et des finances à partir de la réponse qui aura été faite au CP 33 en juin 2009.

- Un séminaire du Conseil a été organisé en mai 2008. Le programme de ce séminaire a été le bilan et les perspectives de l'activité, l'affectation des résultats financiers, l'emploi et ressources de l'Institut, les voies et moyens du développement de la formation continue et l'ERM.

L'INSTITUT DES ACTUAIRES

Stratégie

L'Institut des Actuares regroupe l'ensemble des professionnels diplômés exerçant la profession d'actuaire et dont les filières de formation sont reconnues par l'Institut. Son rôle est de représenter et de promouvoir les actuares membres de l'Institut auprès des organismes de place et du monde professionnel. Sa stratégie vise à élaborer et adopter des positions claires sur les principales questions qui sont au centre des débats animant les industries de l'assurance, de la finance et de la gestion des risques.



► Rapport d'activité 2008-2009

► Les comptes de l'Institut des Actuaire

► **L'Institut des Actuaire**

► Instances internationales

► Le mouvement actuariel

► Formation d'actuaire

► Organisation de l'Institut des Actuaire

► Tableau des actuaire

Historique

► **1890 I.A.F.** Institut des Actuaire Français

1975

Président : Jean LAMSON

1985

Président : Claude BÉBÉAR

1989

Président : Victor VOLCOUVE

1994

Président : Jean BERTHON

1998

Président : Marie-Thérèse LANCE

Fin 2001, l'Institut des Actuaire est né de la fusion de l'Institut des Actuaire Français (IAF) et de la Fédération Française des Actuaire (FFA).

► **1994 F.F.A.** Fédération Française des Actuaire

1994

Président : Pierre LAVERSANNE

1998

Président : Pierre MANCINI

2001

Président : François DELAVENNE

► **2002 Institut des Actuaire**

2002

Président : François DELAVENNE

2002-03

Présidente : Marie-Thérèse LANCE

2003-04

Président : Daniel BLANCHARD

2004-05

Présidente : Véronique LAMBLÉ

2005-06

Président : Jean-Marie NESSI

2006-09

Président : Thomas BÉHAR

Objectifs

Promouvoir un actuariat de qualité :

- ▶ auprès du **public**, en apportant la garantie qu'il est exercé par des professionnels indépendants ;
- ▶ auprès des **institutions** et des **entreprises**, en apportant la garantie qu'il est exercé par des professionnels qualifiés ;
- ▶ auprès de ses **membres**, en leur offrant les services d'un organisme professionnel.

Missions

- Tenir et diffuser le **Tableau des actnaires** membres de l'Institut
- **Contrôler la qualité** des formations d'actnaires requise par les standards internationaux
- Organiser le **perfectionnement professionnel** des actnaires
- Établir et contrôler les règles de déontologie et de normes de pratiques
- Faire appliquer les **règles d'agrément des actnaires** dont les missions sont confiées par les pouvoirs publics
- Représenter la profession auprès des pouvoirs publics et des **instances internationales**
- Publier le **Bulletin Français d'Actuariat**
- Tenir une bibliothèque scientifique et professionnelle
- Organiser des congrès, conférences, débats et réunions professionnelles
- Promouvoir la reconnaissance mutuelle avec les associations internationales
- Encourager la **science actuarielle**



LE MOUVEMENT ACTUARIEL

Le mouvement actuariel regroupe l'ensemble des intervenants dans le domaine des sciences actuarielles, de leur développement, de leur enseignement et de l'exercice des professions actuarielles. Il comprend :

■ un organisme professionnel : l'Institut des Actuaires

■ les dix filières de formation d'actuaires reconnues par l'Institut des Actuaires (ISFA, ISUP, UdS, EURIA, Université Paris Dauphine, ENSAE, ESSEC, CNAM, CEA, Collège des Ingénieurs)

■ 4 associations d'amicales (Lyon, Strasbourg, Brest, Grand Est)

■ un syndicat professionnel, le SACEI (Syndicat des Actuaires Conseil et Actuaires Experts Indépendants)

■ et deux organismes internationaux : l'AAI (Association Actuarielle Internationale) et le Groupe consultatif actuariel européen.



Les chiffres clés 2008-2009

45 000

actuaire dans le monde

2 330

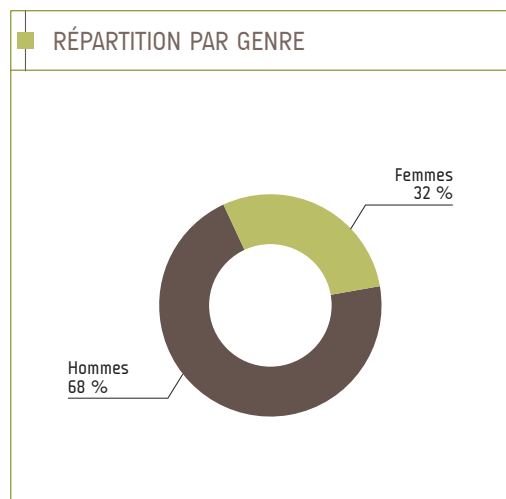
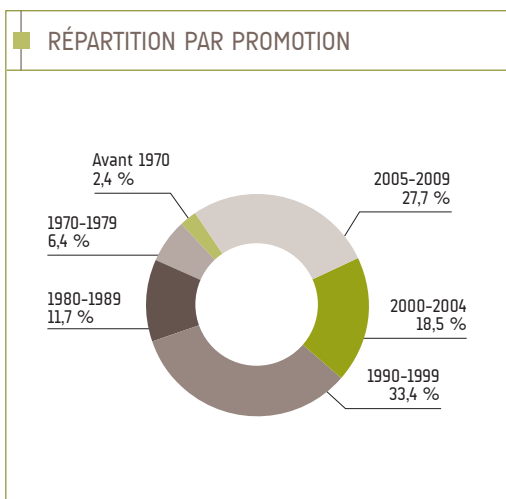
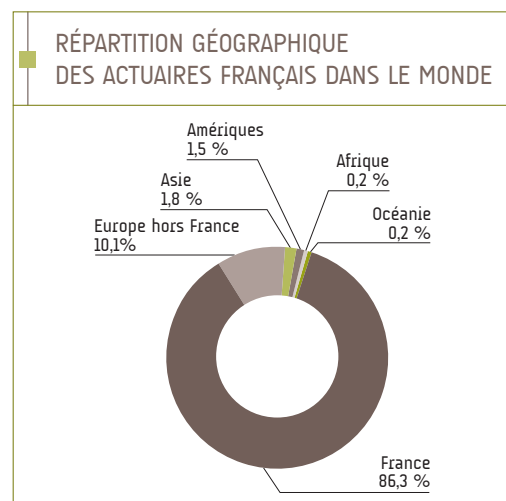
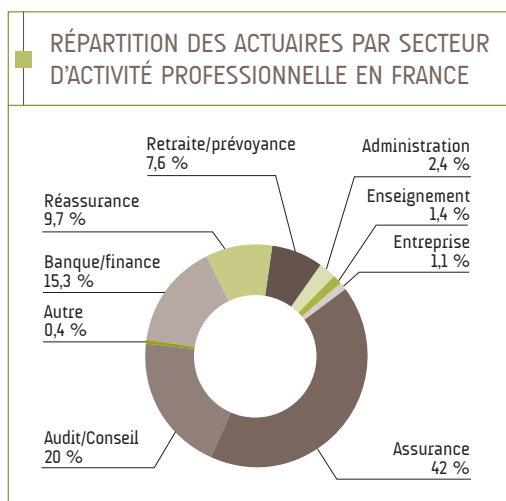
actuaire membre
de l'Institut des Actuaire

153

nouveaux actuaire membre
de l'Institut des Actuaire

10

formations d'actuaire
reconnues en France



► Rapport d'activité 2008-2009	► Les comptes de l'Institut des Actuaire
► L'Institut des Actuaire	► Instances internationales
► Le mouvement actuariel	► Formation d'actuaire
► Organisation de l'Institut des Actuaire	► Tableau des actuaire

Les principes de la directive Solvabilité II

La Directive Solvabilité II sur laquelle le Parlement européen et le Conseil se sont mis d'accord, codifie 14 directives communautaires relatives à l'exercice de l'activité d'assurance et de réassurance, et définit les principes des nouvelles règles en matière de solvabilité (dites "Solvabilité II"). Cette directive adoptée selon la procédure Lamfalussy, prévoit que les mesures techniques d'application dites de niveau 2, soient développées par la Commission européenne en s'appuyant notamment sur les avis du CEIOPS et adoptées 12 mois avant l'entrée en vigueur de la directive établie au 31 octobre 2012. Les études quantitatives d'impact (QIS) visent à mettre en évidence les répercussions du nouveau système auprès des acteurs du marché.

1 ► LE CHAMP D'APPLICATION DE LA DIRECTIVE

La directive s'applique à toutes les entreprises d'assurance vie et non-vie ainsi qu'aux entreprises de réassurance. L'article 4 exclut du champ d'application les entreprises ayant moins de 5 millions d'euros de primes émises annuelles ou des provisions techniques brutes inférieures à 25 millions d'euros; l'État membre peut toutefois décider d'appliquer Solvabilité II à ces entités. La directive ne s'applique pas aux fonds de pension dont la révision du texte devrait être engagée à la fin 2009. De même, la directive ne modifie pas le régime applicable aux conglomérats financiers.

2 ► EXIGENCES QUALITATIVES ET DE CONTRÔLE (DITES "PILIER II")

Un des principaux objectifs de la réglementation et du contrôle (article 27) en matière d'assurance et de réassurance est la protection des assurés. D'autres objectifs tels que la stabilité financière sont également pris en compte. Les autorités de contrôle voient leur activité soumise à des principes généraux afin de tendre vers une convergence des pratiques de contrôle: le contrôle doit être prospectif et orienté vers les risques, proportionné aux risques encourus par une entreprise; les autorités de contrôle doivent faire preuve de transparence et rendre compte de leur activité (article 30). En contrepartie, les pouvoirs des autorités de contrôle sont explicités.

Les États membres doivent veiller à ce que les autorités de contrôle soient habilitées à prendre toute mesure préventive ou corrective en vue de garantir le respect de la directive (article 34 – pouvoirs des autorités de contrôle).

Le contrôle, sur pièces ou sur place, vise à repérer les institutions qui peuvent présenter une insuffisance potentielle de ressources financières au vu de leur profil de risque, en évaluant notamment les stratégies, processus et procédures de reporting (article 36 – processus de contrôle prudentiel).

Dans des circonstances exceptionnelles (notamment si les exigences quantitatives ne reflètent pas le profil de risque de l'entreprise), les autorités de contrôle peuvent, à la suite du processus de contrôle prudentiel, imposer des exigences quantitatives supplémentaires (article 37 – *capital add-on*).

La directive indique expressément que c'est l'organe d'administration ou de direction de l'entreprise d'assurance ou de réassurance qui assume la responsabilité ultime du respect de ses dispositions (article 40 – responsabilité de l'organe d'administration ou de direction).

L'imposition d'exigences rigoureuses en matière de gouvernance (articles 41 à 49) est une condition préalable à l'efficacité d'un régime de solvabilité, certains risques ne pouvant être maîtrisés que de cette manière. La solidité de la gouvernance revêt donc une importance critique pour la qualité de la gestion de l'assureur et pour l'efficacité du système de contrôle (article 41).

Il convient de noter que l'expression "système de gouvernance" (articles 40 à 48) recouvre un champ très large dans la directive: règles d'honorabilité et de compétence (*fit and proper*), gestion des risques, contrôle interne, audit interne, fonction actuarielle et sous-traitance. Pour impliquer la direction dans cette gouvernance, la politique de l'entreprise relative au contrôle interne et à l'audit interne doit être écrite et faire l'objet d'une approbation par le conseil d'administration ou son équivalent. Il s'ensuit que tout changement du système doit être conforme à la politique écrite. Ce système inclut aussi l'évaluation interne du risque et de la solvabilité (ORSA – *Own Risk and Solvency Assessment*) désormais obligatoire et son résultat doit être communiqué aux autorités de contrôle. Celui-ci constitue ainsi un outil à part entière du contrôle.

Les entreprises doivent publier un rapport annuel portant sur leur solvabilité et leur situation financière.

3 ► LES INFORMATIONS DESTINÉES AUX SUPERVISEURS ET LES INFORMATIONS PUBLIQUES (DITES “PILIER III”)

Le principe actuel de l'obligation de communiquer toute information nécessaire aux fins du contrôle est maintenu. La nouveauté est que la Commission s'engage à adopter des mesures d'exécution pour assurer une certaine convergence des états prudentiels au niveau européen. (article 35 – informations à fournir aux fins du contrôle).

Le CEIOPS a un rôle particulier à jouer dans la promotion d'une application cohérente de la directive et de la convergence des pratiques prudentielles; l'article 70 relatif à la convergence prudentielle, stipule par conséquent que les États membres veillent à ce que les autorités de contrôle participent aux activités du CEIOPS.

Les entreprises doivent publier un rapport annuel portant sur leur solvabilité et leur situation financière. Ce rapport doit être très complet: il ne doit pas seulement décrire mais aussi évaluer l'adéquation des choix faits par l'entreprise; par exemple, description du système de gouvernance et évaluation de son adéquation au profil de risque particulier de cette entreprise (articles 50 à 55 – informations à destination du public).

4 ► LES EXIGENCES QUANTITATIVE (DITES “PILIER I”)

Les exigences quantitatives englobent l'évaluation des actifs et des passifs (section 1), des provisions techniques (section 2), des fonds propres (section 3), des exigences de capital (SCR dans la section 4 et MCR dans la section 5) et les règles d'investissement (section 6). Elles s'appuient sur une approche économique du bilan, c'est-à-dire dans laquelle actifs et passifs sont évalués de façon cohérente avec les informations de marché.

La valorisation des actifs et passifs est fondée sur le principe de la juste valeur. Afin d'assurer l'homogénéité des évaluations entre tous les États membres, des mesures d'exécution seront élaborées qui indiqueront comment la juste valeur d'éléments spécifiques du bilan doit être calculée (article 74).

Des provisions techniques (articles 75 à 85) doivent permettre à l'entreprise d'honorer ses obligations d'assurance ou de réassurance à l'égard des assurés. Calculées sur la base de la valeur de transfert, représentant le montant qu'une entreprise s'attendrait à devoir payer aujourd'hui si elle transférait sur-le-champ ses droits et obligations contractuels à une autre entreprise dite de référence. Les provisions techniques correspondent à la somme d'un *Best estimate* (valeur actuelle probable des cash-flows futurs) et d'une marge de risque calculée par la méthode dite “du coût du capital”.

Le SCR reflète le profil de risque réel de l'entreprise, compte tenu de tous les risques quantifiables, ainsi que l'incidence nette des techniques d'atténuation des risques.

Les fonds propres (articles 86 à 99) correspondent aux ressources financières disponibles de l'entreprise qui peuvent absorber les pertes financières en cas de besoin. Ces fonds propres éligibles à la couverture du SCR et du MCR doivent être déterminés, classifiés puis éligibles. La directive distingue les “fonds propres de base” (figurant au bilan, ils comprennent l'excédent d'actifs par rapport aux passifs, évalués selon les principes de Solvabilité II et les engagements subordonnés) des fonds propres auxiliaires (ne figurant pas au bilan, ils représentent les engagements auxquels les entreprises peuvent faire appel pour accroître leurs ressources financières, tels que les rappels de cotisations et les lettres de crédit). Les éléments de fonds propres seront classés en trois niveaux (Tier 1, Tier 2 ou Tier 3) selon leur nature et la mesure dans laquelle ils satisfont les cinq critères essentiels (subordination, absorption des pertes, permanence, caractère perpétuel et absence de charges financières obligatoires).

L'existence de deux niveaux de capital réglementaire est prévue: le capital minimum requis ou MCR (en anglais, *Minimum Capital Requirement*) et le capital de solvabilité requis ou SCR (en anglais, *Solvency Capital Requirement*). Schématiquement, le MCR est défini comme le niveau de capital en-dessous duquel une compagnie d'assurance ne peut pas fonctionner normalement. Par contre, le SCR est un capital résultant d'une modélisation de besoins en capital fondée sur la réalité des risques au-delà de provisions harmonisées. Le niveau du SCR sera calculé soit à partir d'une formule standard, soit, autre nouveauté introduite par Solvabilité II, par le biais d'un modèle interne (qui aura été préalablement autorisé par l'autorité de contrôle). Le SCR reflète le profil de risque réel de l'entreprise, compte tenu de tous les risques quantifiables, ainsi que l'incidence nette des techniques d'atténuation des risques (telle que la réassurance, l'utilisation d'instruments de couverture). Parce que susceptibles d'évoluer avec le temps, les spécifications propres à ces modules et sous-modules seront adoptées par le biais de mesures d'exécution.

Il convient de noter que disparaît la notion d'actifs admissibles en couverture des provisions techniques et avec elle, les règles quantitatives s'appliquant actuellement à

► Rapport d'activité 2008-2009	► Les comptes de l'Institut des Actuaire
► L'Institut des Actuaire	► Instances internationales
► Le mouvement actuariel	► Formation d'actuaire
► Organisation de l'Institut des Actuaire	► Tableau des actuaire

ces actifs. La seule règle qui s'applique est un principe dit de la "personne prudente" (*prudent person*) (articles 130 à 133) avec un chargement de capital dans le SCR.

5 ► LE RÉGIME DE CONTRÔLE DES GROUPES (articles 210 à 268)

Le nouveau régime permet aux groupes d'assurance d'être contrôlés par un "superviseur de groupe" qui exercera des responsabilités spécifiques (évaluation de la solvabilité du groupe, transactions intra-groupes, concentration des risques, gestion des risques et contrôle interne) en collaboration étroite avec les superviseurs nationaux concernés. Il en résultera une approche rationalisée de la supervision qui tiendra compte des réalités économiques de ces groupes. Les groupes suffisamment diversifiés vont également bénéficier de la reconnaissance quantitative de cette diversification dans leur exigence de capital pour le groupe.

Il semble utile de rappeler que de vives discussions entre États membres, Commission et Parlement européen ont porté sur les dispositions relatives au "soutien de groupe" (*group support*). Pour rappel, le support de groupe visait à permettre aux organismes d'assurance et de réassurance d'optimiser la gestion de leur capital en la centralisant au niveau de la tête du groupe. Seules concessions obtenues par le Parlement, l'introduction d'une "clause de révision" (article 246) et d'un "considérant" dans lesquels il est explicitement prévu que deux ans après l'entrée en vigueur de Solvabilité II, la Commission fera un bilan sur l'application du titre II relatif au traitement des groupes. Trois ans après son entrée en vigueur, la Commission devra évaluer l'opportunité de mettre en place des règles de contrôle accrues des groupes et prendre en compte des éléments tels que la médiation juridiquement contraignante entre superviseurs, la transférabilité des actifs, les fonds de garantie et l'alignement des pouvoirs des autorités de contrôle sur les responsabilités fiscales.

Frédéric HEINRICH

La fonction actuarielle dans la directive solvabilité II – article 47

1. Les entreprises d'assurance et de réassurance mettent en place une fonction actuarielle efficace, chargée des tâches suivantes :

- coordonner le calcul des provisions techniques ;
- garantir le caractère approprié des méthodes, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques ;
- apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques ;
- comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ;
- informer l'organe d'administration ou de gestion de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ;
- superviser le calcul des provisions techniques dans les cas visés à l'article 81 ;
- émettre un avis sur la politique globale de souscription ;
- émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques visé à l'article 43, en particulier pour ce qui concerne la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de fonds propres prévu au chapitre VI, sections 4 et 5 et l'évaluation prévue à l'article 44.

2. La fonction actuarielle est exercée par des personnes qui ont une connaissance des mathématiques actuarielles et financières, à la mesure de la nature, de l'ampleur et de la complexité des risques inhérents à l'activité de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, et qui peuvent démontrer une expérience pertinente à la lumière des normes professionnelles et autres normes en vigueur.



Dans un processus ERM, l'analyse qualitative doit être rapprochée de l'analyse quantitative.

Les établissements d'enseignement supérieur exerçant leur activité dans le domaine de la formation à l'actuariat et à la finance, et l'Institut des Actulaires, ne peuvent rester indifférents aux événements économiques qui ont ébranlé le système financier mondial. Ils doivent même, à leur niveau, tirer les leçons de ces événements afin d'ajuster leur stratégie d'enseignement et leurs orientations pédagogiques, en formation initiale et en formation professionnelle continue (CPD⁽¹⁾). C'est aussi l'occasion d'initier ou de poursuivre certains travaux de recherche afin de mieux quantifier, comprendre et gérer les risques.

Une des causes de la crise récente est le manque de capacité du marché à absorber les besoins de liquidité élevés, après une période de croissance artificielle générée par un accès au crédit trop aisé et des taux d'intérêt trop bas. Lorsque les choses vont mal, de nombreux risques, souvent considérés comme indépendants en régime de croisière, peuvent soudainement devenir fortement positivement corrélés: c'est ce que Biard et al. (2008) ont défini comme une crise de corrélation. En effet, la crise de liquidité touchant la plupart des acteurs du marché les incite à réagir de manière similaire, ce qui crée un cercle vicieux: suite à ce besoin de liquidité et à cette perte de valeur, de nombreux investisseurs institutionnels se retrouvent forcés de vendre des actifs à un instant défavorable; les agents ayant tendance à réagir de manière semblable, cela tire les prix un peu plus vers le bas, générant de nouveaux appels de fonds; ceux-ci conduisent de nombreux investisseurs à vendre d'autres actifs, dont le prix chute encore, et ainsi de suite...

On entend souvent dire à propos de la crise que l'on s'est "perdu" dans les mathématiques, et qu'il faut revenir à des méthodes plus simples. Il y a tout lieu de penser que certains produits étaient plutôt trop complexes en comparaison des outils souvent trop simples utilisés pour les gérer. Considérer des modèles plus sophistiqués ne

veut pas dire remplacer un mouvement brownien par un processus de Lévy général ou une copule gaussienne par une copule de Student. Il convient plutôt de s'intéresser un peu plus aux changements de stationnarité, aux comportements des assurés et à la mémoire des processus, ainsi qu'aux aspects dynamiques des corrélations, avec le souci premier de comprendre les sources de risque principales et leurs interactions.

L'anticipation des risques nouveaux, la communication et l'efficacité de ces processus reposent avant tout sur l'intelligence d'individus.

Il semble également nécessaire de former les *Chief Risk Officers* (CRO) de demain en leur donnant les moyens d'associer analyse quantitative et analyse qualitative des risques dans les processus de décision. Au-delà du développement de modèles internes dans le référentiel Solvabilité II et des questions de gouvernance associées, comment peut-on mettre en place en pratique un processus ERM efficace? Comment gère-t-on en pratique les problèmes liés à la cartographie des risques et à la mise en place d'indicateurs de risque et de performance (KRI et KPI⁽²⁾)? Comment l'ERM peut-il aider à créer de la valeur? Quel modèle de capital économique et quelle allocation? Ce sont autant de questions abordées dans le cadre de la formation professionnelle par la première promotion de l'IRM⁽³⁾ lancée par l'Institut des Actulaires et le CEA cette année. Côté recherche, le Club ERM⁽⁴⁾, dont l'Institut est partenaire, et l'ERM-II⁽⁵⁾, dont l'Institut des Actulaires est devenu membre aux côtés du CEA et de l'ISFA, s'intéressent à des questions du type: "Comment allouer le capital économique de manière juste et stable entre le *liability manager*, l'*investment manager* et le *risk manager*, dans une version dynamique du cadre proposé par Hardy et Kim (2009)?"

(1) *Continuous Professional Development*

(2) *Key Risk Indicators* et *Key Performance Indicators*

(3) Institut du Risk Management

(4) <http://isfaserveur.univ-lyon1.fr/dokuwiki/doku.php?id=cluberm:start>

(5) *Enterprise Risk Management Institute International* <http://www.ermii.org>

(6) *Chief Executive Officer*

(7) Présentations téléchargeables à l'adresse <http://www.ernsymposium.org/2009/handouts.php>

► Rapport d'activité 2008-2009	► Les comptes de l'Institut des Actuaire
► L'Institut des Actuaire	► Instances internationales
► Le mouvement actuariel	► Formation d'actuaire
► Organisation de l'Institut des Actuaire	► Tableau des actuaire

Que faire si le CRO et le CEO⁶ ont des vues différentes du risque (égalitariste et individualiste par exemple au sens d'Ingram - 2009), et donc une tolérance et un appétit pour le risque différents? Toutes les contributions sont les bienvenues pour attaquer ces problématiques issues de discussions lors de l'ERM Symposium 2009 à Chicago⁷, dont l'ERM-II était partenaire.

Ces thèmes et d'autres plus concrets seront abordés lors des journées d'études de Deauville en septembre 2009, le deuxième jour étant consacré à l'ERM.

Dans ces processus et fonctions ERM, l'outil essentiel pour limiter et gérer les risques reste l'Homme. L'anticipation des risques nouveaux, la communication et l'efficacité de ces processus reposent avant tout sur l'intelligence d'individus suffisamment au fait des modèles pour pouvoir s'en affranchir quand il le faut, en s'appuyant sur des équipes adaptées et en sachant bien communiquer.

À nous de faire en sorte que les actuaire de demain prennent part à cette aventure en exerçant les rôles nouveaux et passionnants qui leur seront dévolus.

Références

Biard, Lefèvre et Loisel (2008) - *Impact of correlation crises in risk theory*, Insu. Math. Eco. 43-3.

Fisher, Loisel et Wang (2008) - *On some key research issues in Enterprise Risk Management related to economic capital and diversification effect at group level*, Bull. Franç. Actu. 15, Vol. 9.

Ingram (2009) - *Views of risk*, ERM Symposium.

Kim et Hardy (2009) - *A capital allocation based on a solvency exchange option*, ERM Symposium, to appear in Insu. Math. Eco.

Stéphane LOISEL



“Variable annuities” : des réflexions sont en cours sur les futures normes professionnelles

Directement importés des États-Unis, les produits dits de *Variable annuities* ont récemment fait irruption sur le continent européen et en particulier sur le marché français de l'assurance vie. Dans un contexte d'allongement de l'espérance de vie et de sentiment grandissant d'insécurité financière, les Français se préoccupent de manière croissante du financement de leurs retraites. Les *Variable annuities* sont certainement susceptibles de constituer un des outils adaptés à ce financement, en combinant garanties viagères de revenus et disponibilité des sommes investies.

Si peu d'entreprises d'assurance ont à ce jour franchi le pas d'une commercialisation effective de ces solutions, la quasi-totalité des acteurs du marché (assureurs, réassureurs, banques, consultants) les ont déjà intégrées dans leurs réflexions sur le développement de leurs offres sans toutefois posséder l'ensemble des repères nécessaires. N'échappant pas à cette règle, les actuaires aujourd'hui concernés ne disposent pas de norme professionnelle. Les éléments de la réglementation sont par ailleurs insuffisamment interprétés et les connaissances empiriques trop rarement partagées. La nécessité de construire dans ce domaine des références communes à tous les actuaires s'est donc rapidement imposée à la profession comme une évidence.

L'Institut des Actuaires s'est donc saisi de cette mission en constituant un groupe de travail ayant pour objectif d'émettre des préconisations relatives aux principes fondamentaux de risk-management et aux méthodes de provisionnement et d'évaluation des besoins de capitaux pour ce type de produits. Ce groupe s'est réuni pour la première fois en février 2009, en regroupant pas moins de soixante-dix actuaires contributeurs. Ce nombre important de participants témoigne de l'intérêt de la place française pour ce type d'offres mais surtout du besoin des actuaires de se retrouver autour de standards communs.

Le groupe s'est penché dans un premier temps sur les spécificités des offres et des politiques de maîtrise des risques du marché français. Il a dans un second temps effectué une revue des pratiques et des méthodes sur d'autres marchés plus matures dans ce domaine. Ces travaux sont arrivés à leur terme le 6 mai 2009, date à laquelle ils ont fait l'objet d'une première restitution en

assemblée plénière. Le groupe de travail s'est depuis engagé dans l'élaboration de ses préconisations qui seront remises au Conseil d'administration de l'Institut des Actuaires dans le courant de l'été 2009.

De toute évidence, ces conclusions devront préfigurer l'application du prochain cadre réglementaire Solvabilité II. La démarche “Solvabilité II” implique à première vue un traitement des *Variable annuities* conforme à ses objectifs, qui sont de calibrer les besoins de capitaux en fonction de la qualité de la maîtrise des risques. Il conviendra toutefois de compléter les dispositions du futur cadre réglementaire par des analyses et des méthodes d'application touchant aux spécificités de cette nouvelle génération de contrats, et notamment aux particularités des techniques de maîtrise des risques y étant associées.

La nécessité de construire dans ce domaine des références communes à tous les actuaires s'est rapidement imposée à la profession comme une évidence.

De manière tout aussi fondamentale, le groupe de travail doit tirer tous les enseignements possibles de la crise financière sévissant depuis plusieurs mois et notamment des difficultés rencontrées par les opérateurs d'assurance sur le marché américain des *Variable annuities*. Certains écueils doivent pouvoir être évités par l'application rigoureuse de certains principes de risk management.

C'est aussi le sens de l'engagement de notre profession dans sa contribution aux conditions du développement pérenne de cette nouvelle génération de contrats, dans l'intérêt des assurés et des entreprises d'assurances.

Les activités de ce groupe de travail s'inscrivent pleinement dans l'action de l'Institut des Actuaires dont les missions sont notamment de promouvoir un actuariat de qualité au service du public, d'établir des normes de pratiques au service des actuaires et d'améliorer la reconnaissance et la réputation de la profession actuarielle.

Fabrice SAUVIGNON

► Rapport d'activité 2008-2009	► Les comptes de l'Institut des Actuaire
► L'Institut des Actuaire	► Instances internationales
► Le mouvement actuariel	► Formation d'actuaire
► Organisation de l'Institut des Actuaire	► Tableau des actuaire

La Fondation du Risque

La perception, l'évaluation, la gestion et la prévention des risques sont au cœur des préoccupations de notre société. Récemment créée, par décret du 11 novembre 2007, la Fondation du Risque a pour ambition de contribuer au développement du potentiel français de recherche, d'enseignement et de formation dans tous les domaines du risque. Si ce potentiel est considérable mais relativement dispersé, le sujet du risque est perçu aujourd'hui comme central dans tous les secteurs de la société (banque, assurance, santé, industrie).

Ce développement s'appuie nécessairement sur un partenariat original entre grandes institutions françaises de recherche et d'enseignement, avec le soutien de grandes entreprises françaises. Il se caractérise par la multidisciplinarité (les mathématiques, l'actuariat, le droit, la comptabilité, l'économie, les sciences de la vie et les sciences de l'ingénieur) et la transversalité entre institutions de recherche et d'enseignement. Les institutions de formation et de recherche participant au projet s'engagent par la mise en commun de leur savoir faire et l'implication de leurs forces de recherche. Il s'agit aujourd'hui du Centre d'Études Actuarielles (CEA), de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE), de l'École Polytechnique et de l'Université-Paris Dauphine, groupe fondateur, auxquels s'est joint récemment l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI). Les quatre entreprises fondatrices, AGF, AXA, Groupama et la Société Générale, s'engagent à soutenir financièrement les activités de la Fondation du Risque, dans le but de contribuer au rayonnement de l'école française du risque. Elles ont été rejointes en fin d'année 2007 par SCOR qui a souhaité s'associer pleinement au développement de la Fondation du Risque, puis en 2008 par la CNP, Médéric et Quatrem.

Le champ d'action de la Fondation du Risque recouvre des domaines d'intérêt général, qu'il s'agisse des risques naturels et environnementaux, des risques sanitaires, des risques industriels, des risques financiers... C'est l'ensemble des particuliers et de leurs représentants (associations, élus...) qui sont directement concernés, ainsi que les organismes publics et les entreprises. La Fondation du Risque s'est donné pour missions de :

- créer, en France, un pôle d'excellence de recherche et d'enseignement, de niveau international, centré sur le Risque, quelle que soit sa nature, en l'étudiant sous tous

ses aspects scientifiques, statistiques, économiques, juridiques et sociétaux ;

- promouvoir une appréciation rationnelle des risques et de leurs retombées, positives ou négatives, favoriser les échanges interdisciplinaires, entre académiques et professionnels ;

- contribuer à la définition des politiques de prévention et de gestion des risques, tant au niveau microéconomique qu'au plan macroéconomique ;

- développer la pédagogie du Risque, approfondir la compréhension de ses mécanismes et diffuser la connaissance acquise, avec et pour ses partenaires, et auprès des décideurs, publics et privés, ainsi que du grand public. À ce jour, six projets d'enseignement et de recherche ont vu le jour :

- la chaire "*Risques financiers*" pilotée par Nicole El Karoui (École Polytechnique), la chaire "*Les particuliers face aux risques : analyse et réponse des marchés*" pilotée par Elyès Jouini (Paris Dauphine), la chaire "*Assurance et risques majeurs*" pilotée par Christian Gourieroux (CREST-ENSAE) et Pierre Picard (École Polytechnique), la chaire "*Santé, risques, assurance*" pilotée par Claude Le Pen (Paris Dauphine) et la chaire "*Marchés des risques et création de valeur*" pilotée par Christian Gollier (IDEI-Toulouse), et la chaire "*Risques et chances de la transition démographique*" pilotée par Jean-Hervé Lorenzi (Paris Dauphine).

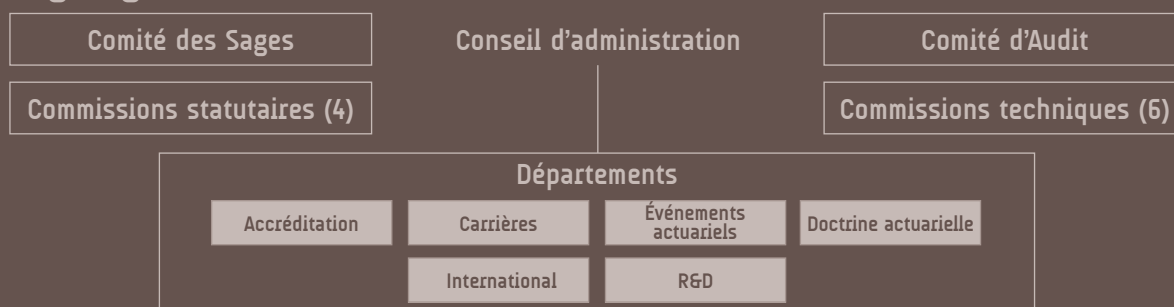
Dotée de moyens importants (le budget annuel total des six chaires s'élève à 1 500 000€), la Fondation du Risque inscrit son action dans l'ouverture et la durée. Elle a vocation à accueillir de nouveaux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et de nouveaux contributeurs, dont des entreprises du secteur industriel. Elle participe activement au pôle de compétitivité mondial "Finance Innovation" et s'est associée dans ce cadre à la Fondation Institut Europlace de Finance en créant l'Institut Louis Bachelier dont la vocation est de favoriser la promotion et la diffusion des actions de recherche en Finance de ces deux Fondations. Présidée par André Lévy-Lang et Jean Berthon, la Fondation du Risque, par son thème et ses missions, a l'ambition de jouer un rôle pérenne dans le développement et le rayonnement de la recherche scientifique française.

Jean BERTHON

Le mouvement actuariel participe à la Fondation du Risque au travers du CEA qui participe aux instances dirigeantes de la Fondation.

ORGANISATION DE L'INSTITUT DES ACTUAIRES

Organigramme



► Rapport d'activité 2008-2009

► Les comptes de l'Institut des Actuaire

► L'Institut des Actuaire

► Instances internationales

► Le mouvement actuariel

► Formation d'actuaire

► Organisation de l'Institut des Actuaire

► Tableau des actuaire

Administration, Direction et Contrôle

► Conseil d'administration

Depuis le 26 juin 2008

Président	Thomas BÉHAR
Vice-président	Emmanuel TASSIN
Trésorier	Jean CASANOVA
Secrétaire général	François BONNIN
Trésorier adjoint	Fabrice SAUVIGNON
Secrétaire général adjoint	Christophe MUGNIER
Administrateurs	Ariane ADAM-GUILLAUME (jusqu'au 7 avril 2009) Stéphanie BÉGUÉ Charles DESCURE Christophe EBERLE Guillaume EROUKHMANOFF Stéphane KUYPERS Alexandre GUCHET Vincent HEBERT Frédéric HEINRICH François LEPRINCE Stéphane LOISEL Catherine PIGEON (à compter du 12 mai 2009) Solenn QUEAU Sophie TERRIER Martine VAREILLES

► Comité des Sages

Jean ARVIS
Jean-Luc BESSON
Daniel BLANCHARD
Hans BUEHLMANN
Daniel DEGUEN
Marie-Thérèse LANCE
Véronique LAMBLÉ
Jean PICOT
Bernard POTTIER

► Comité d'Audit

Hervé DOUARD
Viviane LEFLAIVE
Sylvain MERLUS
Raphaël RIMELIN

► Jury

Président : Arnaud CLEMENT-GRANDCOURT

Pierre ARNAL
Paul BRAILLARD
Emmanuel BUCHARD
Olivier CABRIGNAC
Jacques CHEVALIER
Arnaud CLEMENT-GRANDCOURT
Arnaud COHEN
Gérard CROSET
Jean-Pierre DIAZ
Brigitte DUBUS-THIRKELL
Estelle EYBALIN-CARNET
Jean-Michel EYRAUD
Christian FETTIG
Nicolas FRIEDERICH
Michel FROMENTEAU
Hervé LE BORGNE
Xavier LE MINOR
Pierre MATHOULIN
Antoine MATTEI
Stéphane MENART
Sylvain MERLUS
Sophie MICHON
Jean-Marie NESSI
Pierre-Alain PATARD
Olivier PEQUEUX
Florent PERNOUD
Patrick PERRET
Pierre PETAUTON
Marc PHAM TRONG
Florence PICARD
Frédéric PLANCHET
Yann QUERE
Zhiqiang ZHOU

Les Départements dont l'activité à été moindre en 2008-2009 qu'en 2007-2008 ne sont pas présentés ci-dessous.

Départements

► Département Accréditation

Directeur : Thomas BÉHAR

Dans le cadre du Département Accréditation, l'Institut des Actuaires :

- décerne les titres de membre associé et de membre qualifié de l'Institut des Actuaires ;
- agréé les actuaires pour la certification des tables de mortalité et des lois de maintien en incapacité de travail et en invalidité ;

- tient et diffuse le tableau d'honneur de l'Institut ;
- tient et diffuse le tableau des actuaires, membres de l'Institut des Actuaires.

Pour mener à bien ses missions, le Département Accréditation s'appuie sur le secrétariat de l'Institut, la Commission de qualification et la Commission d'agrément.

► Département Doctrine actuarielle

Directeur : Thierry POINCELIN

Dans le cadre du Département Doctrine actuarielle, l'Institut des Actuaires :

- coordonne les travaux des Commissions et groupes de travail techniques ;
- répond aux demandes du Groupe consultatif actuariel européen et à l'Association actuarielle internationale ;
- constitue des groupes de travail en fonction de l'actualité actuarielle ;
- recueille, harmonise les avis et recommandations dans le domaine technique.

Pour mener à bien ses missions, le Département Doctrine actuarielle s'appuie sur les travaux de toutes les Commissions techniques. Un comité de pilotage, composé de tous les animateurs des Commissions et groupes de travail se réunit à intervalles réguliers afin de faire le point sur les différents travaux.

► Département International

Directeur : Benoît COURMONT

Ce département, qui compte 22 membres, a pour mission d'organiser et de renforcer la représentation des actuaires français à l'étranger, de coopérer avec leurs autorités et organismes professionnels, et de participer aux échanges internationaux au sein de l'AAI, Association actuarielle internationale et du Groupe consultatif actuariel européen. Pour ce faire, le Département International s'appuie, conformément à la Charte du représentant mise en œuvre en 2008, sur des représentants et correspondants permanents ainsi que sur des chargés de missions. Obtenir la reconnaissance des membres de l'Institut des

Actuaires par les autres associations d'actuaires à l'étranger fait également partie des objectifs du Département International. En 2008 et 2009, il s'est agi des accords de reconnaissance avec le Maroc et avec l'Inde, accords en cours de préparation. Devenus membres du Département, les représentants à l'International sont régulièrement venus aux réunions mensuelles pour échanger sur les travaux des comités de l'AAI et du Groupe consultatif et sur les *Consultation papers* du CEIOPS. Le Département International a particulièrement travaillé sur Solvabilité II et sur le rôle des actuaires.

► Rapport d'activité 2008-2009

► Les comptes de l'Institut des Actuaire

► L'Institut des Actuaire

► Instances internationales

► Le mouvement actuariel

► Formation d'actuaire

► Organisation de l'Institut des Actuaire

► Tableau des actuaire

Départements (suite)

► Département R&D

Directeur : Charles DESCURE

Dans le cadre du Département Recherche et développement, l'Institut des Actuaire :

- encourage et accompagne les travaux de recherche en vue des congrès et colloques ;
- publie le *Bulletin Français d'Actuariat* ;
- met en place une bibliothèque scientifique et professionnelle ;

■ contribue à l'élaboration des modules de formation de la Fondation du Risque dont certains bénéficient du label Institut des Actuaire.

Les formations d'actuaire, les laboratoires de recherche et les colloques scientifiques constituent autant de moyens sur lesquels s'appuient le Département Recherche et développement pour mener à bien ses missions.

► Département Carrières

Directeur : Ariane ADAM-GUILLAUME

Le Département Carrières a pour mission de fournir aux membres de l'Institut des Actuaire et aux acteurs du marché (Directions générales, DRH, recruteurs) toute information pertinente contribuant à faciliter la relation de ses membres avec ces mêmes acteurs et à améliorer la reconnaissance du titre d'actuaire, membre de l'Institut des Actuaire. Le Département Carrières assure l'élaboration de services et d'informations ainsi que la pérennité de leur exécution dans le temps. Ses missions sont :

- la mise à disposition d'offres d'emploi sur le site de l'Institut des Actuaire ;
- la publication périodique d'enquêtes salariales. L'analyse des réponses de l'enquête menée en 2007

est disponible sur le site de l'Institut des Actuaire : www.institutdesactuaire.com dans la section Institut des Actuaire>Documents et publications>Conférences et séminaires>Conférences scientifiques>Département et Commissions>Département Carrières. **Cette enquête a fait l'objet d'une conférence le 22 janvier 2009 ;**

- la mise à disposition d'outils ou d'informations nécessaires au positionnement de ses membres en tant qu'actuaire membres de l'Institut des Actuaire dans le cadre de leur carrière ;
- la mise en place d'une communication adaptée aux acteurs du marché.

► Département Événements actuariels

Directeur : Christophe EBERLÉ

Ce département est chargé de l'organisation des manifestations et des événements actuariels de l'Institut des Actuaire.

En 2008/2009, les principaux événements organisés ont été les suivants :

- le Congrès annuel consacré à Solvabilité II avec en 2009, l'augmentation des partenaires sponsors de l'événement et un programme de conférences comportant 6 ateliers et 2 plénières ;
- les journées d'études. En 2009, journées programmées en partenariat avec l'EURIA au mois de mai à Brest et en collaboration avec le SACEI à Deauville en septembre ;

■ des déjeuners-débats et dîners-débats, avec en 2008, Jérôme Cazes, directeur général de Coface, Jean-Paul Betbèze, Chef économiste et Directeur des Études économiques de Crédit Agricole SA et Thierry Francq, secrétaire général de l'AMF ;

- des conférences scientifiques : une à deux par mois avec la présentation des meilleurs mémoires par les nouveaux membres, la présentation de publications et/ou de programmes scientifiques ;
- des conférences actuarielles, sur la présentation d'études et de l'enquête sur les rémunérations des actuaire par exemple.

Commissions statutaires

► Commission Scientifique

Président : Régis de LAROULLIÈRE

Depuis le 21 juin 2007

Jean BERTHON ■ Arnaud CLEMENT-GRANDCOURT ■ Michel FROMENTEAU ■ Sylviane GASTALDO ■ Jean-Paul LAURENT ■ Patrick ROGER ■ Olivier SORBA ■ Jérôme VIGNANCOUR

La Commission Scientifique assure les missions scientifiques de l'Institut ainsi que les missions liées au contrôle de la formation initiale et continue des actuaires.

Elle valide le programme des formations professionnelles reconnues par l'Institut.

Elle est consultée pour avis conforme sur les demandes d'admission de membres de plein exercice d'une association étrangère d'actuaires, elle-même membre de l'AAI ou du Groupe consultatif, au titre d'actuaire associé par le Conseil d'administration de l'Institut. Elle peut également organiser un examen d'accès.

Cette année, outre l'examen des dossiers de demande d'admission individuelle au titre d'actuaire associé, ses travaux ont principalement porté sur :

- l'examen des candidatures au jury de l'Institut. Dans le contexte du développement des filières de formation, la Commission a retenu 20 candidatures qui seront soumises à la décision de l'Assemblée Générale ;
- l'examen des candidatures au titre d'actuaire agrégé. Une candidature a été retenue pour être présentée au collège compétent au sein de l'Assemblée Générale ;
- la mise en œuvre d'un audit auprès des 8 principales

filières de formation reconnues par l'Institut (application du Core Syllabus, homogénéité des formations et des mémoires). Cet audit sur pièces et sur place rendra ses conclusions avant le mois de septembre 2009. Dans ce contexte, la Commission a salué la création d'une chaire d'actuariat de plein exercice au CNAM, s'inscrivant dans la continuité d'un enseignement continûment délivré depuis 1920 ;

- le suivi de l'élaboration en vue de la validation du programme de la nouvelle formation ERM ;
- la validation des projets de formations Sépia ;
- l'organisation d'un examen d'accès pour les élèves formés dans la filière commune ISUP/École Centrale de Paris, en cours de développement.

La Commission a été frappée par le décès brutal d'un de ses membres, et son ancien Président, Michel Laparra, actuaire agrégé et membre du collège de l'Autorité de Contrôle des Assurances et Mutuelles. Elle a rendu hommage à son action continue et essentielle au sein de la Commission, et plus largement au sein du mouvement actuariel.

► Commission de Qualification

Président : Jean-Marie NESSI

Depuis le 21 juin 2007

Brigitte DUBUS-THIRKELL ■ Brigitte ECARY ■ Anne EMILY ■ Jean-Michel EYRAUD ■ Norbert GAUTRON ■ Xavier LE MINOR ■ Bernard MATHIEU ■ Pierre MATHOULIN ■ Sophie MICHON ■ David MISERAY

Conformément aux statuts, la Commission de Qualification nomme à la majorité des deux tiers de ses membres les actuaires qualifiés. Les membres associés de l'Institut des Actuaires qui en font la demande doivent justifier d'une expérience professionnelle suffisante et respecter la procédure décrite dans son règlement intérieur.

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale ratifie les douze membres qualifiés ou agrégés de la Commission de Qualification. La Commission de

Qualification établit son règlement intérieur, lequel fixe les modalités de qualification des membres.

Afin de fluidifier la procédure de qualification, la Commission de Qualification a, en 2008, élaboré et mis en œuvre une nouvelle procédure de qualification qui repose toujours sur le volontariat et qui rend obligatoire la rédaction par l'intéressé d'un rapport d'activité actuarielle rendant compte de 3 années d'expérience. En 2009, ses membres ont également travaillé sur la phase II de la réforme de la

	► Rapport d'activité 2008-2009	► Les comptes de l'Institut des Actuaire
	► L'Institut des Actuaire	► Instances internationales
	► Le mouvement actuariel	► Formation d'actuaire
	► Organisation de l'Institut des Actuaire	► Tableau des actuaire

qualification en rédigeant les principes d'un PPC (perfectionnement professionnel continu) minimum obligatoire. Ceux-ci feront l'objet d'une résolution soumise au vote en Assemblée Générale. Ces modifications réglementaires de l'Institut des Actuaire ne constituent pas en soi une "révolution" mais plutôt un ajustement nécessaire pour

s'adapter aux nouvelles obligations imposées par l'AAI en termes de PPC. Les réflexions sont menées en collaboration avec la Commission Scientifique.

Entre janvier 2008 et juin 2009, la Commission de Qualification s'est réunie 9 fois et a qualifié 132 actuaire.

Les actuaire qualifiés pendant cette période ont été :

APPERT-RAULLIN Yannick	EL MALAKI Abdallah	MERLE Guillaume
BAGARRY Marc	ELIGEGAT Leila	MESNARD Aurélien
BEHAR Jérôme	ESMEIN Paul	MEYER Benoît KLEIN
BENKIRANE Loubna	FAIVRE-TERRASSON Caroline	MEZIERE Arnaud
BERCOT Charline	FOUQUET Nicolas	MOULIN Jean-Pierre
BIARD Marie-Charlotte	FREZAL Sylvestre	NELET - MONTELACCI Julie
BILLEROT Bertrand	GIRARD Philippe	NEUVILLE Nicolas
BONCHE Stéphane	GLAIZAL Hortense	PAQUET Perrine
BONNET Aurélien	GONCALVEZ Georges Louis	PARIS Johnny
BOUCHEAU Hélène	GUILLAUMOND Adrien	PASQUIER François
BOUDRAMA Sabri	GUILLEUX Laurent	PERRET Ophélie
BOUKOBZA Franck	HAAS Stéphanie	PIERACCI Antoine
BOULKROUNE Patricia	HABART CORLOSQUET Marine	PINSON Bruno
BOURDET Sophie	HAGER Thibaud	PLANCKE Pauline
BOURDOISEAU Thomas	HE Lise Jingjie	PLOIVY Claudie
BRETON Camille	HENRY Mathieu	POLLET-VILLAR Mélodie
CAUVILLE Séverine	HOGONIN Benoît	PUJADE Damien
CAZALY Lionel	HUGUET Emmanuelle	RANGELOVA Diana
CHANG Peili	JACQUEMONT Fanny	RENAUX Laurent
CHAPUIS Thomas	JAN Gwenola	RIGOLLET Philippe
CHARPENEL Cécile	JANSSEN Jacques	RIVALLAND Johann
CHARTIER Julien	JASSON Stéphane	ROBERT Gildas
CHEVALLIER Frédéric	JENK Eric	ROSSIAUD Adrian
CHIDIAC Ronald	KALLEL Dorra	RUILLERE Catherine
CLAEYS Olivier	KALTWASSER Perrine	RUOL Vincent
CLEMENT Jean-Michel	KEO Corinne	SAINTJEAN Guillaume
CLEMENT Olivier	KEREBEL Sylvain	SAUNIER Julien
CORRE Mélanie	KHAMMALA Béatrice	SCHADE Sven
COSTE Cédric	KPEGLO Bendjin	SERRA Benjamin
de CARAVALHO Luzia	KRAUTH Géraldine	SOMON Laurent
de DOMINICIS Luca	LABAUNE Romain	SPLICHAL Carole
de TAILLANDIER Ariane	LALAME Yacine	TABBAH Wassim
de TERNAY Cédric	LAMOUR Nathalie	THERON Antoine
DEOM Claire	LAMOUR Véronique	TOLEDANO Jacques
DERIEN Anthony	LAUDRIN Caroline	TRAN VAN Laëtitia
DESPLANCHE Philippe	LE CORRE Pierre Yves	VASSY Gwenaëlle
DEUCHER Florence	LE GOUALLEC Anne-Sophie	VESSELINOFF Célia
DEVINEAU Laurent	LEMAIRE Clélia	VIGIER Marie-Claire
DRESSE Emilie	LHEUREUX Elise	WANG Bei
DREVILLON Julie	LHOMME François	WEBER Frédéric
DUGAS Julien	MARAIS Colin	WEBER-ELBAHTO Laila
DUGELAY Gaël	MARAIS Sophie	WINTER Pascal
DULAUROY Ludovic	MARTINI Laurence	YONTA Eric Armel
DUNOYER Séverine	MAZE Guillaume	

► Commission de Déontologie

Président : Michel PIERMAY

Depuis mai 2008

Jean BERTHON ■ Emmanuel DUBREUIL ■ Jean-Michel EYRAUD ■ Dominique LAURÉ ■ Anne-Laure LOUVEL ■ Michel PIERMAY ■ Pierre SIMONET

La Commission de Déontologie élabore le Code de déontologie et en assure le suivi ; elle instruit les réclamations mettant en cause un actuaire accusé d'avoir contrevenu à ce Code. Le Code de déontologie fixe la procédure disciplinaire organisée autour d'un Conseil de discipline et d'une Commission d'appel.

► Commission d'Agrément des actuaires

Président : Thierry POINCELIN

Vice-présidente : Édith JOUSSEAUME

Section MORTALITÉ-INCAPACITÉ-INVALIDITÉ

Responsable : Jules SITBON

Suppléant : Christian GOMMES

Secrétaire : Gilles MARET

MANDAT	TITULAIRE	SUPPLÉANT
Institut des Actuaire	Jules Sitbon Pedro Gomès Thierry Poincelin <i>à désigner</i> Sophie Michon Christian Gommès Gilles Maret Elsa Renouf	Philippe Goubeault <i>à désigner</i> Françoise Grillet-Jacquart Arnaud Ehrhardt Gilles Thivant Dominique Turco Bérandère Tixier
FFSA	Hervé Bouclier Agnès Canarelli <i>à désigner</i>	Patrick Picard Jean-Pierre Diaz Martine Vareilles
FNMF	<i>à désigner</i>	Didier Legrand
CTIP	Pierre Albertini	Philippe Barret
GEMA	Myriam Fraisse	Pierre Corrégé
Enseignants	Christian Hess	Michel Fromenteau

Section PERP

Responsable : Édith JOUSSEAUME

Suppléant : Claire LASVERGNAS

MANDAT	TITULAIRE	SUPPLÉANT
Institut des Actuaire	Martine Vareilles Hervé Akoun Martial Lasfargues Elisabeth Terra-Gehringer Edith Jousseume Claire Lasvergnas Pierre Perraux Marie-Françoise Resve	Antoine Imhoff <i>à désigner</i> Luc Peyronnel Jean François Boulier Yann Ribourg Jean Marie Leca Mai Nguyen <i>à désigner</i>
FFSA	Jean Pierre Diaz <i>à désigner</i> Christophe Mugnier	Agnès Canarelli <i>à désigner</i> Jeannie Doukhan
FNMF	<i>à désigner</i>	Didier Legrand
CTIP	Eric Rambaud	Alain Martini
GEMA	Pierre Corrégé	Myriam Fraisse
Enseignants	<i>à désigner</i>	<i>à désigner</i>

	► Rapport d'activité 2008-2009	► Les comptes de l'Institut des Actuares
	► L'Institut des Actuares	► Instances internationales
	► Le mouvement actuariel	► Formation d'actuares
	► Organisation de l'Institut des Actuares	► Tableau des actuares

En 2006, l'Institut a également obtenu la possibilité de décerner un nouvel agrément concernant les actuares-conseil dans le cadre des institutions de retraite professionnelle. À cette occasion, la notion d'actuaire travaillant en entreprise a été reconnue pour la première fois par l'État. Cet agrément a été défini par le décret 2006-740, publié le 29 juin 2006 au Journal officiel et portant sur les retraites professionnelles supplémentaires. Ce décret crée également un nouvel agrément pour les actuares-conseil qui auront à certifier le calcul des provisions. Le décret prévoit que, pour les activités de retraite professionnelles, les provisions techniques sont calculées chaque année par un actuaire et certifiées, soit par le ou les commissaires aux comptes de l'entreprise d'assurance (...), soit par un autre actuaire, indépendant de l'entreprise d'assurance et agréé à cet effet par l'une des associations d'actuares (...). L'actuaire ou le ou les commissaires aux comptes vérifie que les provisions sont, dans le respect des dispositions du présent code applicables à celles-ci, constituées de façon suffisamment prudentes, en tenant compte, le cas échéant, d'une marge adéquate pour les écarts défavorables, et que les méthodes et les bases de calcul des provisions techniques restent en général constantes d'un exercice à l'autre. Le décret et l'arrêté sont disponibles sur le site de l'Institut des Actuares>Documents et Publications>Commissions. La Commission d'agrément des actuares a rédigé des lignes directrices sur la certification des tables de mortalité instantanées. Ces lignes directrices, après consultation des membres de l'Institut des Actuares, et après décision du Conseil d'administration de l'Institut du 20 juin 2006 sont devenues une recommandation qui est intégrée dans les règles professionnelles de l'Institut. Le document est consultable en ligne sur le site de l'Institut dans Institut des Actuares>Documents et Publications>Commission d'agrément.

La Commission d'Agrément, dont la création remonte à 1994, comporte deux sections: "mortalité-incapacité-invalidité" et "PERP".

Elle a pour mission:

- d'agréer les actuares candidats à l'un des agréments Mortalité-incapacité-invalidité ou PERP et d'en tenir la liste à jour;
- d'exercer une surveillance de la conduite professionnelle des actuares dans le domaine d'agrément concerné, et d'en rendre compte aux autorités de tutelle et aux institutions mandantes (Institut des Actuares, FFSA, GEMA, CTIP, FNMF);

- de constater éventuellement la caducité de l'agrément des actuares ne satisfaisant plus aux conditions requises pour l'exercice de l'activité pour laquelle ils ont été agréés, et exceptionnellement d'appliquer les mesures disciplinaires en cas de manquements de l'actuaire agréé aux dispositions de la charte de la section concernée par son agrément.

À ce jour, 14 actuares sont agréés en "mortalité", 12 en "incapacité-invalidité", et 6 pour les études actuarielles des "PERP".

► Conseil de discipline

Depuis octobre 2007

Daniel BLANCHARD ■ Michel LUZI ■ Marc RAYMOND ■ Michel SIMMONET

Lorsqu'un actuaire a contrevenu au Code de déontologie, la Commission de déontologie saisit le Conseil de discipline qui se réunit pour entendre l'actuaire intéressé, formuler un avis motivé et le cas échéant prononcer une sanction.

► Commission d'appel

Depuis octobre 2007

Hervé DOUARD ■ Sylvain MERLUS ■ Jean-Marie NESSI ■ Thierry POINCELIN

La Commission d'appel peut être saisie par un actuaire ayant fait l'objet d'une sanction de la part du Conseil de discipline.

Commissions techniques

Les Commissions dont l'activité à été moindre en 2008-2009 ne sont pas présentées ci-dessous.

► Département doctrine actuarielle

Directeur : Thierry POINCELIN

Ce département coordonne les travaux des Commissions de l'Institut des Actulaires. Il propose la création de nouvelles Commissions en fonction des sujets d'actualité.

Liste des Commissions

COMMISSION	ANIMATEUR
Commission Banque et finances	François BONNIN
Commission Comptable	Charles VINCENSINI
Commission Indices de référence de marché	Jacques CHEVALIER
Commission Retraite	Alain MARTINI
Commission Solvabilité	Christiaan WEIJLING
Commission tables de mortalité	Guillaume LEROY
Commission <i>ad hoc</i> sur la validation des modèles internes	François BONNIN

► Commission Banque et Finances

Animateur : François BONNIN

Assisté de Sylvie MALÉCOT et de Stéphanie BÉGUÉ

En 2008, la Commission a mené en son sein des réflexions sur les problématiques liées à la valorisation des actifs complexes et/ou "illiquides". Ces réflexions n'ont pas donné lieu à une communication vis-à-vis des membres de l'Institut.

► Commission Comptable

Président : Charles VINCENSINI

Son objectif est de mener des réflexions et des recherches comptables à l'usage des actuaires sur les sujets d'actualité. Ses discussions débouchent sur des analyses et des clarifications exposées dans le compte-rendu de chaque réunion et, le cas échéant, sur la préparation de recommandations.

La Commission, qui compte une dizaine de membres actifs, s'est réunie à neuf reprises depuis septembre 2008. Elle s'est attachée à étudier les normes comptables et à commenter l'actualité comptable et actuarielle nationale et internationale.

	► Rapport d'activité 2008-2009	► Les comptes de l'Institut des Actuaire
	► L'Institut des Actuaire	► Instances internationales
	► Le mouvement actuariel	► Formation d'actuaire
	► Organisation de l'Institut des Actuaire	► Tableau des actuaire

► Commission Indices et références de marché

Animateur : Jacques CHEVALIER

La Commission publie :

- chaque mois, une courbe des taux zéro-coupon, destinée notamment aux états réglementaires T3 ;
- chaque année, les indices destinés aux calculs

du test d'exigibilité (état C6bis). Ces publications sont disponibles sur le site de l'Institut des Actuaire dans la section Institut des Actuaire> Documents et Publications>Publications de l'Institut.

► Commission Retraite

Animateur : Alain MARTINI

La Commission Retraite étudie les régimes relevant de la branche 26 et les questions relatives aux transferts individuels et collectifs. La Commission a étudié le projet de texte de loi relatif à la transposition de la Directive européenne sur les institutions de retraite professionnelle (IRP) et a participé à la réunion organisée par Bercy en la matière. La Commission abordera la question de la modélisation des opérations de retraite, d'une part dans le cadre de la participation de l'Institut aux travaux sur

Solvabilité II et, d'autre part, pour répondre à la problématique de l'article 116 de la Loi Fillon qui impose, d'ici le 31 décembre 2008, le transfert des engagements de retraite des IRS vers des structures d'assurance. La Commission Retraite a répondu en 2008 à une enquête sur l'opportunité de soumettre les activités fonds de pension à la Directive Solvabilité II.

► Commission Solvabilité

Animateur : Christiaan WEIJLING

La Commission a pour objectif de favoriser la réflexion sur l'édification de Solvabilité II en liaison avec le Groupe consultatif et le Cadre Mondial de la Solvabilité avec l'AAI. Elle diffuse à cet effet la documentation

reçue de ses organisations actuarielles à une quarantaine de membres. Certains d'entre eux sont intervenus sur ces thèmes lors de manifestations organisées par l'Institut des Actuaire.

► Commission *ad-hoc* sur la validation des modèles internes

Animateur : François BONNIN

L'année 2008 a vu la création d'un chantier sur les problématiques de la validation des modèles internes dans le cadre de la future norme réglementaire Solvabilité II. La première étape prévue au calendrier a été de définir une feuille de route avant l'été 2008, la finalisation des travaux étant fixée pour juin 2009.

Ce chantier est subdivisé en groupes de travail sur les sujets suivants :

- groupe de travail "Calibration test et Statistical test", responsable Gilles Pestre ;
- groupe de travail "Use test", responsable Benoît Courmont assisté de François Bonnin ;
- groupe de travail "Génération de scénarios économiques", responsable François Bonnin assisté de Patrice Palsky ;
- groupe de travail "Auditabilité", responsable Stéphane Kuypers.

Vincent Dupriez est chargé de la coordination de ce chantier, mené par l'Institut des Actulaires, avec le Groupe consultatif européen.

Dans un souci d'efficacité, ces différents sous-groupes ont fusionné début 2009 en seul groupe.

Les travaux du groupe en 2009 sont les suivants :

- présentation le 16 mars 2009 de l'état des lieux sur les modèles internes rédigé par le CEIOPS. Dans cette conférence, animée par François BONNIN, sont intervenus : Vincent DUPRIEZ, membre du Groupe consultatif actuariel européen et du groupe de travail, Pierre VALADE, membre du groupe de travail de l'Institut des Actulaires et Régis WEISSLINGER, membre du groupe des rédacteurs de l'état des lieux rédigé par le CEIOPS ;
- réponse au *Consultation paper* N° 33 du CEIOPS sur l'approbation des modèles internes ;
- réponse aux *Consultation paper* à paraître en juillet 2009.

► Groupes de travail

► Groupe de travail sur les "Variable annuities"

Animateur : Fabrice SAUVIGNON

Dans un contexte d'émergence du marché français des *Variable annuities*, l'Institut des Actulaires a créé un groupe de travail "Variable annuities".

Ce groupe s'est donné les objectifs suivants :

- la préconisation des principes fondamentaux de risk management pour les *Variable annuities* ;
- la préconisation des méthodes de provisionnement et d'évaluation des besoins de marge de solvabilité (régime actuel et étude de traitement sous le régime Solvency II).

Après s'être penché dans un premier temps sur les spécificités du marché et de l'environnement réglementaire/comptable français, le groupe a effectué une revue des méthodes existantes dans d'autres pays. Il rédigera *in fine* une note de recommandation à l'usage des membres de l'Institut des Actulaires relative aux principes fondamentaux de risk management et aux méthodes de provisionnement et d'évaluation des besoins de capitaux.

5 ateliers dans lesquels se sont réparties 80 personnes ont été constitués dans cette perspective :

- État des lieux de l'offre existante sur le marché français ;
- État des lieux de la réglementation et du cadre comptable ;
- État des lieux de l'existant à l'étranger ;
- Préconisation des principes fondamentaux de risk management ;
- Préconisation des méthodes de provisionnement et d'évaluation des besoins de capitaux.

Par ailleurs un questionnaire détaillé a été envoyé à 17 sociétés d'assurance susceptibles de se positionner sur le marché des *Variable annuities*.

13 réunions des groupes sur le sujet des *Variable annuities* se sont déroulées depuis décembre 2008. Une présentation de leurs différents travaux a eu lieu le 6 mai 2009 à l'auditorium de l'AG2R-La Mondiale.

► Rapport d'activité 2008-2009	► Les comptes de l'Institut des Actuaire
► L'Institut des Actuaire	► Instances internationales
► Le mouvement actuariel	► Formation d'actuaire
► Organisation de l'Institut des Actuaire	► Tableau des actuaire

► Groupe de travail sur le rôle des actuaire dans Solvabilité II

Animateurs : Frédéric HEINRICH et Emmanuel TASSIN

L'objectif de ce groupe de travail est triple :

- définir une proposition claire sur le rôle de l'actuaire dans Solvabilité II (art 47), en particulier en termes d'expertise et d'indépendance ;
- émettre un avis institutionnel sur le *Consultation paper* sur la gouvernance (CP 33).

Ces normes feront probablement l'objet d'échanges avec les représentants de la DGTPE en charge de l'assurance. Dès aujourd'hui ces derniers ont déjà exprimé le souhait que l'Institut puisse remplir efficacement les nouvelles responsabilités qui pourraient lui incomber dans le cadre de Solvabilité II.

► Groupe de travail sur la VaR

Animateur : François CHAUVET

Ce groupe est actuellement en cours de lancement. Créé dans le cadre de la Commission Finances, il aura pour objectif d'analyser et de comparer les calculs *ex ante* produits par différents modèles de calculs de risques, à plusieurs dates critiques de la période 2007-2008. Cette période est en effet particulièrement inté-

ressante pour juger de la robustesse des modèles. Au-delà de ces mesures et constatations, il s'agira essentiellement de proposer des recommandations pour l'amélioration des modèles, l'interprétation des résultats et leur utilisation dans le cadre réglementaire.

► Comité de projet ERM

Animateurs : Christophe MUGNIER et Stéphane LOISEL

Les réflexions menées sur l'ERM ont conduit l'Institut à créer avec le CEA une société de formation continue, l'Institut du Risk Management. Il a fallu pour ce faire déposer des statuts, recruter des professeurs (universitaires et professionnels), élaborer un programme de formation et en assurer la promotion.

► Conférences des Directeurs actuariels Vie

Animateur : Ferdia BYRNE

La nécessité pour l'Institut des Actuaire de prendre souvent et rapidement des positions sur des sujets et questions relevant de l'actuariat ou du contrôle des risques, en particulier dans le cadre des consultations émanant des groupes de travail Solvabilité II du Groupe consultatif, a conduit à créer une "conférence des Directeurs actuariels" qui a pour vocation d'émettre un avis consultatif auprès du Conseil. Cette conférence donne également lieu à des échanges informels entre ses membres sur des sujets techniques.

La conférence s'est réunie 8 fois dans l'année. Les réunions ont permis aux membres d'échanger sur l'organisation des fonctions risques, finances et actuariat, et de partager leurs expériences de changements dans ce domaine au cours des dernières années. Parmi les sujets techniques abordés, nous comptons la liquidité des obligations privées, les normes MCEV du CFO Forum et leur interprétation à fin 2008, le traitement comptable de la participation aux bénéfices différée et les études QIS4.

► Groupe des actuaire de Lyon

Président : Anne MARION

Secrétaire : Claire JOLIET

Le groupe des actuaire de Lyon regroupe les actuaire travaillant en Rhône-Alpes. Un dîner annuel permet de favoriser les échanges et de réactiver les contacts entre les différents actuaire. Thomas Béhar y a représenté le Conseil.

► Groupe régional Grand Est Europe

Président : Nicolas ROSSKOPF

Secrétaire : Marie HADERER

Le groupe régional Grand Est Europe se réunit régulièrement.

Des synergies entre l'Institut des Actuaire et les autres organisations internationales ont été mises en place. Ainsi, certaines offres d'emploi émanant de l'étranger (Allemagne, Suisse, Luxembourg...) sont régulièrement transférées vers le site Internet de l'Institut des Actuaire. De même, grâce à un certain lobbying des actuaire français en poste à l'étranger, une réduction de la cotisation

annuelle pour les actuaire français de l'étranger a été actée lors d'un conseil d'administration de l'Institut.

Enfin des groupes de travail (modèles internes et autres) font appels à des actuaire français de l'étranger qui sont souvent force de proposition dans la mesure où ces derniers apportent une vision internationale à notre profession. La prochaine réunion du GEE aura lieu à Strasbourg et traitera de la crise financière actuelle et de l'impact concret de cette dernière sur nos métiers.

► Amicale des actuaire du Nord

Responsable : Éric DELAFOSSE

L'Amicale des actuaire du Nord se réunit 3 fois par an et rassemble une vingtaine de membres. Lors des réunions, ces derniers échangent sur des sujets d'actualité ou réglementaire. En 2008, l'intérêt s'est porté sur

Solvabilité II (traitement de la prévoyance et de la réassurance) et sur les *Variable annuities*. En 2009, l'Amicale a reçu le président de l'Institut, Thomas Béhar.

► Groupe des actuaire de l'Arc Atlantique (G3A)

Contacts : Norbert GAUTRON et François LEPRINCE

Le G3A regroupe les actuaire travaillant notamment au Mans, Rennes, Brest, Nantes, Niort et Bordeaux. Il se réunit pour organiser son fonctionnement et aborder des sujets actuariels tels que les normes IFRS en Assurance ou Solvabilité II.

LES COMPTES DE L'INSTITUT DES ACTUAIRES



CHIFFRES CLÉS 2008

Bilan

650 000 €

Dépenses

396 000 €

Résultat

47 000 €

Cotisations nettes

347 000 €

Budget prévisionnel 2009

465 000 €

Nombre de cotisants

2 330

+ 4 % par rapport à 2007

Bilan au 31/12/2008

ACTIF (en €)

	2008	2007
Immobilisations incorporelles	430	430
Immobilisations corporelles	2 942	3 885
Titres SCI Chaulag	165 736	165 736
Comptes courants	32 274	48 522
Produits à recevoir	12 600	9 961
Autres comptes	2 167	
Placements / Trésorerie	427 120	349 085
Charges constatées d'avance	3 559	8 680
Total actif	646 827	586 299

PASSIF (en €)

	2008	2007
Situation nette	387 194	312 600
Résultat	46 410	74 594
Provisions pour charges	18 829	9 655
Comptes courants	64 072	57 605
Charges à payer	96 410	89 160
Autres dettes	33 863	42 685
Produits constatés d'avance	50	
Total passif	646 827	586 299

Compte de résultat 2008

POSTES DE CHARGES (en €)

	2008	2007
Charges de personnel	204 284	148 310
Loyers et charges locatives	23 862	26 437
Honoraires courants	35 144	24 638
Autres frais de fonctionnement	39 613	22 379
Dotations aux amortissements	3 729	5 448
Charges de fonctionnement	306 632	227 212
Internet	4 999	8 178
Année Actuarielle	31 452	31 136
BFA	19 922	650
Recettes BFA	-4 011	
Les Échos de l'actuariat	12 581	10 306
Relations presse	316	
Communication / publications	65 259	50 270
Q/P Résultat SCI Chaulag	19 982	
Charges financières	21	0
Subvention Kactu'z	5 000	5 000
Pertes sur exercices antérieurs	4 529	3 553
Bénéfice sur exercices antérieurs	-5 240	
Divers	10	4 012
Charges exceptionnelles	4 299	12 565
Total des charges	396 193	290 047
Résultat	46 410	74 594
TOTAL GÉNÉRAL	442 603	364 641

POSTES DE RECETTES (en €)

	2008	2007
Cotisations reçues	407 751	400 793
Cotisations membres affiliés CEA (provision)	26 000	26 000
- rétrocession aux amicales (provision)	-33 015	-31 485
- cotisations AAI, Groupe consultatif	-53 421	-114 843
Cotisation nettes	347 315	280 465
Agrément PERP	3 000	3 000
Annuaire	40 500	40 500
- frais annuaire (conception routage)		-878
Recettes institutionnelles	43 500	42 622
Redevances de formation	17 000	17 000
Redevances nettes de formation	17 000	17 000
Frais de l'AG et du Congrès	-25 397	-18 052
Recettes Forum	22 500	15 982
Recettes congrès annuel des actuaire	22 550	27 099
Frais des journées d'études	-28 744	-27 927
Recettes des journées d'études	27 000	24 306
Séminaires du Conseil et réunions internationales	-18 062	-14 061
Recettes réunions internationales		14 733
Dîners-débats	-6 275	-18 582
Recettes dîners-débats	11 363	20 135
Summer School	-16 377	
Recettes Summer School	34 740	
Manifestations actuarielles	23 298	23 633
Divers	325	834
Q/P Résultat SCI Chaulag		87
Produits financiers	10 359	0
Remboursement SACEI pertes s/journées études	806	
Produits exceptionnels	806	0
Total des produits	442 603	364 641
TOTAL GÉNÉRAL	442 603	364 641

Par rapport à l'exercice 2007, la baisse du résultat de 28 K€ s'explique principalement par :

■ une augmentation des recettes de 78 K€ :

- une hausse des cotisations brutes (+ 1,7 % soit + 8 K€);
- une augmentation du nombre de cotisants (+ 155 membres);
- les reversements aux organismes internationaux concernent exclusivement l'année 2008 (deux années de reversement en 2007 à l'AAI) soit une charge de 86 K€ au lieu de 146 K€;
- le maintien des résultats des manifestations actuarielles à + 23 K€;
- des produits financiers pour 10 K€.

■ une augmentation des charges nettes de 106 K€ :

- des charges de fonctionnement supplémentaires de + 79 K€ alors que ces frais avaient été minorés de 28 K€ en 2007, du fait d'une reprise de provision devenue sans objet :
 - charges de personnel + 56 K€
 - honoraires courants + 10 K€
 - autres frais + 17 K€
- le coût des publications a augmenté de + 15 K€;
- la quote-part de la SCI Chaulag s'établit à - 20 K€ du fait des travaux pris en charge dans l'exercice.

Comparatif budget prévisionnel 2008

POSTES DE CHARGES (en €)

	2008	BUDGET 2008
Charges de personnel	204 284	200 000
Loyers et charges locatives	23 862	26 000
Honoraires courants	35 144	26 000
Autres frais de fonctionnement	39 613	23 000
Dotations aux amortissements	3 729	6 000
Charges de fonctionnement	306 632	281 000
Internet	4 999	10 000
Année Actuarielle	31 452	32 000
BFA	19 922	15 000
Recettes BFA	-4 011	
Les Échos de l'actuariat	12 581	14 000
Relations presse	316	3 000
Communication / publications	65 259	74 000
Q/P Résultat SCI Chaulag	19 982	
Charges financières	21	0
Subvention Kactu'z	5 000	2 500
Pertes sur exercices antérieurs	4 529	0
Bénéfice sur exercices antérieurs	-5 240	
Documentation		5 000
Divers	10	2 500
Charges exceptionnelles	4 299	10 000
Total des charges	396 193	365 000
Résultat	46 410	48 155
TOTAL GÉNÉRAL	442 603	413 155

POSTES DE RECETTES (en €)

	2008	BUDGET 2008
Cotisations reçues	407 751	415 000
Cotisations membres affiliés CEA (provision)	26 000	26 000
- rétrocession aux amicales (provision)	-33 015	-31 845
- cotisations AAI, Groupe consultatif	-53 421	-51 500
Cotisation nettes	347 315	357 655
Agrément PERP	3 000	
Annuaire	40 500	40 000
- frais annuaire (conception routage)		-5 000
Recettes institutionnelles	43 500	35 000
Redevances de formation	17 000	17 000
Redevances nettes de formation	17 000	17 000
Frais de l'AG et du Congrès	-25 397	-20 000
Recettes Forum	22 500	10 000
Recettes congrès annuel des actuaires	22 550	20 000
Frais des journées d'études	-28 744	-26 000
Recettes des journées d'études	27 000	26 000
Séminaires du Conseil et réunions internationales	-18 062	-18 500
Recettes réunions internationales		
Dîners-débats	-6 275	-10 000
Recettes dîners-débats	11 363	10 000
Summer School	-16 377	
Recettes Summer School	34 740	
Manifestations actuarielles	23 298	-8 500
Divers	325	
Q/P Résultat SCI Chaulag		
Produits financiers	10 359	12 000
Remboursement SACEI pertes s/journées études	806	
Produits exceptionnels	806	
Total des produits	442 603	413 155
TOTAL GÉNÉRAL	442 603	413 155

L'objectif budgétaire de résultat, +48 K€, a été atteint :

- des cotisations brutes en retrait de 7 K€ ;
- un solde positif des manifestations actuarielles de 28 K€ alors qu'un déficit avait été prévu pour 8 K€ ;
- des frais de fonctionnement en augmentation de 26 K€ ; portant notamment sur :
 - les honoraires courants + 9 K€
 - les autres frais pour + 16 K€
- les dépenses liées aux publications sont inférieures au budget de 9 K€ ;
- la quote-part de la SCI Chaulag s'établit à -20 K€, du fait des travaux pris en charge dans l'exercice.

Budget 2009

POSTES DE CHARGES (en €)

	Budget 2009	Comptes 2008
Charges de personnel	245 000	204 284
Loyers et charges locatives	34 500	23 862
Honoraires courants	25 000	35 144
Autres frais de fonctionnement	40 000	39 613
Dotations aux amortissements	4 000	3 729
Charges de fonctionnement	348 500	306 632
Internet	10 000	4 999
Année Actuarielle	34 500	31 452
BFA	20 000	19 922
Recettes BFA	-4 000	-4 011
Les Échos de l'actuariat	14 000	12 581
Relations presse		316
Communication / publications	74 500	65 259
Q/P Résultat SCI Chaulag		19 982
Charges financières	0	21
Subvention Kactu'z	5 000	5 000
Pertes sur exercices antérieurs	0	4 529
Bénéfice sur exercices antérieurs		-5 240
Divers		10
Documentation	3 000	
Charges exceptionnelles	8 000	4 299
Total des charges	431 000	396 193
Résultat	38 300	46 410
TOTAL GÉNÉRAL	469 300	442 603

POSTES DE RECETTES (en €)

	Budget 2009	Comptes 2008
Cotisations reçues	437 000	407 751
Cotisations membres affiliés CEA (provision)	27 500	26 000
- rétrocession aux amicales (provision)	-34 000	-33 015
- cotisations AAI, Groupe consultatif	-54 000	-53 421
Cotisation nettes	376 500	347 315
Agrément PERP		3 000
Annuaire	40 500	40 500
Recettes institutionnelles	40 500	43 500
Redevances de formation	17 000	17 000
Redevances nettes de formation	17 000	17 000
Frais de l'AG et du Congrès	-26 000	-25 397
Recettes Forum	45 000	22 500
Recettes congrès annuel des actuaire	27 600	22 550
Frais des journées d'études	-13 800	-28 744
Recettes des journées d'études	19 500	27 000
Séminaires du Conseil et réunions internationales	-27 000	-18 062
Dîners-débats	-12 000	-6 275
Recettes dîners-débats	10 000	11 363
Summer School		-16 377
Recettes Summer School		34 740
Manifestations actuarielles	23 300	23 298
Divers		325
Q/P Résultat SCI Chaulag		
Produits financiers	12 000	10 359
Remboursement SACEI pertes s/journées études		806
Produits exceptionnels	0	806
Total des produits	469 300	442 603
TOTAL GÉNÉRAL	469 300	442 603

Les recettes augmentent de 26 K€ :

- sous l'effet conjugué de l'arrivée de nouveaux membres et de l'augmentation des cotisations de 2 %, les cotisations reçues augmentent de 7,5 % (soit + 29 K€) ;
- un contrat de sponsoring pour le Congrès prévoit une redevance de 45 K€ (soit + 22,5 K€ par rapport à 2008).

L'augmentation des charges s'accroît de 35 K€, principalement du fait :

- du projet d'embauche d'un nouveau salarié au 2^e semestre 2009 (soit + 40 K€)
- de l'augmentation du loyer, qui en raison des travaux passe de 21 K€ à 32 K€.

INSTANCES INTERNATIONALES DES ACTUAIRES

- Le **Groupe consultatif** actuariel européen, créé en 1978, est l'organisation fédératrice des associations d'actuares européens. Plate-forme de discussion et d'échanges, le Groupe consultatif est le porte-parole des actuares européens auprès du parlement européen.
- Regroupant depuis 1895 les associations actuarielles professionnelles locales et leurs membres individuels, l'**AAI** (Association Actuarielle Internationale) est l'organisation internationale vouée tout particulièrement à la recherche, à l'éducation et au développement de la profession et des associations actuarielles.



▶ Rapport d'activité 2008-2009	▶ Les comptes de l'Institut des Actuaire
▶ L'Institut des Actuaire	▶ Instances internationales
▶ Le mouvement actuariel	▶ Formation d'actuaire
▶ Organisation de l'Institut des Actuaire	▶ Tableau des actuaire

Groupe consultatif actuariel européen



Le Groupe consultatif actuariel européen a été créé en 1978 afin de permettre aux associations d'actuaire des pays membres de la Communauté européenne de prendre position sur la législation existante et à venir dans les domaines d'activité de la profession actuarielle. 34 associations d'actuaire de 31 pays de la communauté européenne sont représentées dans le Groupe consultatif. Le Groupe consultatif constitue également un forum d'échanges pour l'ensemble des associations d'actuaire européennes.

Les grandes manifestations 2008-2009 sont :

- le colloque à la Hague (Hollande) le 21 novembre 2008 ;
- les *Summer School* à Lyon (France) du 21 au 23 juillet 2008 dont le thème sera Solvabilité II et l'ERM ;
- la réunion de tous les comités du Groupe consultatif du 25 et 26 septembre 2008 à Zurich (Suisse) :
 - la réunion de toutes les Commissions (exceptées celles de la formation) du Groupe consultatif, du 26 au 27 mars 2009 à Budapest (Hongrie),

– la réunion de toutes les Commissions du Groupe consultatif à Lille (France) les 24 et 25 septembre 2009.

Objectifs

- Les objectifs du Groupe consultatif sont les suivants :
- étudier la législation existante et envisagée de l'Union européenne ayant une incidence sur la profession actuarielle et, le cas échéant, présenter des observations et des communications à l'Institution et aux institutions de l'Union européenne appropriée(s) ;
 - donner des conseils aux institutions de l'Union européenne sur des questions portant sur la profession actuarielle, à la demande de celles-ci ;
 - représenter des associations membres lors de discussions avec les institutions de l'Union européenne, et plus particulièrement la Communauté européenne ;
 - fournir un forum de discussion pour les associations actuarielles de l'Europe entière ;
 - défendre des normes de professionnalisme élevées parmi les associations actuarielles d'Europe ;
 - promouvoir la formation et le développement professionnel des actuaire en Europe.

Membres

Il y a deux catégories de membres :

- les associations de membres à part entière – situées dans un état membre de l'Union européenne ou dans un autre état européen et satisfaisant les critères de professionnalisme définis à l'article 5 ;
- les associations de membres observateurs – situées dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre état européen, mais qui ne remplissent pas les critères nécessaires pour devenir membre à part entière. Pour être membre à part entière, il faut avoir un code de déontologie qui reflète au minimum les exigences du Code de déontologie du Groupe et se conformer aux normes de formation minimum exposées dans le Core Syllabus for Actuarial Training in Europe (Plan d'études principal pour la formation actuarielle en Europe) de décembre 1998, tel que modifié de temps à autre. Dans les 18 mois qui suivent leur demande d'adhésion les associations doivent avoir mis en

place une procédure disciplinaire se conformant à des principes définis dans les statuts du Groupe consultatif. Par ailleurs, un processus de promulgation des normes de bonnes pratiques doit être observé par l'association lorsque celle-ci les recommande.

Accord de reconnaissance mutuelle

Un accord de reconnaissance mutuelle que doivent signer les membres à part entière prévoit un système général de reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur. Le Groupe consultatif peut former des Commissions sur des sujets particuliers. Actuellement, les Commissions en vigueur sont les Commissions Formation, Professionnalisme, Assurance, Investissements et risques financiers et retraites, ainsi qu'un certain nombre de groupes de travail sur Solvabilité II.

Représentants de l'Institut des Actuaire dans le Groupe consultatif actuariel européen

COMITÉS	NOMS
Formation	Jean BERTHON
Professionnalisme	Jean BERTHON
Assurance	Thierry POINCELIN
Investissements et risques financiers	François BONNIN
Retraites	Richard DEVILLE, Alain MARTINI
GROUPES DE TRAVAIL SOLVABILITÉ II	
Groupe de travail 1 - Pilier I : Vie	Stéphane KUYPERS
Groupe de travail 2 - Pilier I : Non-Vie	Benoit COURMONT, Sandra RATOVARINO
Groupe de travail 3 - Pilier II : surveillance prudentielle	Vincent DUPRIEZ
Groupe de travail 4 - Pilier III : publication d'informations et comptabilité	Quoc Nguyen DAO
Groupe de travail 5 - Conglomérats et activités transsectorielles	Gilles PESTRE
Représentants titulaires	Jean BERTHON



Secrétariat

Groupe consultatif actuariel européen

Napier House

4 Worcester Street

Oxford - OX1 2AW

Royaume-Uni

Téléphone: +44(0)1865 268218

Fax: +44(0)1865 268244

► Rapport d'activité 2008-2009	► Les comptes de l'Institut des Actuaire
► L'Institut des Actuaire	► Instances internationales
► Le mouvement actuariel	► Formation d'actuaire
► Organisation de l'Institut des Actuaire	► Tableau des actuaire

Association Actuarielle Internationale - AAI

Fondée en 1895, l'Association Actuarielle Internationale (AAI) est une association mondiale regroupant des associations actuarielles professionnelles locales et leurs membres individuels. La vocation de l'AAI consiste à promouvoir une profession mondiale composée d'actuaire reconnus comme détenteurs de compétences techniques et de la fiabilité nécessaire pour servir l'intérêt public. En ce moment, l'AAI compte 56 membres titulaires, 23 membres associés et 3 membres institutionnels. Tous les actuaire pleinement qualifiés des associations membres titulaires sont de droit membres individuels de l'AAI par l'adhésion à leur association respective, laquelle doit payer sa cotisation à l'AAI. Tout membre individuel peut aussi adhérer aux sections de l'AAI, couramment ASTIN, AFIR, AIAC, SSAAI, PBSS, ASF et VIE en versant la cotisation demandée.

Objectifs

Les objectifs de l'AAI sont les suivants :

- promouvoir le rôle et améliorer la notoriété de la profession ;
- se donner des normes élevées de professionnalisme afin de servir au mieux l'intérêt public ;
- faire progresser la connaissance de la science actuarielle ;
- encourager le perfectionnement personnel des actuaire ;
- favoriser l'estime et le respect mutuel entre actuaire ;
- fournir une tribune de discussion aux associations actuarielles et aux actuaire ;
- représenter la profession auprès des organismes internationaux.

Représentants de l'Institut des Actuaire à l'AAI

COMITÉS	GROUPES DE TRAVAIL	NOMS
Agrément	Formation	Jean BERTHON
Conseil et assistance	Sous-comité sur la Chine	Jean BERTHON
	Sous-comité sur le fonds de l'AAI	Thierry POINCELIN
	Sous-comité sur l'Amérique latine	François BONNIN
	Sous-comité à l'Afrique	Thierry POINCELIN
Vérification et finances	Groupe de travail 1 - Pilier I : Vie	Stéphane KUYPERS
Risques financiers	Groupe de travail sur l'économie financière	François CHAUVET
Comptabilité		Charles VINCENSINI
		Thomas BÉHAR
- Normes actuarielles		Gilles PESTRE
- Marges du risque	Groupe de travail 5 - Conglomérats et activités transsectorielles	Thierry POINCELIN
Réglementation		François GRINDA
- Réassurance	Groupe de travail sur la réassurance	Michaël DONIO
- Marge du risque		
- Solvabilité	Groupe de travail sur la solvabilité	
Éducation		Jean BERTHON
Programme international d'éducation de l'AAI		Jean BERTHON
Services aux membres		
Pensions et avantages sociaux		
Professionnalisme		Thomas BÉHAR
Sécurité sociale		Thierry POINCELIN
Relations supranationales		
Représentant titulaire	Le président de l'Institut - règle appliquée	
Représentant suppléant		Jean BERTHON
SECTIONS		PRÉSIDENTS
AFIR		Jean BERTHON
AWF		Édouard LEVAY

Une vocation mondiale

L'AAI est l'organisation internationale particulière vouée à la recherche, à l'éducation et au développement de la profession et des associations actuarielles. L'AAI édicte le Core Syllabus et veille à son application par les associations membres. Le Core Syllabus est l'ensemble des connaissances requises pour pouvoir exercer la profession d'actuaire. Pour promouvoir la recherche actuarielle et le perfectionnement dans certains domaines de pratique, l'AAI a fondé des sections spécialisées auxquelles peuvent adhérer différentes catégories de membres. L'AAI comprend sept sections : **AFIR** (Risques financiers), **ASTIN** (Assurance non-vie), **AWF** (Actuaires sans frontières), **IAAHS** (Santé), **IAALS** (Assurance-vie), **IACA** (Actuaires-conseils) et **PBSS** (Pensions, avantages sociaux et sécurité sociale).

La **Section AFIR** a été créée en 1988 ; son nom reprend les initiales de *Actuarial Approach for Financial Risks*. Son objectif est de favoriser la recherche actuarielle dans le domaine des risques financiers et sa fonction principale est d'organiser annuellement un colloque.

La **Section ASTIN** a été créée en 1957 pour promouvoir la recherche dans tous les aspects actuariels de l'assurance générale (incendie, accidents, et risques divers) et de l'assurance ; son nom reprend les initiales de *Actuarial Studies In Non-life insurance*. Depuis peu, son champ d'application a été élargi aux assurances maladies.

La **Section AIAC (Association Internationale des Actuaires-conseils)** a été créée en 1968 indépendamment de l'AAI, afin de favoriser des échanges internationaux d'opinions entre des actuaires-conseils. Elle a été admise à titre de section de l'AAI en 1999.

La **Section Santé de l'Association Actuarielle Internationale (SSAAI)** a été créée en mai 2003 pour fournir une perspective internationale sur la pratique actuarielle en matière de santé, l'assurance maladie publique et privée, et les sujets de politique sur la santé.

La **Section sur les pensions, avantages sociaux, et la sécurité sociale (PBSS)** a été créée en 2003 pour servir les actuaires du monde qui ont un intérêt personnel, professionnel, éducatif ou de recherche dans le domaine de la protection sociale et sur les questions d'ordre commercial, social et public au sujet des pensions et autres avantages.

La **Section Actuaires sans frontières (AWF)** a également été fondée en 2003 pour lier des situations en besoin de compétences actuarielles avec des ressources financières et des bénévoles en actuariat qui peuvent satisfaire ces besoins.

La **Section sur l'assurance-vie (IAALS)** a été créée en 2005 pour servir les actuaires du monde qui ont un intérêt personnel, professionnel, éducatif ou de recherche dans le domaine de l'assurance-vie. ASTIN, AFIR, SSAAI et AIAC organisent régulièrement des colloques auxquels sont présentées des communications sur des travaux théoriques ou pratiques. La revue de l'AAI, le Bulletin ASTIN, est publiée deux fois par an. Cette revue de renommée mondiale sert de référence scientifique pour la profession actuarielle. Le Bulletin ASTIN traite non seulement des assurances Non-vie, mais aussi de tous les aspects de la pratique actuarielle et de la modélisation stochastique. Le Bulletin ASTIN encourage les auteurs à soumettre toute communication d'intérêt pour les diverses Sections de l'AAI.

Le Conseil de l'AAI

Il est constitué du président qui occupe sa fonction pendant un an, des dirigeants et d'un délégué par association membre titulaire, et d'un délégué par Section. Les comités et le Conseil se rencontrent habituellement deux fois l'an, chaque fois dans un pays différent. Les dirigeants pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 étaient :

- **David G. Hartman**, *Président*
- **Katsumi Hikasa**, *Président désigné*
- **Paul Noel Thornton**, *Président sortant*
- **Yves Guérard**, *Secrétaire général*

Le Conseil élit un Comité exécutif chargé de coordonner les activités et les opérations, de proposer les stratégies, les budgets et les cotisations des membres, de même que le lieu des réunions du Conseil. Le président préside le Comité exécutif dont les membres sont les dirigeants et les présidents de Comités et Sections.

Les divers comités de l'AAI sont :

Agrément : examiner les demandes d'adhésion, revoir les critères d'adhésion, et faire au Conseil les recommandations qui s'imposent, y compris relativement à des situations spécifiques où les membres ne se conforment pas aux conditions de l'adhésion (Christopher Lewis, Australie).

	► Rapport d'activité 2008-2009	► Les comptes de l'Institut des Actuaire
	► L'Institut des Actuaire	► Instances internationales
	► Le mouvement actuariel	► Formation d'actuaire
	► Organisation de l'Institut des Actuaire	► Tableau des actuaire

Amérique latine (sous-comité du Comité de consultation et d'aide) : identifier les besoins des pays de l'Amérique latine auxquels l'AAI serait en mesure de répondre, au niveau individuel, national ou régional (Luis Huerta, Mexique).

Consultation et aide : fournir des conseils et de l'aide à la demande des associations membres, des associations qui désirent devenir membres et des personnes qui désirent établir de nouvelles associations. Il a aussi comme responsabilité de recommander à l'AAI diverses initiatives en relations avec son mandat (Bob Conger, États-Unis).

Chine (sous-comité du Comité de consultation et d'aide) : contribuer à la mise sur pied, en Chine, de programmes d'études en actuariat ainsi qu'à l'élaboration de normes professionnelles et donner des conseils sur la création d'une association professionnelle d'actuaire en République populaire de Chine (Estalla Chiu, Hong Kong).

Comptabilité des assurances : coordonner la réponse de l'AAI aux documents du CINC et de la fédération internationale des comptables (IFAC) au sujet de la vérification et des rapports financiers des sociétés d'assurances; aborder les questions professionnelles d'intérêt international pour les actuaire, les comptables et les vérificateurs, notamment l'élaboration et la mise à jour des normes actuarielles de pratique de l'AAI au sujet de la vérification et des rapports financiers des sociétés d'assurances; entretenir des relations avec le CINC et l'IFAC et, au besoin, aider le Comité de réglementation des assurances de l'AAI dans son rôle de liaison avec l'AICA (Sam Guterman, États-Unis).

Éducation : recommander les lignes directrices et un programme-cadre d'études en vue d'une qualification au titre d'actuaire reconnue à l'échelle internationale, recommander des mesures visant à faciliter les échanges d'information au sujet des programmes ou possibilités de perfectionnement professionnel dans les pays représentés par les Associations membres; encourager les actuaire à s'orienter vers une carrière internationale et considérer la possibilité de créer une base de données, en particulier en ce qui concerne les exigences de perfectionnement professionnel. Les lignes directrices et le programme-cadre de l'AAI, adoptés en juin 1998, obligeront une association membre à respecter les critères du programme-cadre si elle veut jouir du statut de "membre titulaire" à compter de 2005 (Mary Frances Miller, États-Unis).

Fonds de l'AAI (sous-comité du Comité de consultation et d'aide) : stimuler et appuyer l'expansion de la profession et de la formation actuarielle dans les pays où la profession actuarielle est en voie de développement, plus particulièrement s'il n'existe aucune association actuarielle ou seulement une association locale qui en est à ses premiers stades de développement (W. James MacGinnitie, États-Unis).

Mises en candidature : recommander au Conseil des candidats aux postes clés de l'AAI et définir le mandat des Comités et groupes de travail (Hillevi Mannonen, Finlande).

Normes actuarielles (sous-comité du Comité sur la comptabilité des assurances) : élaborer des recommandations au sujet des normes actuarielles internationales de pratique afin de préparer ou d'examiner des valeurs ou des renseignements liés aux normes des rapports financiers adoptées par le CINC, aux fins des contrats d'assurance et de certains instruments financiers, réserves et éléments d'actif et de passif éventuels (David Congram, Canada; Francis Ruygt, Pays-Bas).

Normes comptables (sous-comité du Comité sur les pensions et les avantages sociaux) : préparer, pour l'approbation du Comité sur les pensions et avantages sociaux, une réaction appropriée au Comité sur les normes comptables internationales (CINC) sur la Norme comptable internationale 19 et questions relatives (Garry Hibbard, Royaume-Uni).

Pensions et avantages sociaux : traiter des questions découlant de la promulgation de la norme comptable sur les avantages sociaux du Conseil international des normes comptables (CINC); s'occuper de toute question professionnelle d'intérêt international pour les actuaire du domaine des régimes de retraite d'employeurs et des avantages sociaux; assurer la coordination nécessaire avec le Comité sur la Sécurité sociale; soutenir la future section sur les pensions de l'AAI, si celle-ci est établie; nouer des liens avec d'autres organismes s'occupant de pensions dans le monde selon les besoins (Esko Kivisaari, Finlande).

Planification stratégique (Groupe de travail du Comité exécutif) : faire avancer le processus de planification stratégique et de rédiger un plan stratégique pour présentation au Comité exécutif en juin 2004 (Paul Noel Thornton).

Professionalisme : déterminer et discuter des questions liées au professionnalisme des actuaires dans le monde, et conseiller les associations sur l'interprétation et la mise en œuvre des normes de l'AAI, le cas échéant, et suivre leur expérience dans l'application des normes de l'AAI (Michael Pomery, Royaume-Uni).

Programme international d'éducation : responsable du développement, de la mise en œuvre et de l'organisation d'un programme international d'éducation actuarielle (Alf Guldberg, Suède).

Réassurance (sous-comité du Comité sur la réglementation des assurances) : aborder et coordonner les questions actuarielles d'importance particulière, mais non limité, à la réassurance aussi bien que la pertinence de la réassurance avec l'assurance directe (Michael Eves, Suisse).

Réglementation des assurances : assurer la liaison avec les autorités de surveillance et avec d'autres organismes intéressés à l'échelle internationale aux questions ayant trait à la réglementation et à la supervision des compagnies d'assurance et de participer à l'élaboration de lignes directrices ou de normes (Rolf Stölting, Allemagne).

Relations supranationales : promouvoir activement une visibilité élevée pour la profession actuarielle sur la scène internationale et sa participation active dans tous les domaines où la compétence des actuaires peut être sollicitée (Philippe Maeder, Suisse).

Risques financiers : examiner, du point de vue de la profession actuarielle, toutes les questions qui ont trait au risque des placements et aux risques financiers, faire rapport au Conseil et présenter des propositions sur les mesures requises (Kenneth Buffin, États-Unis).

Finances (groupe de travail du comité sur les risques financiers). À la lumière de ce que l'on peut voir sur les relations entre les sciences économiques financières et la science actuarielle, favoriser l'évolution de saines pratiques pour la profession actuarielle globale et aider à gérer n'importe quel nouveau paradigme (David Kingston, Irlande).

Sécurité sociale : assurer la liaison avec l'Association internationale de la Sécurité sociale (AISS) et travailler, de concert avec l'AISS, à l'élaboration et à la promotion d'une norme de pratique pour les actuaires qui

produisent des rapports officiels sur les systèmes de sécurité sociale. Le Comité est aussi chargé de promouvoir le rôle de l'actuariat par rapport aux organisations de la sécurité sociale et d'appuyer les actuaires qui travaillent dans ce domaine (Robert L. Brown, Canada).

Services aux membres : répondre aux besoins professionnels des membres individuels au sein de l'AAI, favoriser la communication entre les membres individuels intéressés et appuyer les sections existantes (Ibrahim Muhanna, Liban).

Solvabilité (sous-comité sur la réglementation des assurances) : continuer le travail de l'AAI dans le secteur de l'évaluation de la solvabilité et du risque des assureurs (Stuart Wason, Canada).

Vérification et finances : chargé de la vérification, de la surveillance et de la révision de tous les états financiers de l'AAI, et de concert avec le secrétariat, de recommander les politiques pertinentes et les directives opérationnelles. Le Comité devra également fournir la certification annuelle relative à des questions financières particulières et les délégations de pouvoir. Le Comité sera chargé de certifier sur une base annuelle toutes les déclarations publiques. (Curtis Huntington, États-Unis).

Les grandes manifestations de l'AAI

- Le 28^e Congrès international des actuaires a eu lieu à Paris (France), du 28 mai au 2 juin 2006.
www.ica2006.com
- Le 29^e Congrès international des actuaires aura lieu à Cape Town (Afrique du Sud), du 7-12 mars 2010.
www.ica2010.com
- Le 30^e Congrès international des actuaires aura lieu à Washington (États-Unis), du 30 mars au 4 avril 2014.
www.ica2014.com



Secrétariat

Nicole Séguin, c.a.é.
Directrice générale
800-150 rue Metcalfe

Ottawa (Ontario) – Canada K2P 1P1

Téléphone : 1-613-236-0886, poste 123

Télécopieur : 1-613-236-1386

Courriel : directrice.generale@actuaire.org

► Rapport d'activité 2008-2009	► Les comptes de l'Institut des Actuaire
► L'Institut des Actuaire	► Instances internationales
► Le mouvement actuariel	► Formation d'actuaire
► Organisation de l'Institut des Actuaire	► Tableau des actuaire

Que faire devant l'irrationalité prévisible ? Des idées actuarielles pour renforcer la gestion des risques financiers dans le monde

Les événements qui se sont déroulés récemment sur les marchés financiers mondiaux ont soulevé de sérieuses questions au sujet de la gestion et de la surveillance du secteur des services financiers, à la fois au niveau "micro" pour les entités individuelles et au niveau "macro" pour l'ensemble du système.

Les actuaires savent comment à la fois mesurer et gérer le risque ; bien que les méthodes actuarielles ne puissent pas empêcher les comportements irrationnels, elles peuvent en atténuer l'impact et en réduire l'incertitude. L'Association Actuarielle Internationale (AAI), qui représente la profession actuarielle dans le monde, constate qu'il y a beaucoup d'enseignements à tirer de la crise actuelle et elle propose des réformes, des améliorations et des solutions applicables à l'ensemble du secteur des services financiers. L'AAI pense également que les outils et les méthodologies en voie d'élaboration dans le domaine nouveau de la gestion du risque d'entreprise (GRE) deviendront de plus en plus importants pour tous les acteurs des marchés financiers et pour leur supervision par les organismes de règlement dans l'avenir. La profession actuarielle a un rôle important à jouer à cet égard. Nous expliquons brièvement la notion de GRE à la fin de la présente note.

Parmi les initiatives nécessaires, dans l'esprit de la déclaration du G20 le 15 novembre 2008, mentionnons le renforcement de la transparence et de la responsabilisation, l'adoption d'une réglementation rigoureuse, la promotion de l'intégrité sur les marchés financiers, l'intensification de la collaboration internationale et la réforme des institutions financières internationales. Nous appuyons ces initiatives, mais elles ne seront pas suffisantes à notre avis pour prévenir d'autres crises financières si d'autres mesures ne sont pas prises. En voici des exemples.

► AU NIVEAU "MACRO" OU SYSTÉMIQUE

I. Adoption de plus de modalités de réglementation contrecycliques

Les règles actuelles de prudence dans la réglementation doivent devenir plus dynamiques et contrecycliques

plutôt que procycliques. Il s'agirait notamment d'élaborer des solutions prévoyant que les organismes de réglementation modifient de façon transparente les exigences de capital pour les acteurs du marché (et non pas seulement les taux d'intérêt) au premier signe de "bulle" boursière. Par exemple, des "amortisseurs" de capital pourraient être mis en place afin de faire dégonfler graduellement les bulles boursières avant qu'elles n'éclatent. Il serait ainsi possible d'autoriser la réduction de ce capital pendant des périodes de stress boursier ultérieur plutôt que d'avoir à appliquer des exigences plus rigoureuses pour le capital à ce moment-là.

II. Création d'un poste de superviseur en chef national du risque

La gestion du risque et la collaboration entre les administrations nationales pourraient être améliorées par la création, peut-être au sein de la Banque centrale de chaque pays, d'un poste de "superviseur en chef national du risque". Ses fonctions seraient les suivantes :

- élaborer une politique concertée portant sur l'appétit pour le risque dans le cas des grands indicateurs de risque pour l'ensemble du marché ;
- surveiller et gérer les indicateurs de risque à cet égard ;
- rendre publics les indicateurs de risque macro ;
- faciliter le repérage des risques et la communication avec les décideurs compétents, à l'échelle nationale et internationale.

Nous aurions ainsi un cadre pour mieux gérer les risques et abolir la compartimentation géographique et sectorielle favorisant les incohérences et les lacunes, ce qui conduit à l'affaiblissement critique des protocoles actuels de gestion du risque.

► AU NIVEAU "MICRO" OU DE L'ENTITÉ INDIVIDUELLE RÉGLEMENTÉE

III. Application de concepts globaux de gestion du risque

Le cadre de gestion du risque d'une entité offrant des garanties d'ordre financier ou en matière d'assurance (y compris les banques) devrait comprendre des notions fondamentales actuellement appliquées par les grands

organismes de réglementation de l'assurance qui utilisent une démarche de "cycle de contrôle" pour mesurer et gérer le risque. Il s'agit notamment :

- d'intégrer une tolérance pour les "valeurs aberrantes" causées par des événements extrêmes;
- de présenter une information propre à la situation financière (et non pas seulement une information comptable);
- de faire en sorte que les professionnels (comme les actuaires) qui sont assujettis à un code de déontologie et à des règles disciplinaires puissent autoriser de façon indépendante la constitution d'une provision pour dette et pour perte de prêt à des fins de réglementation.

IV. Amélioration de la gouvernance du risque

L'ensemble des acteurs du marché financier devraient adopter de meilleures modalités de gouvernance du risque afin que les indicateurs de risque soient mesurés, appliqués, mis à l'épreuve et déclarés de façon transparente. Les concepts fondamentaux d'une telle gouvernance devraient être appliqués par tous les secteurs des marchés financiers (conformément aux principes énoncés dans un document récemment publié de l'AAI sur la gestion du risque d'entreprise).

Voici d'autres précisions sur le point de vue de la profession actuarielle sur ces concepts.

1. Nécessité d'un cadre dynamique sensible au risque pour éviter la sous-estimation du risque

La crise actuelle des marchés financiers montre qu'un cadre de réglementation complet, reposant sur des principes et sensible au risque, est essentiel à la stabilité du secteur des services financiers. Par exemple, l'absence générale de coûts en capital sensible au risque dans le cas des prêts à haut risque et des obligations adossées à des créances, a beaucoup contribué à la crise actuelle. Dans la plupart des administrations, les méthodes traditionnelles de réglementation n'ont pas permis de repérer ou d'atténuer ces concentrations critiques de risque¹. Le défaut à la fois de repérer les risques réels et de montrer l'insuffisance du capital par rapport à ces risques a abouti à leur sous-estimation et au résultat actuel.

Les divergences entre les régimes de réglementation ont aussi engendré des occasions d'arbitrage et ont entravé les efforts visant une plus grande transparence du secteur, ce qui a contribué à l'accroissement du risque d'instabilité et donc de crise.

Par conséquent, nous favorisons en matière de réglementation une démarche analogue à la gouvernance du risque défini ci-dessus ("Amélioration de la gouvernance du risque"), c'est-à-dire une démarche dynamique et adaptée, dans l'ensemble du secteur réglementé selon les règles de prudence (les banques, les sociétés d'assurance et les fonds de retraite) et dans l'ensemble des administrations nationales. Il faut ainsi être en mesure de repérer les mesures du risque dans les secteurs financiers non réglementés de sorte que le risque systémique nouveau puisse être surveillé et géré comme nous l'avons expliqué ci-dessus.

2. Modélisation du risque et mesures insatisfaisantes en matière de risque

La crise actuelle a renforcé la conclusion selon laquelle, bien que les modèles de risque soient des outils utiles, la gestion du risque va au delà de la conception de modèles. Les modèles de risque doivent être intégrés dans une bonne gouvernance du risque et dans une culture du risque organisationnelle. Il faut donc notamment bien définir et faire connaître l'appétit pour le risque dans l'entité, établir des fonctions claires en matière de risque et fixer les limites correspondantes pour la prise de risque, sans oublier de mettre à l'épreuve ces modèles et d'établir des scénarios. Les hypothèses de la modélisation et leurs résultats doivent être transparents, bien compris et examinés périodiquement par les gestionnaires et les organismes de réglementation. À notre avis, ce processus est d'autant plus facile qu'il existe des techniques de cycle de contrôle appliquées par des professionnels indépendants comme les actuaires.

Dans de nombreuses institutions (en particulier les banques et les fonds de couverture), on a accordé une importance exagérée aux mesures de "la valeur apposée au risque" qui ne mesure qu'un montant **minimum** de perte en raison d'un événement donné très peu probable, plutôt que du niveau **attendu** de perte en raison de cet événement. Cette faiblesse importante montre à quel point il faut utiliser de meilleures mesures du risque (comme la "valeur finale exposée au risque") et avoir recours à de grandes distributions non normales pour éviter systématiquement de sous-estimer l'exposition effective au risque.

(1) L'Australie est une exception remarquable étant donné les initiatives prises par l'*Australian Prudential Regulation Authority* (APRA) en 2003-2004 pour mettre à l'épreuve la capacité de toutes les banques de résister à une chute de 30 % de la valeur des maisons.

► Rapport d'activité 2008-2009	► Les comptes de l'Institut des Actuaire
► L'Institut des Actuaire	► Instances internationales
► Le mouvement actuariel	► Formation d'actuaire
► Organisation de l'Institut des Actuaire	► Tableau des actuaire

Il y a actuellement une idée importante au sujet de certains modèles, qui est la suivante : bien qu'ils soient mathématiquement commodes, ils ne sont pas suffisamment sensibles aux événements extrêmes ou "aberrants" ou aux changements dans l'exposition au risque systématique, ce qui rend effectivement nulle la valeur de tels modèles pour prévoir les événements extrêmes qu'ils sont censés exposer.

3. Culture du risque et stimulants de la rémunération

La rémunération et d'autres structures de stimulation ne doivent pas créer un effet de distorsion dans la juste évaluation des risques – y compris ceux qui sont sous-estimés par le marché –, surtout lorsque les "échappatoires" réglementaires ou les insuffisances sur le plan de la prudence ouvrent la porte à la sous-estimation. C'est pourquoi l'AAI appuie en principe l'idée d'augmenter le montant de capital exigé pour tous les acteurs du marché avec des stimulants de rémunération axés excessivement sur les résultats à court terme.

Rien ne remplace la compréhension profonde des risques courus dans une entreprise et l'acquisition et la surveillance de la "culture du risque" des personnes qui travaillent dans l'entreprise. Sans ces étapes cruciales, le comportement humain et les stimulants de rémunération mal conçus peuvent entraver la présentation en temps voulu de l'information cruciale pour le risque. Un tel retard peut être très préjudiciable parce qu'il empêche la Direction de prendre les correctifs nécessaires pour réagir aux risques qui se présentent avant qu'ils ne deviennent trop lourds ou compliqués.

4. Évaluation du passif non liquide et utilisation des marges de risque en comptabilité

L'une des compétences traditionnelles de la profession actuarielle est l'évaluation du passif des sociétés d'assurance et des caisses de retraite. Le passif en assurance n'est pas négocié habituellement sur les marchés financiers liquides, mais est acquitté pendant la durée de vie d'une obligation.

Les méthodes élaborées et perfectionnées par les actuaire au cours de nombreuses années avec des techniques adaptées au marché pour évaluer ce passif non liquide peuvent être utilisées pour évaluer le passif et l'actif d'autres institutions financières lorsque les opérations de négociation ont cessé en raison de la conjoncture boursière actuelle.

Le Comité international de normalisation de la comptabilité (CINC) a reconnu la valeur de ces techniques actuarielles dans ses délibérations sur une nouvelle norme comptable internationale en assurance. Il y a intégré la notion de "marge de risque" en s'inspirant des exigences en matière de prudence dans le secteur de l'assurance actuellement en vigueur en Australie et au Canada.

L'AAI met la touche finale à une étude approfondie sur l'utilisation des marges de risque et des techniques de modélisation financière dans la mesure du passif en assurance. L'AAI est d'avis que ce concept pourrait être étendu à la comptabilité de l'actif et du passif bancaires non négociés, pour établir de meilleurs cadres de prudence et de déclaration des risques. S'ils sont bien appliqués, des concepts semblables pourraient aider les banques et d'autres institutions réglementées en fonction des règles de prudence, à améliorer la transparence du risque des instruments financiers qu'elles émettent ou achètent.

Le concept pourrait aussi être élargi pour envisager les risques d'une manière globale, surtout lorsque les risques peuvent être éventuels ou lorsque le traitement comptable est tel qu'un risque peut être "hors bilan", même s'il n'est pas réellement ni totalement "hors risque".

5. Reconnaître que les objectifs de la présentation de l'information sur le risque (ou règles de prudence) et de la présentation de l'information financière à des fins générales sont différentes

Dans la présentation de l'information sur la mesure du risque des acteurs des marchés financiers, il faut adopter une démarche fondée sur le bilan entier, permettant d'évaluer de façon uniforme :

- le montant de capital nécessaire compte tenu de l'actif et du passif de l'entreprise (compte tenu de tous ses engagements et obligations envers les parties intéressées) ;
- le capital effectif disponible, de temps à autre exclusion faite de tous les intérêts avec un lien de dépendance.

Il s'agit là d'une démarche très différente de la présentation de l'information financière à des fins générales parce qu'il s'agit essentiellement dans ce cas de présenter :

- ce qui est effectivement arrivé dans la période précédente plutôt que ce qui pourrait arriver dans les périodes à venir ;
- un seul chiffre pour le profit déclaré, qui ne tient pas compte de la sensibilité diverse de la valeur à la fois de l'actif et du passif, laquelle serait mesurée beaucoup plus utilement selon des fourchettes.

Il faut mieux évaluer et mieux faire connaître les conséquences de l'incertitude. Par exemple, la seule façon de bien comprendre la valeur de certains éléments d'actif et de passif consiste à utiliser des fourchettes de leur valeur actualisée éventuelle. Il faut aussi avoir recours à des mesures du risque uniformes et à des épreuves de sensibilité qui tiennent compte de la possibilité pour ces valeurs de fluctuer dans l'avenir. De telles assises plus solides pour un cadre de présentation de l'information selon les règles de prudence sont nécessaires pour l'établissement d'un cadre dynamique de gestion du capital pouvant servir à gérer et à atténuer le risque systémique.

6. Nécessité d'une démarche selon le "cycle de contrôle" comme celle qui est utilisée par la profession actuarielle

La gestion du risque consiste autant à se préparer à ce qui ne s'est pas produit qu'à comprendre et à se préparer à une répétition de ce qui est arrivé dans le passé. On peut avoir recours à des tests de tension et à des scénarios pour confronter de tels problèmes, surtout lorsqu'ils sont liés au changement systémique. Par conséquent, ces outils doivent devenir de plus en plus importants et de plus en plus répandus.

Les actuaires utilisent beaucoup la notion de "cycle de contrôle" surtout dans la gestion des risques à long terme qui ne peuvent être facilement négociés (en raison de la nature de nombreux éléments de passif en assurance et dans les caisses de retraite). Ce concept devrait être utilisé plus largement pour améliorer la modélisation des marchés financiers et les exigences de capital pour les acteurs du marché financier.

Ce concept comprend tout simplement :

- la modélisation des résultats attendus ;
- la mesure des résultats effectifs ;
- l'élaboration, en termes à la fois quantitatifs et qualitatifs, d'une explication compréhensible des écarts entre les résultats attendus et les résultats effectifs ;
- l'utilisation de ces constatations pour remanier et renforcer le modèle.

Bien utilisé, ce modèle de rétroaction améliore la capacité d'agir – avant qu'un désastre financier ne se produise. Un processus de modélisation et de gestion fondé sur ce type de règles professionnelles est plus susceptible d'avoir du succès en situation de tension. Il arrive trop souvent que l'activité des marchés des capitaux soit fondée sur des procédures courantes qui contribuent à

faire perdre de vue le tableau d'ensemble à long terme, les risques posés par l'ensemble du marché, le changement dans les paramètres des risques fondamentaux, les risques systémiques ou les corrélations inattendues entre les événements, extrêmes ou non.

7. Indépendance et rôle de la fonction du risque dans les entités réglementées selon les règles de prudence

Étant donné les énormes pertes boursières subies par certaines institutions financières, l'AAI est d'avis que la gestion du risque doit être envisagée comme un élément intégral de l'exploitation de l'entreprise et non pas comme tout simplement un coût ou une exigence réglementaire. Nous espérons que à la fois les gestionnaires et les organismes de réglementation chercheront à renforcer davantage leurs fonctions de gestion du risque de sorte les actuaires, les agents du risque et leurs équipes assumeront de plus en plus de responsabilités professionnelles.

Étant donné le rôle de la gestion du risque, il est important que les équipes du risque aient la liberté et la capacité nécessaires de présenter un point de vue objectif pouvant différer de celui de la direction et d'avoir à cette fin un accès entier et non limité à la même information. Il faut donc préférablement qu'il y ait une culture de compréhension et de respect mutuels entre la gestion hiérarchique et la fonction du risque dans l'ensemble de l'entité. S'il y a des divergences sur les questions importantes, il faut en saisir le conseil d'administration et être transparent envers l'organisme de réglementation des règles de prudence.

On peut aller encore plus loin en appliquant rigoureusement des codes de déontologie et des normes minimales de formation pour les personnes clés exerçant la fonction de gestion du risque, comme les normes professionnelles et disciplinaires déjà imposées par l'AAI pour la profession actuarielle.

8. La réglementation internationale selon les règles de prudence doit être moins compartimentée

L'AAI est d'avis que la crise actuelle justifie davantage l'adoption d'une réglementation mieux concertée à l'échelle internationale, fondée sur des principes et sensible au risque. Nous ne connaissons pas encore toutes les répercussions de la crise actuelle, mais nous sommes encore convaincus que les principes fondamentaux de la gestion du risque d'entreprise (GRE) restent valables. À notre avis, la crise a renforcé la nécessité d'une supervision effective et intégrée des grands groupes financiers

► Rapport d'activité 2008-2009	► Les comptes de l'Institut des Actuaire
► L'Institut des Actuaire	► Instances internationales
► Le mouvement actuariel	► Formation d'actuaire
► Organisation de l'Institut des Actuaire	► Tableau des actuaire

internationaux. Cette initiative peut être politiquement difficile, mais il est devenu manifeste qu'il faut superviser les sociétés de portefeuille des groupes des services financiers internationaux tout comme d'autres entités collectives. Une bonne supervision collective favoriserait également une meilleure communication entre les sociétés collectives de portefeuille, leurs filiales et les organismes de réglementation régionaux.

► **QU'EST-CE QUE LA GESTION DU RISQUE D'ENTREPRISE (GRE)?**

Il n'y a pas de définition universellement reconnue de la GRE. L'on sait toutefois généralement que la GRE repose sur les principes suivants :

- la GRE porte sur tous les risques courus par une organisation ;
- la GRE vise à créer de la valeur pour les propriétaires et les parties intéressées d'une organisation tout en veillant à ce que les promesses faites aux clients soient remplies.

Plus expressément :

- La GRE s'intéresse à la totalité des systèmes, des structures et des processus au sein d'une entité qui définit l'appétit pour le risque, et repère, évalue, surveille, présente et fait connaître toutes les sources internes et externe de risque pouvant avoir un effet sur l'exploitation de l'entité.
- La GRE comprend un "langage" commun de gestion du risque dans toutes les activités de l'entité.
- La GRE comporte l'organisation systématique des fonctions du risque et leur coordination, c'est-à-dire que, selon les principes de la GRE, il ne faut pas que les risques soient compartimentés.
- La GRE comprend la gestion à la fois des risques à la fois négatifs et positifs.
- La GRE cherche à quantifier tous les risques, mais reconnaît que tous les risques ne peuvent être mesurés en termes monétaires ou financiers.
- La GRE s'intéresse à deux comportements (la culture de gestion du risque) et au processus de contrôle du risque
- La GRE suppose l'examen global de l'information sur le risque en relation avec les événements passés (par exemple, les pertes), les résultats actuels (par exemple, les indicateurs de risque) et les résultats à venir (par exemple, le profil de risque ou l'évaluation du risque).

La GRE est une réaction logique à la complexité, à l'incertitude et à l'ambiguïté croissantes associées à la vie au XXI^e siècle. Il y a des risques à chaque fois que nous cherchons à atteindre les objectifs. C'est pourquoi la bonne gestion dans tous les aspects de la vie doit comprendre la gestion du risque.

Il y a des risques qui sont indépendants de notre volonté, mais beaucoup peuvent et doivent être gérés, c'est-à-dire qu'il nous faut déterminer notre capacité et notre volonté de supporter le risque, et ensuite évaluer, atténuer et, au besoin, éliminer ou transférer le risque que nous ne voulons pas courir.

L'exposition au risque comporte l'action réciproque et complexe de facteurs externes dynamiques et de comportements humains (imprévisibles) qui dépassent souvent les pratiques traditionnelles ou "compartimentées" de gestion du risque utilisées couramment avant l'évolution de la GRE. En outre, l'importance de la culture de gestion du risque dans une organisation est intimement liée à l'efficacité des pratiques de GRE.

On pense souvent, en ce qui concerne le "risque" et la "gestion du risque", qu'il s'agit d'éviter que des choses "mauvaises" n'arrivent et d'en limiter les conséquences négatives. Ce qui est bien compréhensible, mais il s'agit de plus en plus, et de façon plus éclairée, d'établir un lien entre le risque et le maintien et la création de valeur. Il s'agit par exemple de donner aux gens la possibilité d'exploiter des occasions. Effectivement, la capacité de prévoir une occasion et d'y réagir peut être aussi importante que la préparation à un événement pouvant être très perturbateur.

La bonne GRE est également liée à la planification stratégique. Lorsque la GRE est intégrée dans un cycle de planification, les grandes décisions (c'est-à-dire l'expansion de l'entreprise, les acquisitions, l'innovation) sont prises compte tenu du risque et sont entièrement éclairées par le processus de la GRE. De même, la mesure des résultats en fin d'exercice se fait en fonction des risques, ce qui complète le cycle entier de la création de valeur.



Février 2009

FORMATION D'ACTUAIRES

10 formations reconnues par l'Institut des Actuaires enseignent l'actuariat et conduisent à la soutenance d'un mémoire qui permet de devenir membre de l'Institut des Actuaires.

- 8 filières sont plus particulièrement destinées aux étudiants : l'ISFA, l'ISUP, l'ULP, l'EURIA, l'Université Paris Dauphine, l'ENSAE, l'ESSEC et le Collège des ingénieurs
- 2 filières s'adressent aux professionnels : le CEA et le CNAM

Les actuaires peuvent également suivre des formations de perfectionnement professionnel continu (PPC) à l'Institut des Actuaires (les SéPIA - séminaires professionnels de l'Institut des Actuaires) et à l'IRM (formation "Actuaire expert ERM").



► Rapport d'activité 2008-2009	► Les comptes de l'Institut des Actuaire
► L'Institut des Actuaire	► Instances internationales
► Le mouvement actuariel	► Formation d'actuaire
► Organisation de l'Institut des Actuaire	► Tableau des actuaire

5 formations universitaires

Les dix filières de formation d'actuaire reconnues par l'Institut des Actuaire :

► ISFA

LYON

**Institut de Science Financière et d'Assurances
Université Claude Bernard (Lyon 1)**

Date de création de la formation d'actuaire
1930

Diplôme reconnu par l'Institut des Actuaire
Diplôme d'actuaire de l'Université de Lyon

Positionnement

Formation de spécialistes possédant les connaissances théoriques et pratiques d'ordre mathématique, économique et juridique pour proposer des modèles de gestion des risques financiers et d'assurances.

Nombre moyen d'actuaire diplômés par an
30

Organisation des études
L'enseignement dure 3 ans.

Conditions d'admission

- Sur concours, en 1^{re} année, pour les étudiants ayant suivi les enseignements des classes préparatoires (Maths Spé, HEC, K.S, Bio Spé) ou du 1^{er} cycle scientifique (DEUG à dominante mathématique).
- Sur titres, en 1^{re} année pour les titulaires d'une licence scientifique ou d'un diplôme équivalent, et en 1^{re} année ou 2^e année (selon dossier) pour les titulaires d'une maîtrise scientifique ou d'un diplôme équivalent.
- Période d'admission : mai/juin.



Responsable

Jean-Claude AUGROS

Coordonnées

ISFA
Domaine scientifique de Gerland
50 avenue Tony Garnier
69366 Lyon Cedex 07
Tél. : +33 (0)4 37 28 74 40
Fax : +33 (0)4 37 28 74 01
E-mail : isfa@univ-lyon.fr
Web : <http://isfa.univ-lyon1.fr>

► ISUP

PARIS

**Institut de Statistiques de l'Université de Paris Université
Pierre et Marie Curie (Paris 6)**

Date de création de la formation d'actuaire
1962

Diplôme reconnu par l'Institut des Actuaire
Diplôme de Statisticien mention Actuariat

Positionnement

La plus ancienne formation de statistique de France délivre un enseignement de haut niveau tant théorique qu'appliqué dans les domaines relevant de la statistique : actuariat, bio-statistique, industries et services.

Nombre moyen d'actuaire diplômés par an
20

Organisation des études

L'enseignement dure 3 ans avec une spécialisation "actuariat" en 2^e et 3^e année.

Conditions d'admission

- Sur concours, en première année, à partir d'un niveau bac +2 scientifique (classes préparatoires ou DEUG).
- Sur titres, en 1^{re} ou 2^e année, avec une licence ou une maîtrise de mathématiques.
- Période d'admission : mai/juin.

ISUP

Responsable

Michel DELECROIX

Coordonnées

ISUP
Maison de la Pédagogie
4 place Jussieu
75252 Paris Cedex 05
Tél. : +33 (0)1 44 27 70 56
Fax : +33 (0)1 44 27 70 50
E-mail : isup@fr.st
Web : <http://isup.cicrp.jussieu.fr>

► Uds

STRASBOURG

Université de Strasbourg
UFR de mathématique et d'Informatique

Date de création de la formation d'actuaire
1984

Diplôme reconnu par l'Institut des Actuaires
Diplôme universitaire d'actuaire de Strasbourg (DUAS)

Positionnement
Université à vocation européenne. Formation centrée sur une approche concrète des aspects internationaux de l'assurance et de la finance.

Nombre moyen d'actuaires diplômés par an
15

Organisation des études
L'enseignement dure 3 ans.

Conditions d'admission

- Sur concours pour les étudiants diplômés du 1^{er} cycle ou équivalent et les élèves des classes préparatoires.
- Période d'admission : juin/juillet.



Responsable
Armelle GUILLOU

Coordonnées
Université de Strasbourg
UFR de mathématique
et d'informatique
7 rue René Descartes
67084 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 90 24 01 99
Fax : +33 (0)3 90 24 03 28
E-mail : guillou@math.u-strasbg.fr
Web : <http://seco.u-strasbg.fr/actuarial/>

► EURIA

BREST

Euro-Institut d'Actuarial Jean Dieudonné
Université de Bretagne Occidentale

Date de création de la formation d'actuaire
1989

Diplôme reconnu par l'Institut des Actuaires
Master d'actuarial

Positionnement
Institut universitaire autonome centré sur la formation à la finance et à la recherche intéressant l'économie régionale européenne.

Nombre moyen d'actuaires diplômés par an
15

Organisation des études
L'enseignement dure 3 ans.

Conditions d'admission

- Sur concours pour les étudiants de niveau bac +2 (Maths Spé, DEUG, MIAS ou MASS).
- Sur titres pour l'entrée directe en 3^e année pour les titulaires d'une maîtrise de mathématiques ou d'un diplôme équivalent.
- Période d'admission : juin.



Responsable
Hervé LE BORGNE

Coordonnées
EURIA
Université de Bretagne Occidentale
6 avenue Le Gorgeu
CS 93837
29285 Brest Cedex 3
Tél. : +33 (0)2 98 01 66 55
Fax : +33 (0)2 98 01 66 55
E-mail : herve.leborgne@univ-brest.fr
Web : <http://www.euria.infini.fr>

▶ Rapport d'activité 2008-2009	▶ Les comptes de l'Institut des Actuaire
▶ L'Institut des Actuaire	▶ Instances internationales
▶ Le mouvement actuariel	▶ Formation d'actuaire
▶ Organisation de l'Institut des Actuaire	▶ Tableau des actuaire

▶ DAUPHINE

PARIS

Université Paris Dauphine UFR Mathématiques de la Décision



Date de création de la formation d'actuaire

2001

Diplôme reconnu par l'Institut des Actuaire

Master d'actuariat

Positionnement

Grand établissement

Nombre moyen d'actuaire diplômés par an

20

Organisation des études

La durée totale des enseignements représente 500 heures (hors stage).

Conditions d'admission

Concours sur dossier ouvert aux titulaires du diplôme de première année du Master MIDO, parcours actuariat, de l'Université Paris Dauphine. Les titulaires de formation équivalente peuvent également présenter leur candidature.

Responsable

Christian HESS

Coordonnées

Université Paris Dauphine
DFR Mathématiques de la Décision
Place Maréchal de Lattre de Tassigny
75775 Paris Cedex 16
Tél. : +33 (0)1 44 05 47 90
Fax : +33 (0)1 44 05 40 36
E-mail : patricia.dessans@dauphine.fr
Web : www.mido.dauphine.fr

2 formations des grandes écoles

▶ ENSAE

PARIS

École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique



Date de création de la formation d'actuaire

1985

Diplôme reconnu par l'Institut des Actuaire

Diplôme de Statisticien Économiste

Positionnement

Grande école d'enseignement supérieur de l'INSEE qui, par une formation générale économique et statistique, forme des cadres d'entreprises ou organismes privés ou publics et des fonctionnaires du corps des administrateurs de l'INSEE.

Nombre moyen d'actuaire diplômés par an

25

Organisation des études

L'enseignement dure 3 ans avec une voie d'approfondissement "Finance et Actuariat" en 3^e année.

Conditions d'admission

- Sur concours, à partir d'une école préparatoire Maths Spé ou prépa HEC.
- Sur titres, pour les titulaires d'un niveau bac +4 scientifique ou économique ou d'un diplôme d'ingénieur (Polytechnique entre autres) pour la 2^e année.
- Période d'admission : avril/mai

Responsable

Sylviane GASTALDO

Coordonnées

ENSAE
3 avenue Pierre Larousse
92245 Malakoff Cedex
Tél. : +33 (0)1 41 17 50 64
Fax : +33 (0)1 41 17 38 52
E-mail : info@ensae.fr
Web : <http://www.ensae.fr>

► ESSEC

CERGY-PONTOISE

École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales

**Date de création de la formation d'actuaire**

1990

Diplôme reconnu par l'Institut des Actulaires

MBA de l'ESSEC

Positionnement

Établissement d'enseignement supérieur centré sur un enseignement de haut niveau du management.

Nombre moyen d'actulaires diplômés par an

< 5

Organisation des études

Les études se répartissent sur trois à quatre ans et se composent de cours et d'une expérience professionnelle d'au moins 18 mois ainsi que d'une expérience internationale. La formation en alternance (apprentissage) est possible.

Conditions d'admission

- Sur concours, en 1^{re} année, à l'issue des classes préparatoires.
- Sur titres, directement en période de MBA, pour les diplômés de l'enseignement supérieur.
- Période d'admission : mai/juillet

Responsable

Jean-Pierre INDJEHAGOPIAN

Coordonnées

ESSEC
Avenue Bernard Hirsch
BP 105
95021 Cergy Pontoise Cedex
Tél.: +33 (0)1 34 43 30 00
Fax: +33 (0)1 34 43 30 01
E-mail: indjehagopian@essec.fr
Web: http://www.essec.fr

3 formations continues

► CNAM

PARIS

Conservatoire National des Arts et Métiers

**Date de création de la formation d'actuaire**

1965

Diplôme reconnu par l'Institut des Actulaires

Diplôme d'Études Supérieures Économiques - mention Actuariat

Positionnement

Établissement d'enseignement supérieur connu pour ses enseignements ouverts sans condition de diplôme à toute personne engagée dans la vie professionnelle. Les formations s'adressent à tous ceux qui recherchent une qualification ou un perfectionnement.

Nombre moyen d'actulaires diplômés par an

< 5

Organisation des études

L'enseignement est organisé en dehors du temps de travail. Le DESE s'obtient par capitalisation d'unités de valeur ou équivalences.

Conditions d'admission

- Pas de sélection à l'entrée, équivalences accordées en premier et deuxième cycle sur dossiers, puis examen probatoire pour accéder au troisième cycle avec nécessité de 4 ans d'expérience professionnelle.
- Période d'admission : septembre

Responsable

Michel FROMENTEAU

Coordonnées

Conservatoire National des Arts
et Métiers
Chaire d'Assurance
2 rue Conté
75003 Paris
Tél.: +33 (0)1 40 58 80 87 56
E-mail: Blandine.monnot@cnam.fr
Web: http://actuariat.cnam.fr
http://www.cnam.fr

► Rapport d'activité 2008-2009

► Les comptes de l'Institut des Actuaire

► L'Institut des Actuaire

► Instances internationales

► Le mouvement actuariel

► Formation d'actuaire

► Organisation de l'Institut des Actuaire

► Tableau des actuaire

► **CEA**

PARIS

Centre d'Études Actuarielles

Le **CEA** est une association sans but lucratif fondée en 1969 sous le patronage de l'Institut des Actuaire. Son objet est de promouvoir l'enseignement des sciences actuarielles au sens le plus large, et leur application dans les administrations publiques, les sociétés d'assurance, les organismes de retraite, les banques et établissements financiers, les entreprises industrielles et commerciales. Le **CEA** organise une formation permanente à l'actuariat. Elle s'adresse en principe à de jeunes cadres supérieurs exerçant une activité professionnelle et titulaires d'un Master ou d'un diplôme de 3^e cycle de l'université, ou anciens élèves d'une grande école d'ingénieur ou de commerce à dominante scientifique. Deux ans minimum d'expérience professionnelle sont exigés. Les entreprises qui, moyennant une participation aux frais de scolarité, envoient leurs cadres au **CEA** acceptent de les détacher entièrement pendant la durée des sessions. Depuis l'année 2005, cette formation, organisée en partenariat avec l'Université Paris Dauphine, permet aux étudiants de recevoir un diplôme de 3^e cycle (niveau Master) en formation continue, le DU "Sciences Actuarielles et gestion des risques" de l'Université Paris Dauphine.

Date de création de la formation d'actuaire

1969

Diplôme reconnu par l'Institut des Actuaire

Diplôme d'Actuaire du CEA

Positionnement

Centre de formation continue s'adressant à de jeunes cadres supérieurs, exclusivement consacré à la formation professionnelle des Actuaire.

Nombre moyen d'actuaire diplômés par an

25

Organisation des études

L'enseignement dispensé est un enseignement à temps partiel. Le cycle d'études, qui dure deux ans, est constitué par des sessions mensuelles de 2 jours et demi consécutifs (jeudi, vendredi et samedi matin), en principe à la fin de chaque mois, à l'exception des mois de juillet et d'août. Ces sessions ont lieu à Paris, pendant 10 mois, de janvier à décembre. Les cours portent sur les matières suivantes :

1^{re} année : assurance, finance, probabilités et statistiques.

2^e année : assurance, finance, probabilités et statistiques, théorie moderne du portefeuille, analyse et gestion de portefeuille, gestion actif passif, prévoyance sociale.

Les cours donnent lieu à un contrôle des connaissances. En outre, au cours de leur deuxième année d'études, les élèves du **CEA** doivent déposer un sujet de mémoire d'actuariat. Ce mémoire donne lieu à rédaction et doit être soutenu devant un jury de soutenance composé à parité de représentants de l'Université Paris Dauphine et du **CEA**. Après avoir satisfait au contrôle des connaissances et soutenu leur mémoire avec succès, les élèves du **CEA** peuvent, s'ils le souhaitent, devenir membres de l'Institut des Actuaire.

Le **CEA** offre donc aux entreprises l'opportunité de s'attacher leurs éléments de valeur en leur offrant, grâce à la formation d'actuaire, une possibilité d'évolution de carrière très attractive. Les élèves y trouvent la possibilité d'approfondir leurs connaissances professionnelles sous la conduite de professeurs, choisis parmi les meilleurs spécialistes assumant des responsabilités de premier plan au sein des entreprises, et d'universitaires réputés intervenant aussi en tant que consultants dans les entreprises.

Conditions d'admission

■ Sur titres, pour les titulaires d'un diplôme scientifique de niveau bac +5 (3^e cycle) ou grandes écoles, ayant au moins 2 ans d'expérience professionnelle.

■ Période d'admission : septembre/octobre

cea | CENTRE D'ÉTUDES
ACTUARIELLES

Responsable

Christian ROBERT

Coordonnées

CEA

4 rue Chauveau Lagarde

75008 Paris

Tél. : +33 (0)1 44 51 72 72

Fax : +33 (0)1 44 51 72 73

E-mail : secretariat@actuaire-cea.net

Web : www.actuaire-cea.net

**Le CEA co-édite chaque année
L'Année Actuarielle avec l'Institut
des Actuaire.**

► Collège des Ingénieurs

PARIS

Date de création de la formation d'actuaire

1991

Diplôme reconnu par l'Institut des Actuares

MBA du Collège des Ingénieurs

Positionnement

Formation en alternance centrée sur le management s'adressant exclusivement à des ingénieurs de haut niveau ou équivalent.

Nombre moyen d'actuares diplômés par an

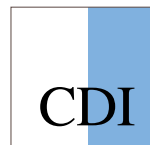
< 5

Organisation des études

Formation en alternance : 16 semaines de cours, 25 semaines de formation en entreprise.

Conditions d'admission

- Sur titres, pour les titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou d'un doctorat scientifique.
- Période d'admission : juin



Responsable

Philippe MAHRER

Coordonnées

Collège des Ingénieurs
49 rue de l'Université
75007 Paris
Tél. : +33 (0)1 49 54 72 60
Fax : +33 (0)1 49 54 72 68
E-mail : amotte@cdi.fr
Web : <http://www.cdi.fr>

2 perfectionnement professionnel continu (PPC)

► SéPIA - Séminaires professionnels de l'Institut des Actuares (avec le concours du CEA)

Date de création des SéPIA

2006

Formations de 1 à 2 jours chacune.

Le nombre de participants est limité le plus souvent à 20 personnes.

Organisateurs

Arthur CHARPENTIER

Stéphane LOISEL

Frédéric PLANCHET

Coordonnées

4 rue Chauveau Lagarde
75008 Paris
Tél. : +33 (0)1 44 51 72 72
E-mail : secretariat@institutdesactulaires.com

► IRM - Institut du Risk Management (créé par l'Institut des Actuares et le CEA)

Date de création de l'IRM

2009

Diplôme

Actuaire expert ERM (programme conforme au Core Syllabus ERM international)

Positionnement

Formation à la gestion des risques (ERM) pour actuares expérimentés

Nombre moyen d'actuares diplômés par an

20

Organisation des études

150 heures de cours sous formes de sessions mensuelles de 2,5 jours sur 10 mois de janvier à décembre

Conditions d'admission

Être actuaire qualifié membre de l'Institut des Actuares et disposer d'au moins 5 ans d'expérience professionnelle

Contact

Régis de LAROUILLÈRE

Coordonnées

4, rue Chauveau Lagarde
75008 Paris
E-mail : erm@institutdesactulaires.com
Tél. : +33 (0)1 44 51 72 72
Fax : +33 (0)1 44 51 72 73

TABLEAU DES ACTUAIRES

L'admission des actuaires associés est prononcée par le Conseil d'administration. La qualification est décernée par la Commission de Qualification. L'agrégation est examinée en premier lieu par la Commission Scientifique. L'Année Actuarielle publie chaque année un extrait du tableau des actuaires. Ce tableau est régulièrement mis à jour sur le site www.institutdesactuaires.com

Les membres agrégés

Les membres agrégés sont des actuaires qui ont réalisé des travaux scientifiques d'un intérêt particulier dans le domaine des sciences actuarielles et satisfait aux conditions complémentaires fixées par la Commission Scientifique de l'Institut des Actuaires. Le titre de membre agrégé est décerné par le Conseil d'administration de l'Institut. L'Institut se compose de quatre catégories de membres :

■ 631 actuaires associés ■ 1671 actuaires qualifiés ■ 30 actuaires agrégés ■ 54 membres d'honneur



Les différentes catégories de membres de l'Institut des Actuares

DIPLÔME

L'étudiant suit l'une des 10 formations d'actuaire reconnues par l'Institut des Actuares. L'obtention du diplôme nécessite la soutenance d'un mémoire d'actuariat devant un jury comprenant au moins un membre du jury officiel de l'Institut des Actuares.



ADMISSION À L'INSTITUT DES ACTUAIRES

L'actuaire diplômé demande son admission, qui est prononcée par le Conseil d'administration de l'Institut. L'actuaire est alors membre associé de l'Institut et reçoit un certificat.



QUALIFICATION

Après 3 années au moins d'expérience professionnelle continue, l'actuaire peut demander sa qualification, qui est prononcée par la Commission de qualification de l'Institut au vu du rapport d'activité actuarielle validé par un référent de son choix qui s'engage sur l'exactitude du rapport. Ce rapport met en avant les qualités techniques et morales de l'actuaire et apprécie son respect du Code de déontologie et des recommandations et normes édictées par l'Institut. L'actuaire devient alors membre qualifié de l'Institut.



ADHÉSION À UNE ASSOCIATION AMICALE

L'actuaire adhère à une amicale, selon sa formation d'origine :

- Association des actuares ISFA;
- Union strasbourgeoise des Actuares;
- Association des actuares de Bretagne;
- Amicale des actuares de Paris.

LES MEMBRES AGRÉGÉS

Les membres agrégés sont des actuares qui ont réalisé des travaux scientifiques d'un intérêt particulier dans le domaine des sciences actuarielles et satisfait aux conditions complémentaires fixées par la Commission scientifique de l'Institut des Actuares. Le titre de membre agrégé est décerné par le Conseil d'administration de l'Institut.

LES MEMBRES D'HONNEUR

Les membres d'honneur sont des personnalités ayant rendu des services signalés à l'Institut ou à la profession d'actuaire. Ils sont nommés par l'Assemblée générale de l'Institut des Actuares.

Tableau d'honneur 2008

Présidents d'honneur

Jean LAMSON
 Claude BÉBÉAR
 Jean BERTHON

Membres d'honneur

ALBERT Michel	1986	ESTEVA Pierre	1978	MARCHAT Philippe	1979
ARVIS Jean	1988	FERGUSON Duncan	1998	MOREAU Yannick	2003
BALARESQUE Bertrand	1976	FRIEDMAN Jacques	1995	MORIN Jean-Pierre	1997
BARTHELEMY Serge	1983	GARNIER Marc	1991	PÉBEREAU Michel	2006
BEGON-LOURS Jean-Pierre	1992	GEMAN Helyette	1994	PEYRELEVADE Jean	1990
BELLANDO Jean-Louis	1981	GEOFFROY Jean	1980	PFEIFFER Didier	1991
BOUQUET Georges	1957	GIARINI Orio	1988	PICOT Jean	1968
BUEHLMANN Hans	1977	GIOGETTI Georges	1979	PLISSON Henri	1974
CACHIN Hervé	1982	GOUGENHEIM Jacques-Henri	1976	PORTE André	1950
CAZES Jérôme	2008	HECQUET Paul	1974	PRADEL-CHIAPPORE Jacqueline	1994
CHARPIN Jean-Michel	1999	JEANCOURT-GALIGNANI Antoine	1995	THIERRY Jean-Philippe	1994
COHEN Michèle	1994	JOLIVET Benoît	1988	THIRY Gilbert	1983
DAUTRESME David	1990	KESSLER Denis	2002	THOVERT Michel	1990
DAVANT Jean-Pierre	1997	LEFEVRE Jacques	1972	TROGNON Alain	1987
de CASTRIES Henri	2007	LISSOWSKI Antoine	2008	VANDIER Jacques	1985
de LA MARTINIERE Gérard	2007	MAIRESSE Jacques	1985	VIALA Jean-François	1994
DEGALLAIX Serge	2006	MALINVAUD Edmond	1977	WAUTERS Jean-Paul	1982
DOUROUX Lucien	1995	MARCHAL Michel	1981		

Tableau des actuaire 2009

Arrêté au 1^{er} mai 2009

Actuaire agrégés

La deuxième année est l'année d'entrée dans l'association.

1986 AMZALLAG Jacques	1972	1968 DAMIANI Paul	1956	1989 PIERMAY Michel	1982
1968 ASTIER René	1961	1993 DONNET Philippe	1988	2008 PLANCHET Frédéric	1990
1992 BAREIRE Maxime	1978	1987 GROUNDIN Micheline	1975	2008 POINCELIN Thierry	1982
1974 BÉBÉAR Claude	1958	1951 LAMSON Jean	1943	1974 POTTIER Bernard	1968
2005 BENEPLANC Gilles	1989	2008 LAURENT Jean-Paul	1992	2008 RULLIERE Didier	1996
1989 BERTHON Jean	1972	1988 LAVERSANNE Pierre	1976	2008 SORBA Olivier	1988
1994 BLANCHARD Daniel	1975	2008 LOISEL Stéphane	2006	1976 THOMAS André-Michel	1966
1981 CAMUS Philippe	1979	1986 MOREAU Lionel	1959	2008 VIGNANCOUR Jérôme	1991
2008 CHARPENTIER Arthur	1999	1987 NESSI Jean-Marie	1973	1990 WALTER Christian	1988
1989 CLÉMENT-GRANDCOURT Arnaud	1971	1986 PETAUTON Pierre	1973		
		1987 PICARD Patrick	1974		

Actuaires qualifiés

A

ABDEL-GHANY Anne	1993	BARRAL Olivier	2001	BERNHEIM Doris	1997	BORDE Philippe	1997
ABIVEN Erwan	1999	BARRAL-NEVERS Alexandra	2000	BERQUIN Philippe	1972	BORDES Pierre-Olivier	1987
ABIVEN Laurence	1998	BARRET Philippe	1993	BERREZ Fabienne	1987	BORDES Jean-Benoît	1993
ADAM Alexandre	1998	BARRIEU Pauline	2005	BERROU Benoît	2001	BORDI Jean Philippe	2000
ADAM Estelle	2001	BARRITAUD Cyril	2004	BERRUYER Olivier	1998	BOROWICZ Jakub	2005
ADAM Nicolas	2001	BATTINI Marie-Françoise	1994	BERTHAUT Laurent	1999	BOSC Nicolas	1995
ADAM Anne-Claude	2004	BATTY Richard	2003	BERTHOIX Francis	2001	BOUAYAD AMINE Mohamed	1991
ADAM-GUILLAUME Ariane	1990	BAUDIER Philippe	1996	BERTHOUX Annie	1980	BOUCCARA Patrick	1990
ADICEOM Alain	1987	BAUDON Christian	1987	BERTHOUX Eric	1981	BOUCHAIB Rachid	1995
AGNUS Caroline	1989	BAUDRY Samuel	2002	BERTHOUXE Thierry	1978	BOUCHEAU Hélène	2004
AGUERBAL Hamid	1999	BAUDUIN Laurence	1998	BERTIN Hugues	1998	BOUCHET Jean	2005
AKOUN Hervé	1988	BAUER Agnès	1993	BESSALEM Guillaume	2001	BOUCHUT Ludovic	2001
AKRE Marius	2003	BAUER Daniel	1988	BESSON Emmanuel	1994	BOUCLIER Hervé	1985
ALBERT Françoise	1943	BAUGE Stanislas	2003	BESSON Jean-Luc	1995	BOUDIER Alain	1984
ALBERTINI Philippe	1989	BAUM Frédéric	1991	BEUGIN François	2000	BOUDRAMA Sabri	2005
ALBIGOT Jean-Gabriel	1998	BAUMER Alain	1995	BEULZE Yann-Hervé	1986	BOUE Céline	1999
ALDON Jean-Pierre	1994	BAVIERE Christophe	1996	BIANCHI Jean-Luc	1990	BOUGHALEB Ali	1995
ALEXIS Frédéric	1992	BAYLOT Lionel	2001	BIARD Marie-Charlotte	2007	BOUGON Bertrand	1994
ALGARRON Jacques	1985	BEAUJOUAN Guillaume	1999	BIED-CHARRETON Pascal	1994	BOUIS Marie-Brigitte	1998
ALLAIRE Franck	1998	BEAUMIN Pierre	1985	BIENAIME Philippe	1997	BOUKOBZA Franck	2006
ALTARIBA Bernard	1990	BEAUTEMS Jean-François	1994	BIENAIME Nathalie	1998	BOULANGER Frédéric	1994
AMPROU Isabelle	2004	BEAUVOIS Laurence	1991	BIGUET Gaëlle	2001	BOULIER Jean-François	1996
ANCELIN Jean-Marie	1985	BECACHE Emmanuel	2005	BILGER Claire	1998	BOULIN Frédéric	1994
ANDOUART Christine	1993	BEDUNEAU Ghislain	1979	BILLAUD Eric	1987	BOULKROUNE-VERDON	
ANDRE Valérie	2005	BEGUE Stéphanie	2004	BILLEROT Bertrand	2007	Patricia	2004
ANDRIAMANANTENA		BEHAEGEL François	1995	BILLET Daniel	1990	BOULLIUNG Frédéric	2000
Voahirana	1994	BEHAR Thomas	1995	BINET David	2002	BOUQUEROD Yves	1968
ANGELO Marie	1989	BEHAR Jérôme	2005	BLANC Denis	1992	BOUQUET Lionel	2000
ANTALIK Michel	1978	BEHAR Patrick	1992	BLANC Pierre-Louis	1996	BOUQUIN Jean-Paul	1968
ANTALIK Monique	1979	BEJAQOUI Nabil	1998	BLANCHET Maurice	1972	BOURDET Sophie	2007
AOUA Karim	2003	BELGUISE Olivier	2001	BLATTNER Céline	1998	BOURDIN Olivier	1994
APPERT-RAULLIN Yannick	2005	BELHASSEN Pierre	1991	BLEIN Philippe	1989	BOURDOISEAU Thomas	2006
ARBIN Anne-Laure	2004	BELLANGER Emeric	1995	BLETON Stéphane	2003	BOURE Nicolas	1995
ARMAGNAT Louis	1969	BELLIARD Chantal	1980	BLONDEAU Anabelle	2003	BOURGEAIS Sylvie	1976
ARNAL Pierre	1992	BELLON Sylvie	1997	BLONDEL Réginald	1985	BOURGEAIS Philippe	1987
ARNOULD Michel	1986	BELMONT Alain	1977	BLONDIAUX Jean-Marc	1989	BOURMAULT David	1998
ARRAGO André	1976	BEN HADJ HAMIDA Dalila	1988	BLUM Robert	1974	BOUSQUET Thierry	2005
ATANGANA Laure	2003	BEN-HENIA Kais	2001	BLUMBERGER Olivier	2001	BOUTCHICHE Menouar	1987
ATTAL Johan	2002	BENAMRAM Serge	2002	BOCQUAIRE Edith	1976	BOUTIER Grégory	2000
AUBINEAU Hélène	1989	BENE Véronique	1996	BODIN Eric	1994	BOUTIN Claire	1996
AUGROS Jean-Claude	2006	BENET Stéphan	2003	BODO Jean-Stéphane	1994	BOUTROU David	2000
AURELLY Florence	1988	BENJELLOUN Taoufik	1994	BOEHLER Christophe	1994	BOUVET Martine	1981
AURELLY Pierre	1988	BENKIRANE Loubna	2004	BOGUREAU Noëlle	1993	BOUVIER Francis	1997
AYARD-CANTET Nathalie	1996	BENOIT Corine	2000	BOILEAU Marc-André	1977	BOWMAKER Richard	2000
		BENSALEM Lila	1999	BOIRAL Hervé	1992	BOYANCE Philippe	1988
		BENSOUSSAN Eric	1999	BOIT François	1997	BOYER Maxime	1998
		BEQUET Eric	1994	BOITHIOT Pierre	1993	BOYER Jean-Marc	1994
		BERA Michel	1985	BOIZOT Didier	1990	BOZETTI Christophe	2003
		BERAUD-GRAVILLON		BONCHE Stéphane	2006	BRAILLARD Paul	1998
		Geneviève	1990	BONIFACIO Jean-Marc	1991	BRAMI Julien	1997
		BERBIGIER Vivien	2004	BONIN Stéphane	2005	BRAMOULLE Eric	1997
		BERCHATSKY Claire	2000	BONNARD Jacques	1976	BRAS Jean-Luc	1991
		BERCOT Charline	2006	BONNASSIEUX Marc	1991	BRASQUET Céline	2004
		BERGER Philippe	1978	BONNET Christine	1999	BRASSIER Marie-Christine	1979
		BERGER François	2004	BONNET Etienne	1999	BRASSIER Dominique	1985
		BERGER Marc	2000	BONNET Christel	1999	BRAUN Nicolas	2004
		BERGUIN Florence	1992	BONNET Yanick	1989	BRETON Camille	2006
		BERGUIN Patrick	1993	BONNET Aurélien	2006	BRIAND Gilles	1974
		BERJON Arnaud	1997	BONNIN François	2003	BRIDET Romain	2003
		BERNARD Philippe	1992	BONTOUX Anne	1996	BRIFFAUT William	1989
		BERNAT Serge	1989	BOONE Dominique	1991	BRIS Laurent	2005

B

BRITON Isabelle	1992	CELIE Renaud	1992	CLEMENT Sandrine	1996	COSTE Sébastien	1996
BROM-DEGERMANN Claudine	1983	CENREAUD Catherine	1995	CLEUVENOT Denise	1966	COSTE Cédric	2005
BROSSART Fabrice	1997	CEOLIN Dominique	1993	CLEUVENOT Pierre-Fourier	1966	COSTE-LEPOUTRE Claire Marie	1999
BROUSSOUX Pascal	1989	CHABAILLE Vincent	2001	CLUZEL Corinne	1993	CLAIRE Marie	1999
BRU Pierre	1990	CHADELAT Jean-François	1971	COCHET Laurent	1993	COSTES Bruno	1989
BRUGERE-TIGNARD Evelyne	1985	CHAFFIOTTE Henri	1995	COCHET Laurent	2000	COUET Delphine	2001
BRUNEL Jean-Paul	1976	CHAHINIAN Jane Anaïd	2000	CODET Emmanuel	1998	COULIBALY Maissetou	1998
BRUNET Jean	2001	CHALIN Cyril	1999	COEURE Florent	1984	COURMONT Benoît	2004
BUAUD François	1993	CHALLET Jean-Paul	1974	COGNAC Christelle	1995	COURTIN Jack	1975
BUCCHINI François	1992	CHAMBAZ Olivier	1991	COHEN Emmanuelle	1998	COUTURIER Christophe	1989
BUCHARD Emmanuel	1997	CHAMPIGNEULLE Philippe	1980	COHEN Mikaël	1996	COUTURIER Yves	1976
BUFFET-BETIS Céline	2001	CHANG Pei-Yi	2000	COHEN Marc	1981	CREPEY Yves	1966
BUHLMANN Laurent	1992	CHANG Peili	2005	COHEN Albert	1985	CRESTANI Jean-Marc	1986
BUI Van Khoa	1992	CHANON Isabelle	1999	COHEN Albert	1985	CRETY Laurence	1996
BURGER Philippe	1994	CHAPELLE Nathalie	1994	COHEN Quiterie	1998	CREUZOT Claire	1987
BURGER Arnaud	1999	CHAPELON Rémi	1999	COHEN Valérie	1999	CROSET Gérard	1970
BURGER Hervé	1992	CHAPELLIER Stéphane	1994	COHEN Arnaud	1997	CROZET Jean-Bernard	1994
BURGUILLO Emiliano	2003	CHAPUIS Thomas	2005	COHEN Patrice	1998	CRUGNOLA Jérôme	2001
BURTIN Alain	1992	CHARDONNET Laurent	1997	COLIN Bernard	1987	CRUGNOLA-HUMBERT Marielle	2002
BUSBIB Murielle	1995	CHARMOIS Jean	1975	COLLET-HIRTH Olivia	1997	CUNIOT Gisèle	1993
BUSSIERE Céline	2001	CHARPENEL Cécile	2006	COLOMB Yves	2006		
BUTEL Benoît	1996	CHARTIER Stéphane	1994	COMBES Florent	2003		
BYRNE Ferdia	2002	CHARTIER Julien	2008				
		CHARTIER Philippe	1972				
		CHASSAIN Claude Florence	1996				
		CHASSELOUP de CHATILLON Pauline	2001				
C		CHASSON Jean-Luc	1994				
CABANIS Marie-France	1999	CHATEL Laure	1996				
CABASSON Olivier	1996	CHATELLIER Isabelle	1992				
CABIOCH Anne-Lise	2001	CHAUDERLOT Xavier	1988				
CABRIGNAC Olivier	2002	CHAUDOIR Michaël	1992				
CABUT Edwige	1991	CHAUVET François	1993				
CADINOT Alain	1990	CHEDAL ANGLAY Caroline	2003				
CADOUX David	2004	CHELBI Malek	2000				
CAILLO Cyril	1998	CHEMAMA Grégory	2001				
CALANDREAU Olivier	1998	CHENAIS Marc	2000				
CALLARD Julien	2000	CHENARD Pierre	1999				
CALLARD Céline	2000	CHENARD Cécile	1999				
CALVANICO Leslie	2005	CHEVALIER Franck	2003				
CALVEZ Lionel	1995	CHEVALIER Jacques	1986				
CAMPANA Denis	1980	CHEVALLIER Frédéric	2007				
CANARELLI Agnès	1992	CHEVE Jean-Paul	1989				
CANGARDEL Xavier	1993	CHEVREAU Alain	1975				
CAPELLE Alex	1962	CHEYNET François	1992				
CAPRON Hervé	2003	CHIDIAC Pierre	2002				
CARACO Sylvain	1998	CHIDIAC Ronald	2008	COMBEY Jean-Christophe	1989		
CARER-GERARD Nadine	1993	CHOL Jean-Philippe	1993	CONAN Jocelyne	1984		
CARIOU Julie	2000	CHOLLET Jean-Claude	1972	CONFIAC Vincent	1997	D	
CARIOU Stéphanie	2000	CHOU Philippe	1993	CONNAC Odile	1986	DAGNELIES Valérie	1991
CARLUS Jean-David	1996	CHOUKAR Nordine	2004	CONORT Xavier	1996	DAL MORO Eric	2007
CARNET Igor	1993	CHRISTOPHE Isabelle	1987	CORBET Stéphane	1993	DAMAS Vincent	2004
CARON Sébastien	1996	CHUPIN Hugues	1995	CORBET Stéphane	1994	DANGIBEAUD Stéphane	2000
CARRABIN-MONTAIGU Claire	1984	CINOTTI Michel	1998	CORFIAS Théodore	1970	DAO Quoc Nguyen	1997
CARRASCOSA Jean-Philippe	1998	CLAEYS Olivier	2006	CORFIAS Théodore	1970	DARRACQ PARIES Matthieu	1999
CARRE Jérôme	1989	CLARK Philippe	2003	CORFIAS Théodore	1970	DARRIBEAUDE Isabelle	2003
CARTIER Jean-François	1998	CLAUDEL Christophe	2000	CORLIAT Sylvain	2002	DARTIGUELONGUE Isabelle	1993
CASANOVA Jean	1977	CLAUDIN Hervé	1993	CORLOSQUET-HABART Marine	2005	DARTIGUES Eve	2001
CASES Christophe	1991	CLAUSSE Catherine	2005	CORLOUER Arnaud	1996	DAVIER Dominique	1985
CATALA Jean-Marie	1982	CLAUZEL Patrick	1974	CORRE Jean-Louis	1991	DAY Béatrice	1997
CAUVILLE Séverine	2005	CLEMENT Jean-Michel	2005	CORRE Mélanie	2005	DAY Christian	1998
CAYOT Olivier	2004	CLEMENT Olivier	2004	CORRE Florence	2003	DE DOMINICIS Luca	2007
CAZALI Lionel	2006	CLEMENT Nicolas	2004	CORREGE Pierre	1996	DE BONNAFOS Edouard	1980
CAZIER Charles	1994			COSENZA Céline	2001	DE CARVALHO Luzia	2007



DE CHAUVERON Régis	1951	DENIS Hélène	2003	DUCREUX Frédéric	1992	FAIVRE Patrice	1978
DE COMEIRAS Dominique	1965	DENIZE Laurent	1998	DUFOURG Alexandre	1998	FALLER Arnaud	1989
DE COURTOIS Frédéric	1999	DENYS Céline	1999	DUGAS Julien	2004	FAQUET Nicolas	1999
DE FREMINVILLE Paul	1986	DEOJEE-FONT Laurence	1993	DUGELAY Gael	2005	FARGIER Christine	2000
DE FRESNOYE Humbert	1980	DEOM Claire	2006	DUHAMEL Eric	1982	FARHI Jacques	1944
DE GUIGNE Robert	1992	DEPOMMIER Gilles	1987	DUKE Hervé	1992	FAVARD Marc	1989
DE LA BASTILLE Emmanuel	2000	DEPUISET Séverine	2003	DULAUSOY Ludovic	2007	FAVE Nolwen	2001
DE LA FOATA Christian	1993	DE QUATRE Fabienne	1989	DUMAS Stéphane	2002	FAVEYROL Jacques	1994
DE LA HOSSERAYE Arnaud	1992	DERANGERE Sabine	1992	DUMAS Fabienne	1990	FAVIER Gilles	1988
DE LA RIVIERE Marion	1998	DERIEN Anthony	2005	DUMORA Renaud	1991	FAVRE BONVIN Thierry	1999
DE LAROULLIERE Régis	1990	DES ROSEAUX Corentine	2003	DUNOYER Séverine	2004	FEDERLE Didier	1995
DE LAVERNETTE Alain	2000	DESAUTY Franck	1998	DUPETY Catherine	2000	FELDMAN-WEIL Myriam	1997
DE LIGNIERES Luc	1995	DESCHAMPS Emmanuel	1996	DUPIN Gilles	1985	FELIX Bruno	1980
DE MONPLANET Olivier	2004	DESCHEEMAEKERE Daniel	1999	DUPLAN Patrick	1978	FENDT Denis	1991
DE MONTCHALIN Grégoire	1997	DESCREUX Bernard	1989	DUPRE-MOREAU Catherine	1986	FERNANDEZ Henri	1984
DE MONTESQUIEU Laure	1992	DESCURE Charles	1996	DUPRIEZ Vincent	2004	FERRARI Claire	1992
DE PRIESTER Jean-Luc	1984	DESIRA Karine	2000	DURAND Olivier	1999	FERREC Serge	1993
DE ROZIERES Alexis	1998	DESOUHANT Christelle	2005	DURAND Jean-Michel	1969	FERRY Frédérique	1990
DE SORAS Odile	1990	DESPEYROUX Aurélie	2003	DURAND Franck	1993	FETIVEAU Cédric	2003
DE TAILLANDIER Ariane	2005	DESPLANCHE Philippe	2004	DURAND Pascal	2004	FETTIG Christian	1994
DE TERNAY (d'AVIAU) Cedrik	2005	DESPRIEE Johann	1992	DURAND François-Marc	1989	FETZER Bénédicte	2003
DE TESSIERES Adrien	1999	DESSERT Philippe	1994	DUREU Sophie	2001	FEUGIER Frédéric	1993
DE VALLOIS Alexandrine	1998	DESTOUR Nicolas	1997	DUREUIL Gilles	1994	FEUVRIER Stéphanie	2004
DE VILLEFRANCHE Oriane	2008	DEUCHER Florence	2006	DUREY Michel	1982	FIANI Nicolas	1992
DE VILLENEUVE Pierre	1972	DEVANT Nicolas	2002	DUROUSSEAU Florence	1991	FICHTER-LAUSECKER	
DE VITRY D'AVAUCCOURT		DEVAUX Christelle	2004	DUROUSSEAU Emmanuel	1989	Patricia	2001
Thibaud	1989	DEVILLE Richard	1989			FIESCHI Gérard	1992
DEBENEIX Thierry	1989	DEVINEAU Laurent	2006	E		FIGUEREAU Emmanuel	1992
DEBOOSERE Marie	2002	DI MARZIO Raphaël	1996	EBERLE Christophe	1996	FISCHER Frédéric	1996
DEBRAS Xavier	1987	DIAZ Jean-Pierre	1990	ECARY Gilles	1985	FITOUCHI David	2004
DEBROIS Jean-François	1969	DIENG Khadidiatou	2003	ECARY Brigitte	1982	FLANDIN François	1999
DECOMBE Bruno	1992	DIEUDONNE Christelle	1995	ECHEVIN David	1999	FLANDRIN Laurence	1998
DECOSSE Joël	1990	DIOP Mouhamadou El Habib	1995	ECKERT Laurent	1994	FLEJOU Frédéric	1994
DECOURCELLE Jean-Pierre	1994	DONIO Michaël	1993	EDI Dauphou	1998	FLEURY Bruno	1993
DECROOQ Jean-François	1991	DONNART Nolwenn	1998	EECKMAN Philippe	1973	FLICHE Olivier	2001
DEDEYAN Stéphane	1994	DORARD Richard	1997	EHRHARDT Arnaud	1988	FLOQUET Pierre-Henri	2000
DEGIOVANNI Patrick	1987	DORMEAU Christian	1983	EICHEL Frédéric	1986	FOATA Stéphanie	1991
DEHAPIOT Tanguy	1990	DOUARD François-Xavier	1975	EL MALAKI Abdallah	2006	FOESSSEL Laurent	1997
DELABRIERE Valérie	2000	DOUARD Hervé	1986	ELBARHDADI Lotfi	1997	FONT Patrick	1991
DELAFOSSÉ Eric	1993	DOUBROVINE Laurent	1991	ELIJALAT Leila	2005	FONTAINE Michel	2003
DELANGÉ-TOURNIAIRE		DOUKHAN Gérard	1999	ELMALEH Arnaud/Amram	1996	FONTAINE Benoit	2005
Isabelle	1990	DOUKHAN-TOUCHE Jeannie	1996	ELOUNDOU Jean-Claude	1998	FONTAINE Christelle	1994
DELARUE Antoine	1989	DOUVILLÉ Cécile	2004	EMILY Anne	1994	FORTEZ Michel	1995
DELATTE Michel	1990	DRAPIER Philippe	1990	EMMEL Caroline	2001	FORCHIONI Pascal	1996
DELAUX Patricia	1989	DRESSE Emilie	2004	EMONS Florence	2005	FORICHER Emmanuel	1994
DELAVENNE François	1971	DREVILLON Yann-Olivier	2000	ERAUD Walter	1996	FOUBERT Bruno	2001
DELEGLISE Pierre-Michel	1989	DREVILLON Julie	2005	ERAUD Caroline	1996	FOUCART Dominique	1993
DELELIS-FANIEN Christophe	1997	DREYER Valérie	2000	ESCALON Marianne	2003	FOUCAULT Charly	1996
DELENE Philippe	1997	DREYFUS André	1999	ESCARABAJAL Michelle	1986	FOUQUET Nicolas	2008
DELERIVE Philippe	1991	DROUFFE Jean	1999	ESMEIN Paul	2005	FOURNIER Hugues	2003
DELESSE Martine	1987	DU JEU Hugues	1993	ESNOUF François	1994	FOURNIER Elisabeth	1994
DELIENNE Philippe	1972	DU REPAIRE Charles-Henry	2000	ESQUIEU Antoine	2006	FOURNIER Nicolas	1995
DELIGNON-BLANCHY		DUBOIS David	2001	ETHEIMER Florence	1990	FOURNIER Christine	1997
Isabelle	1992	DUBOIS Julie	2000	EUVRARD Jérôme	1991	FRAISSE Myriam	1980
DELOMENIE Jean-Luc	1992	DUBOIS Hélène	1977	EUZEN Mathias	1993	FRANCOIS Pierre	1992
DELORD François	1981	DUBOIS Thierry	1988	EYBALIN CARNET Estelle	1995	FREIHA Najj	1999
DELORME Aurélie	2002	DUBOIS Claude	1952	EYOK Joseph Patrick	2000	FREMOND Philippe	1995
DELPAS Karine	1994	DUBOST Virginie	2004	EYRAUD Jean-Michel	1977	FREY Jean	1981
DELUZE Aurélie	2004	DUBOTS-LAFITTE Isabelle	1989			FREY Stéphanie	1992
DEMERLE Eric	1987	DUBREUIL Emmanuel	1992	F		FREZAL Sylvestre	2007
DEMERSON Jean-Claude	1973	DUBUS-THIRKELL Brigitte	1984	FAGNONI Hervé	1988	FREZZATO David	2001
DEMOLLI Eric	1990	DUCHASSAING Juliette	2004	FAIVRE Fabien	2003	FRIANT Martine	1995
DENIS Nicolas	1991	DUCOS François-Frédéric	1995	FAIVRE Caroline	2005	FRIEDERICH Nicolas	1991

FRIQUE Marie-Hélène	1975	GODELLE Nicolas	2000	HABERT Pierre	1983	JACQUEMONT Fanny	2004
FRITSCH Christophe	2000	GOMES Pedro	2002	HABOZIT Renée	1982	JACQUET Jean-Marc	1968
FROMENTEAU Michel	1987	GOMES Christina	2003	HADERER Marie	2003	JAL Pierre	2001
FRUCHART Daniel	1975	GOMMES Christian	1973	HAGER Thibaud	2005	JAMET Marcel	1981
G		GONCALVES Isabelle	1993	HAMIMED Habida	1994	JAN Gwenola	2003
GACON Sébastien	1995	GONCALVES Georges Louis	2005	HAMON Fabrice	2000	JANSSEN Jacques	2008
GADENNE Sylvain	1999	GONON Marie Pierre	1995	HANDJIAN Serge	2000	JAOUEN Bruno	1997
GALANTI Bettina	1996	GONON Laurent	1995	HARDY Bruno	1978	JARRIER Sylvain	2000
GALLAIS Caroline	1992	GORGE Guillaume	1994	HARDY Gervaise	1978	JASSON Stéphane	2006
GALLEGO Pascale	1997	GOSZTOLA François	1996	HASLE Sébastien	1997	JEGOU Jean Claude	1973
GALLET Philippe	1998	GOUBEAULT Philippe	1988	HASSAN Hervé	1986	JENCK Eric	2006
GAMON Véronique	1993	GOUDOUNEIX Emmanuel	1988	HAULIN Denis	1978	JOIE Michel	1990
GANACHAUD Hervé	1993	GOUJET Bruno	1968	HAY François-Xavier	1992	JONCOURT Morgane	2001
GANGLOFF Yves	1986	GOURINCHAS Fabienne	1995	HAYEM Albert	1989	JONDEAU Eric	1992
GANGNERY Philippe	1993	GOUTHIERE Corinne	1993	HE Lise Jingjie	2005	JONDET Evelyne	1980
GARCIIN Coralie	1996	GRAASVOLL Isabelle	1992	HEBERT Vincent	1993	JORDAN François	1972
GARÇON Valérie	1992	GRAEFF Fabien	1997	HEINRICH Frédéric	2000	JOSEPH Bernard	2000
GARIN Jean-François	1992	GRAND Stéphane	2002	HELBRONNER Charles	2000	JOSSEAUME Yves	1996
GARREAU Ronnie	2000	GRANIER Jean-Laurent	1990	HELIAS Jean-Pierre	1992	JOUABLE JOSSA Thierry	1993
GASTE Nathalie	1994	GRANIER-BLANC Anne	1987	HEMON Jean-Claude	1962	JOUBERT Arnaud	1994
GASTBOIS Pierre	1991	GREBILLE Luc	1995	HENRI-GALLI Pascal	1976	JOUFFRAY Jean Pierre	1974
GATELLIER Camille	1999	GRENIER Rémi	1987	HENRIET-GERMAIN Laurence	1994	JOUINOT Patrick	1986
GAUBERT-LE BOTERFF Anne	1989	GRIGORIU Adina	1999	HENRY Mathieu	2005	JOURDRIN Grégor	1993
GAUDIBERT Philippe	1974	GRIGOROV Vladislav	2000	HERIL Olivier	1990	JOURNET Jean	1967
GAUDRON Christophe	1999	GRILLET-JACQUART Marie-Françoise	1984	HERISSARD Michel	1973	JOUSSEAUME Jean-Philippe	1975
GAUDRY Brigitte	1981	GRINDA François	2004	HERMENIER Jean-Yves	1983	JOUSSEAUME Edith	1975
GAUGE Vincent	2000	GROLEAU Thomas	1997	HEROUARD Guy	1988	JUBIN François	1999
GAUTHIER Philippe	1995	GROLLEMUND Jean-Charles	1991	HESS Christian	1973	JUD Sylvie	1989
GAUTIER Bernard	1991	GROS Michel	1978	HESS Marie-Pascale	1976	JUILLARD Christian	1972
GAUTRON Norbert	1992	GRUNDER Henri Xavier	2004	HEZEZ Alexandre	1998	JULIEN Jean-Yves	1987
GEFFROY Georges	1979	GUCHET Alexandre	1999	HIERNARD Gaël	1994	JUMEL Hubert	2000
GELE Hélène	1999	GUENARD Hervé	1973	HIMEUR Medhi	2000	JUNG Mathilde	2004
GENEST Laurence	2003	GUENEE Thibault	2000	HIRRIEN Fabienne	2003	K	
GENEVOIS Xavier	1999	GUENOLE Ganaèle	1996	HIRTH Nicolas	1997	KA Nadaraja	2001
GENTY Guillaume	2005	GUERIN Jean-François	2000	HOFFART Jean-Luc	1993	KACHELHOFFER Anne	1992
GEORGEAIS Sylvie	1995	GUERIN Sandrine	1986	HOFFMANN Véronique	1988	KAHN Marcel	1992
GERARD Adeline	2001	GUERRAZ Stéphane	1994	HONSEL Tiphaine	2000	KALFON Patrice	1999
GERMAIN Carine	1996	GUERRIER René	1973	HORNECKER Gilles	2000	KALLEL Dorra	2005
GESSNER Sébastien	2000	GUERRY Nicolas	1997	HOSTACHY Gilles	2006	KALTWASSER Perrine	2005
GIBRAIS Vincent	2003	GUEVEL Carl	1999	HOUGET Alexandre	1995	KARTUN Edmond	2001
GIGUELAY Ronan	1998	GUEZENNEC Jérôme	1999	HUG Stéphane	1991	KATKOFF Isabelle	1995
GILBERT Ophélie	1999	GUIBERT José	1995	HUGONIN Benoît	2005	KEITA Fodé Saidou	1996
GILLES Valérie	1995	GUIBERT Noël	2004	HUGUEL Daniel	1977	KEO Corinne	2006
GILLES-BRETON Florence	1992	GUILHAMON Aude	2001	HUGUET Emmanuelle	2005	KERDRAON Olivier	1994
GINER NAVARRO Angel	1999	GUILLAUMOND Adrien	2006	HULIN Sylvie	1996	KEREBEL Sylvain	2004
GINESTE Emmanuel	1998	GUILLEMARD Christophe	1991	HUON DE KERMADEC Tristan	1997	KERNEIS François	1982
GIRARD Philippe	2005	GUILLEUX Laurent	2007	HUTTNER-LECLERCQ Julie	1995	KERNEUZET Isabelle	1995
GIRARDOT Pascal	1987	GUILLOU Antoine	2004			KERVELLA Gilbert	1979
GIRARDOZ Nicolas	1999	GUILLOT Pierrick	2000			KHALED Mehdi	2001
GIRAUD Pascal	1997	GUILLOU Jean-Paul	1984	I		KHAMMALA Béatrice	2006
GIRES Eric	1996	GUILLOU Jean-Christophe	1998	IBARRA-JARRIN Rodrigo	1986	KHONG Vasanthy	1991
GIROST Johann	1996	GUILLOU Olivier	1998	ILLICH Anne-Hélène	2001	KIMMEL Jean	1987
GIRY Aurélie	1998	GUIMONT Delphine	1999	IMHOFF Antoine	1993	KLEIN Sandra	1996
GISSLER Christian	1992	GUINAMANT Hervé	1991	IOTTI Stéphane	1996	KLEIN BAUER Françoise	1988
GIUBERGIA Véronique	1990	GUINARD Louis-Michel	1960	ISENBART Jérôme	2001	KNOBLOCH Edouard	1977
GIVRY Alexandra	2004	GUIVARCH Patrick	1989	IZART Christophe	2004	KOMARNICKI Françoise	1986
GLAIZAL Hortense	2005	GUTBUB Stéphane	1993	IZRAELEWICZ Etienne	2005	KOMNEK NDONGBOU Armand Patrick	2004
GLEIZES Michel	1990	GUTKNECHT Camille	2003			KPEGLO Bendjin	2007
GLENAT Mélanie	2003	GUYARD Denis	1988	J		KRAUTH Géraldine	2007
GOAS Matthieu	1997	H		JABOULAY Jean-François	1987	KRISSIAN Ohan	1995
GOBRY Pascal	1986	HAAG Patrick	1992	JACOB Jean-Luc	1988	KUATE James	1996
GODARD Pierre-Michael	2000	HAAS Stéphanie	2006	JACOUTY Emmanuelle	2001	KUNTZ Sébastien	1999
				JACQUEMIN Julien	2003		

KUTTEK Philippe	1998	LE FLOC'H Emmanuel	2001	LINARES Alexandre	1992	MANGIN Jean-Michel	1992
KUYPERS Stéphane	1989	LE GARREC Pierre	1998	LITTAYE Patrick	1971	MANTEL Antoine	1989
L		LE GARREC Christophe	1994	LOAEC Gaël	1999	MANTOVANI Sandro	1989
LABAUNE Romain	2005	LE GENTIL Eric	1989	LOAËC Tanguy	2002	MARAIS Colin	2007
LABILLOY Bertrand	1993	LE GOFF Anne	1996	LOEFFLER André	1997	MARAIS Sophie	2005
LABONDE Jean-Luc	1991	LE GOUALLEC Anne-Sophie	2006	LOISEAU Gérard	1973	MARCELLESI Marie-Isabelle	2000
LACAM Jean-Paul	1977	LE GUELLEC Philippe	1982	LOIZEAU Jean-Marc	2004	MARCHAL Thierry	1987
LACOSTE Pierre	1987	LE GUEN Stéphanie	1995	LONGIN Régis	1998	MARCIANO Noémie	2003
LACOUR Guillaume	2000	LE GUERN Catherine	1991	LOPEZ Michel	1975	MARESCAUX Nicolas	2003
LADURE Jean-Maurice	1997	LE GUERN Gurvan	1996	LOSQ Cécile	1999	MARET Gilles	1993
LAFAILLE Adrien	2004	LE MINOR Xavier	1955				
LAFFORGUE Jean-Thierry	1975	LE RHUN Gurvan	2001				
LAFOND Marie-José	1991	LE SAUX Sylviane	1995				
LAGIER Frédéric	1994	LE VALLOIS Franck	1999				
LAGRE Yann	2000	LEBRUN Marie-Claude	1988				
LAGRE Aurélie	2000	LECA Jean-Marie	1967				
LALAM Yacine	2005	LECOEUR Eric	1992				
LALOT Philippe	1998	LECOQ Hélène	1997				
LAMAISON Valérie	1994	LEFEBVRE Christine	1995				
LAMAIZIERE Laure	1998	LEFEVRE Faïza	1994				
LAMBERT Dominique	1979	LEFLAIVE Viviane	2000				
LAMBLE Véronique	1978	LEGER Florian	1997				
LAMOUR Nathalie	2007	LEGER Cyril	2003				
LAMOUR Véronique	2006	LEGER Emilie	2005				
LAMOUR Olivier	2001	LEGER-GNANVO Kéloré	1997				
LAMOUR Mickaël	1999	LEGLISE Philippe	1990				
LAMY Sylvie	2000	LEGRAIN Thomas	1998				
LANCE Marie-Thérèse	1971	LEGRAND Didier	1988				
LANDES Marc	1998	LEGRAND Nicolas-Michel	1999				
LANDIER-JUGLAR Anne	1984	LEGRAND Nicolas-Michel	1999				
LANFRANCHI Marc	1998	LEGROS Bruno	1967				
LANSU Dimitri	1993	LEGUAY Olivier	1999	LOUARN Yann	1993	MAREY Thierry	1996
LAPEYRE François	1998	LEJEUNE Guillaume	1995	LOUCHARD Michel	1982	MARGUIN Hervé	1992
LARPIN Anne	1993	LEMAIRE Thierry	1991	LUCAS Michel	1974	MARIE-JEANNE Philippe	1989
LASAYGUES Eric	1997	LEMAIRE Christine	2000	LUSSON François	1990	MARION Anne	1989
LASFARGUES Martial	1984	LEMAIRE - SAUVET Clélia	2006	LUSTMAN Florence	1988	MARMIER Patrick	1994
LASSUS Jean-Pierre	1996	LEMOINE Patrick	1987	LUTZ Charles	1994	MARQUIS Ambroise	1996
LASVERGNAS Claire	1991	LEON-MARINOLLI Jacques	1975	LUZI Michel	1989	MARTEL Thierry	1991
LATEULERE Christophe	2000	LEONARD Philippe	1989			MARTIGNOLLES Sophie	1995
LAUDRIN Caroline	2003	LEPEZ Laurent	1988	M		MARTIN Vincent	2001
LAUGEL Jean-François	1994	LEPORHO Sophie	2004	MABROUK Yémad	1998	MARTIN Etienne	2000
LAUNAY Samuel	2002	LEPRINCE François	2001	MACAIRE François	1989	MARTIN Olivier	1993
LAURE Dominique	1996	LEQUEN Elisabeth	1995	MACHADO MADALENO		MARTIN Christian	1993
LAURENT Gilles	1987	LEQUOY Jean-François	1987	Maryline	2001	MARTINI Alain	1973
LAURENT Lionel	1997	LEROUX Pierre	1965	MACQUART Gilbert	1994	MARTINI Laurence	2004
LAURENT Henri	1968	LEROY Sophie	1992	MADOU Roland	1965	MARTINOT Vincent	2001
LAVANDIER (BRUNET)		LEROY Guillaume	1995	MAES Benoît	1994	MARTRECHARD Hélène	1992
Aurélie	2001	LEROY Antoine	1994	MAGNAUD Georges	1979	MASCARELLE Cyrille	1999
LAVERSANNE Michel	1989	LESCUYER Bruno	1989	MAGNIER Patrick	2004	MASCOMERE Pierre	1973
LAZIMI Alain	1987	LESPINASSE Bertrand	2001	MAGNIN Ludovic	1997	MASQUELIER Thierry	1977
LE Quang Tuan	1998	LEULLIER Florian	2003	MAGNIN Fabrice	1998	MASSÉ Evelyne	2004
LE BARON Eric	1993	LEVAUX Jean-Marie	1972	MAHE Philippe	1993	MASSON Sylviane	1990
LE BERRE Jean-Yves	1991	LEVAY Edward J.	1989	MAHUTEAU Sophie	2000	MASSONNET Bruno	1990
LE BERRE Sophie	1992	LEVEQUE Serge	1965	MAINETTI Michel	1973	MASTIO Martine	1994
LE BIHAN Sylvain	1999	LEVERRIER Jean-Marc	1988	MAJRI Mohamed	2000	MATA Marie-Hélène	1987
LE BORDAIS Guy	1950	LEVI Charles	1985	MALAGOLA Jean-François	1993	MATHIEU Bernard	1985
LE BORGNE Hervé	1972	LEVY Jonathan	1996	MALCOIFFE Nicolas	1999	MATHOUILLET Philippe	1975
LE BRAS Bernard	1988	LEVY WILLARD Ariette	1985	MALECOT Sylvie	1993	MATHOULIN Pierre	1987
LE CALVEZ Julien	2001	LEVY-RUEFF Arnaud	1996	MALHOMME Jean	1996	MATT Jean-Pierre	1988
LE CORRE Pierre-Yves	2006	LEZON Catherine	1991	MALIGORNE Christian	1987	MATTAN Nathalie	1995
LE DELLIOU Sylvie	2006	LHERBIERE Arnaud	1997	MALINOVA Snežina	1999	MATTEI Véronique	1979
LE DRET Renan	1992	LHEUREUX Elise	2006	MALLERET Michèle	1982	MAUDUIT Gérard	1963
LE DUVEHAT Fabrice	1983	LHOMME François	2007	MALLET Patrick	1978	MAUHOURET Jean	1995
		LIBIS Géraldine	1991	MANCINI Pierre	1962	MAUPOUX Marc	1994
		LIM Ty	1973	MANEVAL David	2000	MAZE Guillaume	2004



Mc KINLAY Thomas	1974	MOCHEL Jean-Noël	2003	MUHLHEIM Jean-Marc	1991	PARADIS Cécile	2003
MEAR David	2000	MODERC Patrice	2000	MULLER Fabrice	1993	PARAMUCCHIO Didier	1996
MEHU Aymeric	1995	MODRY Jean	2001	MULLER Friedrich	1994	PARANT Pascal	1992
MEIERHOLZNER Evelyn	2001	MOEGLIN Alain	1978	MURAIL Bénédicte	1994	PARIS Johnny	2006
MEIGNIE Marie	2003	MOEGLIN Annie	1979	MURCUILLAT Bruno	2001	PARIS Bernard	1990
MEISTERMANN Eric	1988	MOIROUD Frédéric	1998	MUZELLE Pascal	1979	PASCAL Frédéric	1997
MEITE Ibrahima	1998	MOKDAD Rezki	2000	MYASSARD Michel-Yves	1975	PASQUIER Bruno	1992
MELOT Murielle	1999	MOLKHOUBRIGITTE	1989	MYSONA Stéphane	1999	PASQUIER François	2007
MENART Stéphane	1987	MONCHANIN Gérard	1996			PASTEL David	1993
MENEROUD Gérard	1973	MONGIS Gilles	1995	N		PATARD Pierre-Alain	2001
MENES Armelle	1997	MONNERAY Jean-Jacques	1988	N'DIAYE Hélène	1995	PAUTET Christophe	1987
MENGUY Jean-Christophe	1994	MONSIGNY Laurent	2000	NAKO Xavier	1998	PAVAROTTI Nadine	1995
MENUT Marie-Thérèse	1981	MONTADOR Laurent	1992	NARVAEZ Lionel	1999	PAVOT-GAGNARD	
MERCIER Pierre-Alexandre	2003	MONTANE Jean-Luc	1993	NARVOR Ronan	1995	Marie-Laure	1997
MERCKLING Didier	1987	MONTOCCHIO Lionel	1992	NAUDET Hugues	1988	PECHINOT Laurent	1990
MERER Jean-Christophe	1996	MONTVERNAY PLOIVY		NDEM GARKA Thierry	1999	PEGLION Bernard	1989
MERIADEC Hervé	1997	Claudie	2006	NEBOUT Jérôme	1996	PEHAU PARCIBOULA	
MERINE Cécile	1994	MORAND Véronique	1988	NEFUSSI Léa	2004	Francis	1991
MERLE Guillaume	2003	MOREAU Benoît	2001	NEGRI François-Xavier	1996	PEKMEZIAN Olivier	1992
				NEGRIN Claude	1971	PELLISSIER Gérard	1973
				NELET Julie	2003	PELON-BONNEFONT	
				NELVA-PASQUAL Bertrand	1995	Michèle	1982
				NERIEUX Céline	2000	PENGOV Patricia	1994
				NEULINGER Frédéric	1992	PEQUEUX Olivier	2000
				NEUVILLE Nicolas	2003	PERCHAI Julien	2000
				NEVES Christophe	1997	PEREZ Christian	2006
				NGO Chi Thien	1998	PERINEL Lionel	1996
				NGOUMAPE Sylvie	1994	PERNOUD Florent	1998
				NGUIDJOI Jacques-Edward	1996	PERREAUX Pierre	1992
				NGUYEN Phi	2004	PERRET Philippe	1989
				NGUYEN Thi Mai Huong	1996	PERRET Patrick	1987
				NGUYEN Hélène	2001	PERRET Claude	1992
				NGUYEN-NGOC Viet-Sieu	2000	PERRET Ophélie	2005
				NGUYEN-NHON Thomas	1993	PERREY Céline	1997
				NICOT Aurélie	2001	PERRICHET Jean	1944
				NOE Magali	1994	PERROY Louis	1989
				NOGARET William	1997	PESENTI Bruno	1997
				NONNENMACHER Christine	1995	PESSY Robert	1980
						PESTRE Gilles	1992
						PETER François	1987
				O		PETIT Bernard	1969
				OBER Philippe	1988	PETITJEAN Eric	2001
				OBERLE - BERNHARD		PEYRES Florence	1995
				Manuelle	2000	PEYRONEL Luc	1976
				OBRADORS Agnès	1988	PEZILLA-LEYDIER Yves	1974
				ODJO Hervé	1999	PFEUTY Nicolas	1996
				ODOUX Bruno	1980	PHAM-TRONG Marc	1993
				OLIE Laure	1996	PHELEP Ronan	1998
				OLLIER Anne	1993	PHELEP Anne	2000
				OLYMPIO Neil	2007	PICARD Clément	2003
				OLYMPIO Anani Ayodele	2004	PICARD Florence	1975
				LOUDIN Aymeric	2001	PICARD Sophie	1991
				OYER Benjamin	1992	PIERACCI Antoine	2004
						PIERON Emmanuel	1999
				P		PIERROT Marc	1994
				PADOL Patrick	1994	PIERSON Blandine	1988
				PAILOT-MUHLHEIM		PIGEON Catherine	1992
				Nathalie	1990	PIGET Thomas	1998
				PAINA Dominique	1995	PIGUET-LACROIX Rémi	1997
				PAIRE Eric	1988	PILORGET Véronique	2001
				PALSKY Patrice	2004	PINAUD Hervé	2000
				PANNETIER Nathalie	1992	PINETTE Franck	1986
				PANUEL Xavier	1994	PINSARD Alicia	2002
				PAPADOPOULOU Nicolas	1989	PINSON Bruno	2005
				PAQUET Perrine	2006		



MERLIN Claude	1977	MOREL Olivier	1993	OBERLE - BERNHARD		PETITJEAN Eric	2001
MERLUS Sylvain	2000	MORETTI - DEBETS		Manuelle	2000	PEYRES Florence	1995
MESNARD Aurélien	2004	Fabienne	1999	OBRADORS Agnès	1988	PEYRONEL Luc	1976
METAIS Philippe	1993	MORIN Philippe	1976	ODJO Hervé	1999	PEZILLA-LEYDIER Yves	1974
METOIS Brice	1999	MORIN Elisabeth	1988	ODOUX Bruno	1980	PFEUTY Nicolas	1996
MEUNIER Célya	2003	MORSILLI Eric	1998	OLIE Laure	1996	PHAM-TRONG Marc	1993
MEYER Benoît	2003	MORTIER Christian	1989	OLLIER Anne	1993	PHELEP Ronan	1998
MEYER Guillaume	1999	MOSSON Anne-Lise	2000	OLYMPIO Neil	2007	PHELEP Anne	2000
MEZIERE Arnaud	2004	MOSSON Julien	1999	OLYMPIO Anani Ayodele	2004	PICARD Clément	2003
MEZIERES Arnaud	1998	MOUHSSINE Karim	1995	LOUDIN Aymeric	2001	PICARD Florence	1975
MICHEL Pierre	1993	MOULIN Gwenaël	1997	OYER Benjamin	1992	PICARD Sophie	1991
MICHEL David	2001	MOULIN Serge	1993			PIERACCI Antoine	2004
MICHON Sophie	1987	MOULIN Pierre-Jean	2004	P		PIERON Emmanuel	1999
MIEHE Pierre	2000	MOULIN Frédéric	1993	PADOL Patrick	1994	PIERROT Marc	1994
MIGDAL Alix	1995	MOUNIER Laurence	1989	PAILOT-MUHLHEIM		PIERSON Blandine	1988
MIGNERY Pascal	1989	MOURENS Amélie	2000	Nathalie	1990	PIGEON Catherine	1992
MIGOUT Damien	2004	MOUTTOU Alain	1995	PAINA Dominique	1995	PIGET Thomas	1998
MILLET Jean Daniel	1972	MOUVAND Arnaud	1998	PAIRE Eric	1988	PIGUET-LACROIX Rémi	1997
MIMOUN Cyril	2000	MOUY Philippe	1987	PALSKY Patrice	2004	PILORGET Véronique	2001
MINOC Gérard	1973	MOYER Séverine	1997	PANNETIER Nathalie	1992	PINAUD Hervé	2000
MISAK Isabelle	2003	MOYSOULIER-GOUNELLE		PANUEL Xavier	1994	PINETTE Franck	1986
MISERAY David	1994	Nicole	1990	PAPADOPOULOU Nicolas	1989	PINSARD Alicia	2002
MITAULT Pierre	1959	MUGNIER Christophe	2003	PAQUET Perrine	2006	PINSON Bruno	2005

PIQUET Valérie	1996	REGAZZONI Yannick	1996	ROZE Christian	1990	SIMONET Pierre	1983
PIQUET Gwénaél	1997	REGNIER Vincent	1999	RUGGABER Michel	1988	SIMONNET Michel-Paul	1980
PIZZO Joseph	1966	REIGNIER Jean-Pierre	1987	RUILLERE Catherine	2006	SIRAND Anne-Laure	1993
PLANCKE Pauline	2004	REIZ Olivier	1997	RUNDSTADLER Olivier	2000	SIRAND-PUGNET Jean	1979
PLANTEC Emmanuel	1995	REMOND Marie-Claude	1989	RUOL Vincent	2004	SIRET Alain	1997
PLANTIN Guillaume	1997	REMONDINI Olivier	2002	RUSSO Jean-Michel	1989	SIRIEX Frédéric	1999
PLAZEN Roland	1956	REMY Fabrice	1994	RUY Pascale	1981	SITBON Jules	1991
PLESSIS Catherine	1990	RENAUDIN André	1985			SLAOUI Sofia	2006
PLEYNET-JESUS Guillaume	1998	RENAUDIN-LAVRIL Sophie	1993	S		SOLEILHAVOUP Georges	1951
PLOUVIER Patrice	2001	RENAUT Yann	2000	SAADA Stéphane	1994	SOLER André	1972
POBEL Philippe	1983	RENAUT Séverine	2000	SADI-HONNIBAL Marie-Line	1996	SOMON Laurent	2005
POIDATZ Antoine	2000	RENAUX Laurent	2004	SAILLARD Jean-Paul	1967	SORASIO Jean	1986
POISSON Emmanuel	1998	RENELLEAU Lise	1998	SAINT-ETIENNE Thierry	1988	SORRET Philippe	1990
POLLET-VILLARD -CHALAYE		RENOUF Elsa	2000	SAINTJEAN Guillaume	2006	SOTHER Grégory	1993
Mélodie	2005	RESVE Marie-Françoise	2005	SALAHUB Sylvaine	1991	SOUCHET Delphine	2003
POQUET Yves	1993	REUNGOAT Ségolène	1999	SALAUN Virginie	2003	SOUDIER Michel	1990
POQUET Sabine	1992	REY-CAMPAGNOLLE Céline	1998	SALLE Henri-Brice	1992	SOULARD Catherine	1998
PORACCHIA Alexandre	1997	RIACHI Yvette	2002	SANCHEZ Olivier	1995	SOULATGES Denis	1994
PORTEN Jean-Robert	1982	RIBES Bruno	1995	SANDER Jérôme	1992	SOULE DE LAFONT Florence	1986
PORTOLEAU Mathieu	2002	RIBOURG Yann	2006	SANSON Olivier	1992	SPITALE Louis	1999
POUJADE Jean-Jacques	1978	RICARD Jean Christophe	1998	SARAGOSA Anne	2004	SPLICHAL Carole	2005
POULLAOUËC Thomas	2000	RICHARD Florence	1992	SARICA Philippe	1976	STEFANI Anne	1994
POUPON Benoît	1992	RICHARD Jacques	1955	SARRAIL Jérôme	2003	STEFANOV Stefan	2001
POURADIER-DUTEIL		RIDET Dominique	1996	SARRAUDY Marie-Catherine	1999	STEINER Rémi	1991
Capucine	1989	RIGOLLET Adrian	2007	SASSONIA Pierre Emmanuel	2001	STRASSEL Stéphane	2001
POUZEAUD Anthony	1997	RIMELIN Raphaël	1993	SATOR Nefissa	2000	STRULOVICI Christian	1976
PRAUD-LION Isabelle	1993	RITTER Christelle	2000	SAUCIÉ Rémi	2006	STUL Olivier	1991
PRINCE Christian	1968	RITZ Viviane	1995	SAUNIER Thomas	1993	SUGIER Eric	1997
PROFETA Lynda	1995	RITZ Stéphane	1995	SAUNIER Julien	2006	SZYNAL Jolanta	1997
PROTIN Elisabeth	1976	RIVALLAND Johann	2004	SAUTIERE Claude	1968		
PROTIN Jacques	1970	RIVIERE Patrick	1982	SAUVIGNON Fabrice	1996	T	
PROU Florence	2002	RIVOIRE André	1978	SAVELLI François-Bernard	1979	TABBAH Wassim	2006
PRUNET Jean-Louis	1974	ROBAST Olivier	1995	SCATOLIN Gino	1998	TAILLIEU Fabrice	1999
PUJADE-LAURAINÉ Damien	2003	ROBERT Gildas	2005	SCHADE Sven	2008	TAKENNIT Laura	1995
PUYMEGES Pierre	2000	ROBERT Jean-Claude	1992	SCHAEFFER Morgan	1999	TALLEUX Philippe	1990
		ROBERT Vincent	2003	SCHAEFFER Jérôme	2000	TANANE Ahmed	2001
Q		ROBERT Christian	1998	SCHERER Alexandre	2000	TANGUY Yannick	2001
QUATREMAIN Isabelle	1989	ROBERT-DAUTUN Alain	1998	SCHILLING Jérôme	2001	TARDY Jean-Jacques	1997
QUEAU Alain	1994	ROBET Henry	1987	SCHLIENGER Corine	1994	TARTAYRE Annie	1980
QUEAU Jean-Marc	1995	ROBIDEL Alain	1983	SCHMIDT Frédérique	1995	TASSIN Emmanuel	1994
QUEAU Solenn	1995	ROBINET François	1992	SCHMITT-RISS Matthieu	1999	TATIN-JALERAN Clémence	2003
QUEAU Hélène	1999	ROCARD Philippe	1999	SCHRAUB David	1997	TEISSEIRE Frédéric	2000
QUENTRIC Anne-Katell	1994	ROCHE Corinne	1997	SCHWALM Arnaud	1998	TERRA-GEHRINGER	
QUERE Yann	1996	RODRIGUES Henri-Pierre	2002	SCHWARTZ André	1972	Elisabeth	1974
QUINTIN DE KERCADIO		ROGER Vincent	1992	SEGUIN Olivier	2003	TERRIER Sophie	2000
Florence	1998	ROHAN Emmanuel	1996	SENARD Sylvie	1983	THABAULT Nicolas	2003
		ROIDOT Jean-Louis	1978	SENEQUIER Dominique	1979	THERON Antoine	2007
R		RORIVE Sophie	1997	SERAIN-DELOMENIE Patricia	1991	THEROND Pierre	2004
RACHED Rached	1972	ROSA Christian	1987	SERANT Eric	1992	THERY Alexandre	1990
RAGOO Hirish Avi	2001	ROSENBLATT Simon	1989	SERANT Daniel	2005	THEULIERAS Guillaume	1993
RAKOTOMANANA Rija	2001	ROSENWALD Guillaume	1995	SERANT Laurence	1996	THEVENIN Jérôme	1974
RALAIMIADANA Eric	1996	ROSSIAUD Ludovic	2002	SERDECZNY Guillaume	2003	THILLIEZ Nicolas	2000
RAMAHAROBANDRO Fabien	1999	ROSSKOPF Nicolas	1996	SERRA Benjamin	2006	THIOLAS Elizabeth	2000
RAMBAUD Eric	1995	ROTH Sophie	1995	SERRAND Pascal	2005	THION Romain	2001
RANCILLAC Pascale	1994	ROTH Hubert	1990	SERVANT Bruno	1991	THIVANT Gilles	1989
RANGELOVA Diana	2005	ROTH Stanislas	1992	SEYFRIED Philippe	1991	THOMAS Jean-Luc	1981
RAPHAEL Pierre	1993	ROUBY Cécile	2001	SHIRES Sophie	1999	TILLOU Alain	1966
RATCLIFFE Wayne	2002	ROUCHY Edouard	1996	SICOT Sébastien	1995	TIPREZ Marc	1987
RATOVONARIVO Sandra	1997	ROUSSEAU Sylvain	1998	SIEBERING Camille	1995	TIXIER Bérengère	1998
RAYMOND Henry	1984	ROUSSELON Julien	2005	SILVESTRE Guy	1985	TIZZONI Philippe	1967
RAYMOND Marc	2001	ROUX-LEVRAT Serge	1989	SILVIN Nicolas	1995	TODOROV Svetoslav	2003
REGAT Jean-Philippe	1988	ROYER Ghislaine	1975	SIME LANANG Achille	2003	TOLEDANO Elie	1994
REGAZZACI D'ARMAGNAC		ROYER Jean	1970	SIMON Johann	1993	TOLEDANO Jacques	2005
Jean-Didier	1975	ROYERS Joël	2004	SIMON David	2004	TOLEDANO Cédric	1993

TOLEDANO Tikva	1997	VAN HECKE Guy	1993	VIGNY Ambre	2002	WESTON SMITH Hugh	1999
TOURNE Michèle	1976	VAN MELLE Simon	1996	VIGOUROUX Cécile	1999	WICKER Alain	1967
TOURNEUR Philippe	1983	VANDROUX Jean-François	1975	VILLE Guillaume	2003	WIEDMER Jean-Pierre	1989
TOURTOULOU Marc	1991	VANNIER Sophie	2001	VILLEMAGNE Richard	1973	WILLARD Jean-Charles	2003
TRAIMOND Frédéric	1992	VAREILLES Martine	1984	VILLEMAGNE Paul	1978	WINTER Joël	1973
TRAN VAN Laëtitia	2007	VARLOOT Etienne	1998	VILLERMET Estelle	1996	WINTER Pascal	2005
TRAN VAN LIEU Laurent	1993	VASSEUR Virginie	2003	VILON Jean-Marc	1986	WITTMER Pascale	1990
TRANCHARD Alban	1999	VASSY Gwenaëlle	2007	VINCENSINI Charles	1993	WITTMER Sophie	1994
TRANCHINSU Roger	1978	VAUDOUR Laurent	2001	VINCENT Yannick	1999	WOLF MATHOREL Sophie	1990
TRANG Tang-Hung	2000	VAUTHIER Nicolas	1995	VINCENT Pascale	1990		
TREILHOU Aurélie	2000	VECCHIOLI Fabrice	1992	VINH MAU Patrick	2000	Y	
TRIANDAFYLIDES Xavier	2001	VEERAVALLI Hélène	1995	VIRICEL Arnaud	2000	YABARI Meriem	2005
TSAGAKIS Nicolas	1993	VENTURA-CATARINO		VITANI Pascal	1988	YONTA TCHOUPOU	
TSIMARATOS Alkis	1997	Isabelle	1982	VIVIER Eric	1979	Eric Armel	2005
TURCAT François	1967	VERBRIGGHE Benoit	1997	VLIEGHE Yves	1973	YOU Alexandre	2000
TURCAT Cyril	1997	VERCASSON Claude	1980	VOSS Alain	1988	YU Bénédicte	2005
TURCO Dominique Alain	1988	VERGUES Julien	1998			Z	
TYKOCZINSKI Isabelle	1994	VERGUES Isabelle	2004	W		ZALESKI Hélène	1989
		VERLE Jean-Pierre	1976	WALLERAND Olivier	1991	ZANDI Maryam	2006
U		VESSELINOFF Célia	2005	WANG Bei	2004	ZAOUATI Claude	1993
ULRICH Gilles	1992	VETILLARD Eric	1996	WARZEE Didier	1996	ZARDO Denise	1985
		VIALONGA Catherine	1992	WEBER Frédéric	2005	ZEIDMAN Arièle	1986
V		VIBERT Laurent	1995	WEBER -ELBAHTOURI Laila	2005	ZELLER Vincent	1981
VALADE Pierre	2002	VIBERT-GUIGUE Philippe	1982	WECKNER Didier	1993	ZERBIB Sophie	1998
VALIN Christian	1966	VICHOT Frantz	1988	WEIBEL Marie-Odile	1993	ZHOU Antoine Zhiqiang	2000
VALLEAUX Benoît	1992	VIDIS Yves	1981	WEIJLING Christiaan	1989	ZORN Pierre	2000
VALLEE David	1993	VIDON Corinne	2002	WEISS Philippe	1988	ZUTTERLING Bruno	1995
VALLERON Alexis	1995	VIGIER Marie-Claire	2006	WELSCH Fabrice	1996	ZWEIBRUCKER Alain	1998
VALOIS Guillaume	1999	VIGNALOU Hervé	1992	WENCKER André	1996		

Actuaire associés

A		BADJI Babacar	2008	BERNARD Anaëlle	2007	BOURAS Amina	2008
ABBEY Georges	2004	BAGUE Rémy	2005	BERNAY André	2009	BOURGEOIS Blaise	2008
AGOPOMÉ Ginette	2008	BAKOMA Mawaya	2007	BERTHELE Emmanuel	2006	BOURSON Laurent	1992
AIT OMAR Mouna	2005	BALSON Nathalie	2008	BEUZELIN Mathieu	2007	BOUTONNET Eve-Laure	2004
ALABERGERE Guillaume	2008	BALTHASAR Cécile	2003	BILLIAU Pierre	2005	BOUYCHOU Louis	2008
ALLOUI Nassim	2008	BAOUZ Hakim	2008	BILLMANN Joffrey	2009	BRAIVE Emmanuelle	2007
ALVAREZ Eva	2007	BARJON Jean-Philippe	2008	BISMUTH Pierre	2006	BRAU Ludovic	2007
AMIEL Stéphanie	2006	BARRY Laurence	1992	BISSON Aurélie	2009	BRERO Fabienne	2006
ANTONIOLI Jean-Marc	2006	BASSET Delphine	2005	BIZET Vincent	2007	BROWNE Bridget	2006
AOUN Chantal	2007	BASTIDE Anne-Cécile	2005	BIZET Christophe	2004	BRUGIRARD Stéphanie	2007
ARESTEANU Sébastien	2008	BATOSSI Cédric	2008	BLANCHARD Chloé	2008	BRUHAT Agnès	2005
ARGOU Philippe	2004	BAUDONNIERE Ferreol	2007	BLAQUIÈRE Simon	2007	BRUNO Laurent	2006
ARLES Olivier	1997	BEAUVIR Jérôme	2008	BOCCARA Jérémie	2008	BUISINE Sylvain	2007
ARNAULT Marie-Laure	2006	BECQUET Arnaud	2008	BOHBOT Yossy	2008	BURNOD Jérôme	2007
ARON Cédric	2007	BEL Pierre	2007	BOISSEAU Tony	2006	BYJANI Antoine	2006
ARZUR Karine	2006	BELAT Anne-Sophie	2006	BONGARD Anne-Charlotte	2004		
ASSI Jean-Constant	2007	BELLIARD Anne	2007	BONI Ella	2008	C	
ATLAN Caroline	2007	BEN AYED Karim	2007	BONNEFOI Aurélie	2004	CABIROL Christophe	1995
ATTIAS MYRIAM	2008	BEN YOUSSEF Mehdi	2006	BONNEFOY Christophe	2007	CADENE Chloé	2003
AUBIN Igotz	2008	BENASULY Yankel	2008	BONNET Céline	2008	CADIU Nicolas	2003
AUER Emmanuelle	2008	BENCHEMAN Farid	2006	BORDE Médéric	2008	CAIRATI Julie	2007
AUFRAÏNE Nicolas	2008	BENETEAU Guillaume	2005	BORDI Thierry	2007	CALDEMAISON Isabelle	2007
AUGEZ Aurélien	2007	BENNANI Alia	2007	BOREL Jérôme	2008	CAMBOURIS Yani	2005
AVENEL Christophe	2007	BENOSMANE Nassera	2006	BOSCHER Pierre-Alain	2003	CAMPANA Romain	2008
AVRIL Emmanuel	2005	BENROS Eva	2008	BOUDON Laetitia	2007	CANTAU Blaise - Marie	2007
		BERGER Charlie	2006	BOUGAREL Olivier	2005	CARIOU Thomas	2008
B		BERGONZAT Antoine	2007	BOUHOURS Eloïse	2007	CARON David	2003
BA Amadou	2007	BERIZZI Sébastien	2007	BOULARAND Olivier	2006	CAUJOLE Jérémie	2007

CAUSER Guillaume	2007	COLINAS Claire	2008	DELUCINGE Sébastien	2007	FRISTOT Anne-Catherine	2007
CAUSSE Violaine	2004	COMES Christine	2009	DEPREY Emilie	2007	FULLA Sébastien	2006
CAUVIN Jean-Baptiste	2004	COMMAULT Maryline	2007	DESCHLER Nicolas	2008	FURET Aurélie	2007
CAZALS Fabienne	2007	CONORT Sébastien	2007	DESFORGES Serge	2008		
CERNESSON Catherine	2007	CONSTANTIN Olivier	2005	DESORMEAUX Emilie	2006	G	
CERRACCHIO Cloé	2008	CORBINEAU Marie	2008	DESSERPRIT Yann	2008	GABRIEL Flor	2007
CHABANOL Gilles	2003	COSMA Aurélien	2005	DEVICTOR Bruno	2008	GALLIOU Laurie	2007
CHAFNI Saïd	2006	COSSON Emeline	2008	DEVINE Isabelle	2008	GARNIER-BOSSANT Valérie	2006
CHAN OU TEUNG Thomas	2009	COSTA Jean-Pierre	2005	DEVUN Jérémie	2006	GAROTIN Mathilde	2005
CHANE-TING-SANG Fabienne	2003	COSTESCU Diana	2007	DHIN DIPPAH Danielle	2005	GASTALDO Sylviane	2006
CHARRIER Solange	2006	COSTILLE Gaëlle	2004	DILLINGER Raphael	2003	GAUTHIER Audrey	2009
CHASSAGNEUX Jean-François	2008	COURBE Jean-Philippe	2007	DISDET Emmanuel	1987	GAVANOU Jean-François	2005
CHAUMEL Delphine	2007	COUSIN Areski	2008	DITSCH Vanessa	2004	GENDREAU Carole	2008
CHAUMEL François	2005	COUTURE Xavier	2008	DJADAOUJEE Navaz	2006	GENOT Boris	2008
CHAUVIGNY Matthieu	2008	COVACI VASILESCU Iuliana	2009	DJANOGLY Sandrine	2006	GERMAIN Michel	2005
CHAVOT Cédric	2007	GROUZET Sébastien	2003	DO Tuan	2008	GHABY Rita	2008
CHEMAMA Ilan	2008			DORE Charlotte	2005	GILKES Guillaume	2007
CHEN Yi	2008	D		DORE Pierre	2003	GIRARD Amandine	2009
CHENU Loïc	2005	DALLALI Soumaya	2009	DOUANJU LANGOUO Huguette	2008	GIRARD Thomas	2007
CHIDIAC Nada	2009	DANDO Raphael	2006	DREO Mélanie	2008	GIVAUDAN Adrien	2007
CHIRON Morgane	2006	DARMON Charles	2009	DREYFUS Sarah	2006	GLAIZE Christophe	2009
CHIRON Sophie	2007	DE COURSON Brune	2006	DREYFUS Noémie	2005	GOACHET Olivier	2008
		de FRESNOYE Guillaume	2009	DUBOIS Diane	2008	GOALEC Isabelle	2007
		de GASTINES Flore	2004	DUEZ François	2006	GODET Paul	2007
				DUHIL DE BENAZE Benoit	2004	GODZINSKI Alexandre	2008
				DUMANOIR Ravin	2004	GOETZ Pierre-Edouard	2008
				DUPLOUY Sébastien	2009	GOLIWAS Elodie	2007
				DURAND Elodie	2005	GORNUSHKINA Olga	2008
						GOSELIN Céline	2007
						GOULLETQUER Alban	2008
						GOUYEN Yoann	2004
						GRABOWSKI Rémi	2006
						GRAEFFLY Marie	2006
						GRANDJEAN Florence	2008
						GRANVEAUX Aurélie	2006
						GRAVIER David	2004
						GRAY Matthieu	2006
						GROSS Anne-Claire	2007
						GRUNBERG Elsa	2008
						GRZEBIENOWSKI Mariette	2003
						F	
						FANGUE NGASSA Stéphan	2006
						FARANDA Pierre-Jean	1966
						FASSASSI Razack	2004
						FAUCHER Olivier	2004
						FAUCON Alice	2009
						FAURE Virginie	2008
						FAVRE Céline	2007
						FAVRE Audrey	2006
						FAVREAU Fabien	1997
						FAYE CHELLALI Sami	2008
						FERNOUX Cécile	2009
						FERRAND Elodie	2008
						FINTZ Stéphane	2008
						FIRAS Karim	2005
						FITOUSSI Romain	2009
						FLEURENCE Gwenaël	2005
						FLUHR Anne Claire	2007
						FOIRIEN Charlotte	2004
						FOKOU Raoul	2007
						FONLUPT Laurence	2005
						FOUCHE Tiffany	2008
						FRANTZ Christophe	2003
						FRECON Eric	2003



CHOCHA Yoni	2005	de La BOURDONNAYE Olivier	2009	FAURE Virginie	2008	GUEZ Jonathan	2005
CHOUKROUN Michaël	2007	DE LA SALLE Marielle	2007	FAYRE Céline	2007	GUEZENNEC Marie	2007
CHOUVIN Philippe	2007	DE LACROIX DE LAVALETTE Camille	2005	FAVRE Audrey	2006	GUIFFART Emmanuel	2007
CHU Hoang Viet	2006	DE LOIRAY Sophie	2006	FAVREAU Fabien	1997	GUILLAUMIN Claire	2009
CLERMONT David	2006	de LOUVENCOURT Louis	2007	FAYE CHELLALI Sami	2008	GUILLAMOT Claire	1989
COATEVAL Corinne	2009	de MONTS de SAVASSE Marie-Edmée	2004	FERNOUX Cécile	2009	GUILLOUX Christophe	2009
CODET Erwan	2005	DE SARRAU Antoine	2005	FERRAND Elodie	2008	GUIROD Philippe	1999
COHEN Michael	2006	de VILLELE Jérôme	2007	FINTZ Stéphane	2008	GUIZOUARN Jean-Charles	2003
COHEN Sander	2004	DECHAZAL Jean-Marc	2007	FIRAS Karim	2005	GUYOT Emmanuel	2004
COHEN Ludovic	2009	DEDIC Jelena	2009	FITOUSSI Romain	2009		
COHEN Yannick	2007	DELAFOSSE Emmanuel	2004	FLEURENCE Gwenaël	2005	H	
COHEN Ilan	2008	DELAVEAU Delphine	2006	FLUHR Anne Claire	2007	HACHICHA Samia	2005
COHIGNAC Thierry	2006	DELCOURT Nicolas	2003	FOIRIEN Charlotte	2004	HADERER Daria	2008
COL Sébastien	2005	DELCROIX Arnaud	2005	FOKOU Raoul	2007	HADJIGUEORGUIEVA Iana	2004
COLAS Philippe	1997	DELETTRE Céline	2007	FONLUPT Laurence	2005	HALIOUA Jonathan	2009
COLIN Valérie	2004			FOUCHE Tiffany	2008	HALIOUA Charon	2007
COLIN Xavier	2003			FRANTZ Christophe	2003	HAMADOUCHE Ina	2009
COLIN Fabrice	2009			FRECON Eric	2003	HAMEL Solange	2007

	► Rapport d'activité 2008-2009	► Les comptes de l'Institut des Actuaire
	► L'Institut des Actuaire	► Instances internationales
	► Le mouvement actuariel	► Formation d'actuaire
	► Organisation de l'Institut des Actuaire	► Tableau des actuaire

HAMI Sadeck	2004	LAPLENIE Olivier	2005	MARTIN Rémi	2005	P	
HAMON Marion	2005	LARRIEU Xavier	2008	MARTIN Dominique	1989	PAGENELLE Hervé	2009
HANAU Emmanuel	2007	LARUE Dominique	1988	MARTIN Sophie	2008	PAGET Elodie	2009
HAUCHARD Véronique	2007	LASSAUT Jean-Yves	2006	MARTON Sophie	2008	PAILLERET Julie	2007
HEINRICH Nicolas	2006	LASSERI Myriam	1997	MATHIS Rachel	2006	PAILLOT Chloé	2004
HEMARD François	2004	LATOURETTE Bruno	2006	MAUREL Carole	2007	PALERM Tristan	2007
HENGE Frédérique	2007	LAUBIN Cyprien	2006	MAYER Nicolas	2008	PARIS David	2005
HENRY Yann	2004	LAURANS Cédric	2008	MAZOYER Pierre-Antoine	2007	PARTHENAY Heneg	2008
HINAULT Laurent	2006	LAURENT Benjamin	2006	MEDOU CASIMIRIUS		PASCAL Jonathan	2007
HOMPHOMSILTHAM Ijoline	2008	LAVERDURE Régis	2009	Christine	2007	PASTOR Stéphanie	2009
HOUNKA Afaf	2008	LAWSON Teyi	2004	MEISTER Vincent	2008	PECAULT Julien	2008
HUBINOIS Géraud	2006	LE BIS Lomig	2006	MENARD Amélie	2005	PEDRONO Pauline	2006
HUGOT Frédéric	2007	LE BRUN David	2007	MENDY Carole	2009	PELTIER Céline	2003
HUTIN Simon	2007	LE CORRE Catherine	2004	MENG Meng	2007	PERCHET Clément	2008
HÜE Hervé	2005	LE DONGE Erika	2009	MERHY Chafic	2006	PEREZ-DUARTE Laetitia	2006
		LE FUR Jérôme	2004	MESTDAGH Laëtitia	2006	PEROU Olivier	2009
I		LE GARS Emilie	2005	MEUNIER Olivier	2004	PEY Noémie	2005
IELPO Florian	2006	LE HUNSEC Anne-Laure	2004	MINCIER Alexandre	2004	PHAM Hai-Trung	2007
IEMMI Brice	2009	LE LOUET Eric	2004	MINDELSONH Elsa	2008	PHAM QUANG Hung	2007
INCARNATO Héléne	2007	LE MOINE Pierre	2005	MISSIKA Frédéric	1993	PHÉLIPPÉ-GUINVARC'H	
IONESCU Razvan	2009	LE NEUDER Véronique	2009	MOIRE Thierry	2009	Martial	2006
IRIBARNEGARAY Cécile	2009	LE PEVEDIC Maryse	2008	MOMEIN Audrey	2006	PHILLIPS Jacky	2008
		LE SIRE François	2008	MONCHAL Fabrice	2003	PIAN Floriane	2005
		LE STER Marie	2008	MONSCHIN Aurélie	2007	PICANDET Chloé	2004
J		LEBATTEUX Philippe	2005	MONTAUBAN Joël	2004	PICCARDI Antoine	2003
JACOB Bruno	2008	LECOMTE Delphine	2007	MOREAU Alexandre	2009	PICHAVANT Leslie	2007
JAUDEL Nicolas	2007	LEDERER Yves	2006	MORTREUX Vincent	2009	PIEDJOU JAKPOU	
JAUDEL François	2005	LEFUMAT Corinne	2009	MOSSE Camille	2007	Guy Stéphane	2008
JEHL Corinne	2008	LEHÉBEL Guillaume	2007	MOUNIR Driss	2006	PLESSIS Adelaïde	2008
JI Sophie Jiajun	2008	LEKEHAL Safia	2007	MOURRAIN Mari-Solène	2006	PLOUHINEC Corentin	2008
JOLIVOT Mellie	2005	LELIEUR Vincent	2006	MOUSSU Louis	2003	PLOURDE Robin	2004
JOLY Jean-Loup	1990	LEMAIRE Maxime	2005	MPACKO PRISO Auguste	2009	POIRIEUX Julien	2005
JOUINI Elyès	2006	LEMPEREUR Patrick	2005			PONDAVEN Morgane	2007
JUILLARD Marc	2007	LESCOAT Frédéric	2003	N		POPPER Marcel	1979
		LESPINASSE Matthias	2007	N'DRI Kouamé Augustin	2006	POUDRET Benjamin	2008
K		LEVALET Céline	2007	NAHELOU Anthony	2007	POUGET- MONTCOUQUIOL	
KADRI Amara	2006	LEVY Eric	2008	NAMTCHUENG-WENDJA		Fanny	2007
KALLEL Jalel	2006	LI Linjie	2008	Candy	2008	POUGNET Gwendal	2008
KAMDDEM FODJO		LIU Lijuan	2008	NESSI Jean-Baptiste	2008	POYET Eugénie	2008
Jean-Jacques	2008	LOIRAT Cédric	2008	NGO Tze Yang	2004	PRIGENT Yves-Emmanuel	2007
KAMEGA Aymric	2006	LOOTVOET Jean-Marie	2005	NGOGANG Jean-Philippe	2007	PRIMAUT Julien	2009
KANE Aminata	2004	LORTET Géraldine	2009	NGUYEN Hoang	2007	PROUST Lias	2009
KARUSISI Olivier	2008	LOUBIERE Christelle	2008	NGUYEN Thi To-Vong	2008	PRUNET Jean-Denys	2003
KELLE Magali	2005	LOUIS Pierre	2004	NGUYEN Louise	2008		
KERIGUY Enora	2009	LOUVEL Anne-Laure	2005	NGUYEN NGOC THANH Ha	2006	Q	
KERN Guillaume	2007	LOZACH Olivier	2008	NISSAN Virginie	2004	QUAY-THEVENON Delphine	2008
KEROUANTON Anne-Gaëlle	2007	LOZACH BODILIS Caroline	2006	NISSAN-DALOY Ketty	2004	QUÉLIN Stanislas	2006
KHOUNLIVONG Catherine	2009	LUCET Raphaël	2007	NOBLESSE Olivier	2006	QUEMA Emilie	2007
KLEIN Valérie	2004	LUNVEN Sophie	2008	NOU Virak	2006		
KOCH Jean-Christophe	2006	LUNVEN Christophe	2006	NOUET Sébastien	2008	R	
KONE Patrick	2006	LUONG MINH Tri	2008			RABIH Cyril	2008
KRIEF Fabrice	2003			O		RACCAH Grégory	2009
KRIEG Anne-Cécile	2006	M		ODO Patrice	2005	RAGHOONUNDUN Kentish	2009
KUSNIK Vincent	2004	M'BODJ Samy	2008	OFFMANN Nathalie	2007	RAHARINOSY Ony	2007
		MAEDLER Marie	2008	OHNOUNA Emmanuel	2008	RAMAHATRA Mamy	2004
L		MAHUZIER Axel	2006	OK Hélène	2009	RAMANANTSOA Nadia	2006
LACOUME Arnaud	2008	MAJDOUB Mondher	2006	OLIER Cédric	2004	RAMBAUD Aïx	2007
LACROUTE Jean-Pierre	2005	MALLET Raphaëlle	2007	OLIVIER Jean-Baptiste	2004	RAMILLON Floriane	2004
LAFOND Mathieu	2003	MANSOUR Aurélien	2009	OLLIVIER Cédric	2008	RAMOS Nathalie	2008
LAHBABI Fatima - Zahra	2008	MARCASTEL Pierre-François	2008	OUATTARA Assita Hannah	2008	RANDRIANARIZAFY	
LAMARQUE Jérôme	2007	MARCOVICI David	2004	LOUDANONH Thialouni	2005	Bolanjiva	2008
LAMBERTYN Aurélie	2006	MARGUERITTE Louis	2008	OULIDI Abderrahim	2008	RANTY Céline	2004
LAMMANIVONG Sophia	2007	MARPILLAT Véronique	2006	OZTURK Birsan	2003	RATYE Georges-Etienne	1964
LAPEDRA Sébastien	2007						

RAYMOND Damien	2004	SAUSER Cédric	2005	TAZOUTA Nassradine	2009	VENDE Pierre	2005
RAYNAUD Sabine	2007	SCHAUDEL Bernard	1979	TCHAKOUNTE Hervé	2007	VERCHAY Jean-Baptiste	2009
REBAUDO Stéphane	2009	SCHIMEL Nicolas	1989	TEBOUL Julia	2006	VERDIER Bertrand	2005
REBIERES Mathilde	2009	SCHMITT Valérie	2008	TERGNY Guillaume	2006	VERDOUX Morgan	2009
RENNO Yves	2005	SCHOSGER Florence	2005	TERNAT Jérôme	2007	VERNOTTE Alain	1972
RICHARD Fabien	2005	SCHWACH Frédéric	2004	THEPAUT Marie-Aude	2006	VIALA Camille	2007
RICHARD Dimitri	2009	SEDENIO Didier	2006	THISSIER Linda	2006	VICAINE Florent	2003
RIEDINGER Christelle	2008	SEGURA Alexandre	2004	THOMÉ Patrick	2008	VIET Lionel	2007
RIVIER Pierre	1991	SELLAM Elie	2007	TIMBAL François-Olivier	2008	VIGAN Benoît	2005
ROBERT Thibaut	2005	SENIO Adam	2009	TISSOT Pierre	2006	VILLERMET William	2007
ROCHETTE Didier	2005	SERRA Anne	2009	TOLEDANO David	2008	VIOL Sandrine	2007
ROCUET Karine	2006	SIDOBRE -LECOQ Sandrine	2007	TOLEDANO Galith	2007	VIVILLE Marie-Bérangère	2008
RODRIGUES Isabelle	2008	SILVANT Marlène	2008	TOP Pape-Mapathé	2008	VO TRAN Hung	2008
ROESCH Caroline	2008	SIMEON Laure	2003	TOUAT Sabahe	2005	VRANIC Sabina	2008
ROGER Valérie	2008	SIMOEN Maxime	2006	TRAM Suong-Thi	2008		
ROLLAND Anne	2008	SOTTY Romain	2007	TRAN Quynh-le	2006	W	
RONA Julia	2005	SOUCHON Carine	2005	TREMEL Damien	2006	WARGNIER Thierry	2008
ROSSET Fanny	2008	SOULIÉ Christophe	2005	TRIQUET Christophe	2002	WASSEN Jean-Marc	2005
ROTTERMAN Rémy	2007	SOULIER Stéphane	2009	TROUILLET Pierre	2006	WEISSLINGER Régis	2007
ROUSIC Riwalenn	2004	SOURLAS Philippe	2007			WENDLING Pierre	2005
ROUSSEAU Aude-Sixtine	2006	SOW Mansour	2006	U			
ROUSSET Thomas	2003	STAS Arnould	2007	UGALDE Jacqueline	1988	Y	
ROUX Benoît	2007	SURGET Julie	2005	ULDRY Bénédicte	2008	YOH Yolouh Aimé	2009
ROUXEL Marina	2005	SYDOR Tristan	2008	URGESI Sandra	2008	YOUSSEF Wafa	2006
RUE Sophie	2006	SZWUGIER Anna	2008			YU Mingjie	2005
				V		YZAMBART François	1977
S		T		VALLET Julie	2003		
SAHI Liess	2008	TANGUY Benjamin	2008	VAN DER RIET Francis	1989		
SANI NJANDA Elie	2008	TARRON Sophie	2006	VANNIER-MOREAU Maud	2008		
SAURET Guy-Evariste	2009	TAVARES Audrey	2006	VASSEUR Aurore	2009		



La rémunération des actuaires

Le Département Carrières de l'Institut des Actuaires a mené en 2008 une enquête salariale dont l'analyse a permis de mesurer les niveaux et les composantes des rémunérations 2007. 635 actuaires ont répondu à cette consultation, soit une participation de 34 % des membres actifs de l'Institut.

Moyenne du salaire fixe par ancienneté (en €)

ANCIENNETÉ	ASSURANCE	FINANCE	CONSEIL	INSTITUTIONS	TOUS SECTEURS
0	37 602		41 600		39 808
1	39 271		45 427		42 496
2	43 365	49 500	44 707	44 422	44 415
3	47 914	46 417	51 359	52 591	49 518
4	49 983	71 667	60 645	52 750	55 844
5	51 138		57 556	51 667	51 529
6	57 634	47 750	75 660	63 667	63 991
7	61 344	87 333	71 728	68 165	67 268
8	62 201	63 000	84 841		69 290
9	69 385	98 750	79 853		77 963
10	77 036	86 833	94 429		82 346

Médiane du salaire fixe par ancienneté (en €)

ANCIENNETÉ	ASSURANCE	FINANCE	CONSEIL	INSTITUTIONS	TOUS SECTEURS
[0-1]	37 430	42 000	39 000		38 000
[2-3]	45 000	45 000	45 000	48 300	45 450
[4-5]	50 000	70 000	55 500	51 000	53 000
[6-7]	58 000	60 000	66 000	66 329	60 000
[8-9]	65 000	71 000	70 000	66 000	68 000
[10-11]	70 000	67 000	85 000		72 400

Les segments vides sont considérés comme non significatifs du fait du faible nombre de réponses.

Vous pouvez retrouver l'étude complète sur les salaires des actuaires (format PDF) en allant sur notre site www.institutdesactuaires.com > rubrique Institut des Actuaires > Documents et publications > Départements et commissions > Département Carrières.

L'année actuarielle 2008-2009 – Directeur de la publication: François BONNIN

Co-édition : Centre d'Études Actuarielles et Institut des Actuaires sous la responsabilité éditoriale de l'Institut des Actuaires.

Pour plus d'informations: secretariat@institutdesactuaires.com – www.institutdesactuaires.com

Maquette et réalisation:  BRIEF



Institut des Actuaires

4, rue Chauveau-Lagarde
75008 Paris

Tél. 01 44 51 72 72

www.institutdesactuaires.com